# Evaluation de la qualité du cadre de vie en Wallonie dans une perspective de développement durable

Juin 2014


**Unité d'Economie et Développement Rural**

**CAPRU**

**Université de Liège**

**Gembloux Agro-Bio Tech**

Brulard Cécile

# LÉGENDE

I. Description de l'outil....3
1 Genèse du projet....3
2 Output délivré....3
3 Un outil pour qui ?....4
4 Les limites de l'outil....5
II. Approche adoptée pour développer l'outil....6
III. Analyse conceptuelle et connexion avec le dd....7
1 Définition du concept « cadre de vie »....7
1.1. L'Approche à la bibliographie....7
1.2. Le Contenu de la bibliographie....7
1.3. Synthèse et dimensions retenues....11
2 Cadre de vie de qualité dans une perspective de développement durable : critères de jugement....12
2.1. Développement durable : un concept complexe....12
2.2. Développement durable : les enjeux soutenus....13
2.3. Critères de jugement....16
IV. Identification et sélection des Indicateurs....18
1 Approche pragmatique et dynamique participative....18
1.1. Pré-identification d'indicateurs....18
1.2. Choix des indicateurs....22
1.2.1. Première sélection....22
1.2.2. Deuxième sélection....24
2 Indicateurs retenus....26
3 Indicateurs n'ayant pu être inclus....35
4 Indicateurs non retenus....38

V. Agrégation des indicateurs : Indices synthétiques 47

1 Les étapes appliquées ..... 47

1.1. Etape 1 ..... 47

1.2. Etape 2 ..... 47

1.3. Etape 3 ..... 48

1.4. Etape 4 ..... 48

VI. Résultats ..... 49

1 Lecture des données ..... 49

2 Résultats au niveau régional ..... 49

2.1. Indices régionaux et indices moyens régionaux ..... 49

2.2. Corrélation entre les critères de jugement ..... 51

2.3. Indices provinciaux ..... 53

2.4. Milieu rural *versus* milieu urbain ..... 55

3 Analyse territoriale par groupes de communes ..... 57

4 Analyse dimensionnelle ..... 61

4.1. Distribution des communes : position et dispersion ..... 62

4.2. Distribution des communes : représentation cartographique ..... 67

4.2.1. Distribution des communes selon le critère SUR ..... 67

4.2.2. Distribution des communes selon le critère SAIN ..... 68

4.2.3. Distribution des communes selon le critère FONCTIONNEL ..... 69

4.2.4. Distribution des communes selon le critère ECOMOBILE ..... 70

4.2.5. Distribution des communes selon le critère ACTIF ..... 72

4.2.6. Distribution des communes selon le critère CARACTERE ..... 73

4.2.7. Distribution des communes selon le critère MIXTE ..... 74

4.2.8. Distribution des communes selon le critère SPATIONOME ..... 75

5 Analogie avec les outils développés par l'IWEPS ..... 76

# I. DESCRIPTION DE L'OUTIL

## 1 Genèse du projet

Plusieurs agents de l'administration régionale ainsi que des agents de terrain accompagnant les communes dans la programmation de leurs outils globaux de développement (PCDR, A21L, SSC), se sont accordés pour dire que le diagnostic territorial, préalable à l'élaboration de toute stratégie coordonnée de développement local, résulte souvent d'une compilation excessive de données et manque de ce fait de perspective. De ce premier constat émerge l'idée de proposer aux auteurs de programme un outil de guidance dans l'élaboration du diagnostic territorial de leur commune.

D'autre part, dans un contexte régional où des besoins sont reconnus en matière de rationalisation des outils existants (rationaliser la réalisation d'outils globaux dont la démarche est relativement proche (PCDR21 ?) et de faire de la réalisation des outils un moyen d'assurer le développement durable du territoire, il en ressort l'intérêt d'aboutir à rationaliser le diagnostic territorial par une mutualisation des chapitres communs aux différents outils globaux existants (diagnostic commun *versus* diagnostics spécifiques plus poussés pour les outils sectoriels tels que PCDN, PCM, etc.) et de faire en sorte que celui-ci balaie l'ensemble des thèmes du développement durable. *In fine*, le diagnostic ainsi élaboré devrait déboucher sur des scénarios durables de développement.

A partir de leurs travaux précédemment menés, l'IWEPS, l'UVCW et la DGO6 ont déjà une expertise dans des domaines liés aux différents piliers et interfaces du développement durable. Afin d'éviter toute redondance dans les travaux menés pour le SPW, il a été décidé que la cellule CAPRU traite du pilier « Environnement » et de ses interfaces. Plus précisément, c'est le concept de cadre de vie (chapitre commun aux différents outils évoqués ci-dessus) qui est avancé.

## 2 Output délivré

L'objectif global du projet est de proposer une représentation parlante, ou du moins interpelante, de la qualité du cadre de vie de chaque commune dans une perspective de développement durable en vue d'ouvrir la discussion et la réflexion en amont du diagnostic territorial. Il a été décidé que cette représentation soit de type « radar », et qu'elle corresponde à une « photographie » de l'état du cadre de vie des communes à un moment donné. Il ne s'agit donc pas d'un outil permettant une analyse prévisionnelle, ni d'un outil présentant l'évolution connue par les communes ces dernières années ou décennies. En outre, il est prévu que l'outil soit remis à jour dans les années à venir (actualisation des données utilisées et/ou intégration de nouvelles données éventuellement plus pertinentes à venir).

D'autre part, il ne s'agit pas de proposer un outil construit à partir de nouveaux indicateurs, mais d'établir un travail d'identification des données existantes et de sélectionner celles permettant de faire état de la qualité du cadre de vie de la manière la plus pertinente (possible) ; pertinence jugée par les producteurs de données et/ou utilisateurs avisés. L'objectif sous-jacent de l'outil ainsi développé est donc de proposer un set d'indicateurs permettant à un territoire de mieux se connaître et de mieux se positionner par rapport à d'autres territoires (une commune, un territoire supra-communal sur lequel s'élaborent des stratégies de développement (GAL, Pays, Parcs, etc.), arrondissement, province) ou à un groupe de communes (rurales versus urbaines par exemple) ou à la moyenne régionale. Cela afin de stimuler la logique territoriale plutôt que la logique communale et stimuler la perspective et la description de certaines dimensions du territoire.

Dès lors, l'outil délivré permet :

- de disposer d'une base de données actualisées ;
- d'utiliser à l'échelle communale des indicateurs synthétiques relatifs au cadre de vie ;
- de participer à l'élaboration d'un socle commun de diagnostic en lien avec le DD ;
- d'aider au choix de la stratégie de développement territorial.

## 3 Un outil pour qui ?

La représentation du concept de cadre de vie (CDV) sous la forme d'un radar va permettre aux communes d'identifier quelles sont les dimensions de leur CDV motrices de développement et quelles sont celles à renforcer préférentiellement. Dans ce sens, l'outil s'adresse d'une part aux acteurs locaux : autorités locales et organismes consultatifs locaux (commissions locales de développement rural) et à l'assistance à laquelle ils ont éventuellement recours : auteurs de programme et/ou organisme d'accompagnement (FRW, GREOA, WFG, bureau privé).

L'outil pourrait également être utilisé dans l'optique d'une collaboration transcommunale (mettre en place des actions dépassant le territoire d'une seule commune). Pour ce faire, il conviendrait de positionner les communes d'un même groupe supra-communal (communes voisines) sur un même radar et d'établir quelles sont les dimensions de leur CDV sur lesquelles une action commune pourrait être menée (rationaliser les moyens).

Bien que l'outil soit essentiellement destiné à un usage local, il va sans dire que tout programme de développement nécessite l'approbation des pouvoirs régionaux avant sa mise en œuvre. Dans ce sens, l'outil pourra également être utilisé par l'administration régionale.

## 4 Les limites de l'outil

Comme l'explique P.-M. Boulanger (Iddri, 2004), les indicateurs de développement sont des objets scientifiques construits et communiqués en vue d'un usage politique, et leur construction est soumise à trois exigences parfois difficilement compatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique. L'exercice que nous avons mené confirme ces propos. L'élaboration des indicateurs s'est opérée selon les données existantes et disponibles à l'échelon communal. Elles n'ont donc pas été exclusivement choisies sur base de l'authenticité de leur appropriation, pertinence et légitimité à aborder le concept de cadre de vie. Bien souvent, il a fallu trancher sur base d'un consensus.

Le choix des indicateurs repose sur la recherche d'un équilibre entre le sens et la pertinence qu'ils permettront à l'outil construit de transmettre pour faire état de la qualité du cadre de vie (dans une perspective de développement durable). La recherche de sens invite à prendre en considération la richesse des idées émises par les participants rencontrés (experts et acteurs de terrains avisés), ce qui conduit à mobiliser un grand nombre d'indicateurs fort diverses, et risque d'amener à une certaine difficulté de lecture et à une dissolution de l'information transmise (et donc une perte de pertinence – multiplier les indicateurs retenus augmente la probabilité de cumuler des valeurs extrêmes, et l'addition de valeurs élevées et faibles abouti à l'obtention de valeurs moyennes non déchiffrables). La recherche de pertinence invite donc à proposer une vue synthétique et cherche à réduire le nombre d'indicateurs afin de limiter les pertes d'information. Dans ce sens, l'outil proposé présente une vision incomplète et probablement restrictive de la qualité du cadre de vie ; étant donné que le nombre d'indicateurs a été limité, et les indices construits ne sont qu'un reflet imparfait et fragmentaire d'un concept fort complexe.

Les disparités au sein des communes ne seront pas visibles sur base de l'outil délivré, or l'espace intra-communal présente souvent une grande hétérogénéité tant du point de vue des caractéristiques socio-économiques que de la composition fonctionnelle du territoire. Ceci nous amène à formuler une précaution préliminaire quant à l'interprétation des résultats obtenus : la perception individuelle que nous avons d'une commune donnée est généralement influencée par celle que nous avons d'une entité « centrale », celle qui était la principale avant la fusion des communes en 1977. Or cette entité ne représente parfois qu'une petite partie de l'ensemble de la commune actuelle et n'est donc pas forcément représentative des caractéristiques qui s'appliquent à l'ensemble du territoire communal.

Les résultats, présentés sous forme de radars permettent aux territoires concernés (une commune, un ensemble de communes, un arrondissement, etc.) de se comparer les uns par rapport aux autres. Ils permettent également qu'un territoire se positionne lui-même par rapport aux différentes composantes de son cadre de vie, mais ils ne permettent pas de déterminer quel est le niveau d'acceptabilité, c'est-à-dire le niveau à partir duquel un territoire atteint un cadre de vie de qualité au sens du développement durable.

Enfin, la perception du cadre de vie et celle de sa qualité au sens du développement durable ne sont pas immuables et évoluent au cours du temps.

# II. APPROCHE ADOPTÉE POUR DÉVELOPPER L'OUTIL

Les étapes suivies pour développer l'outil sont les suivantes :

1. Approche théorique sur base d'une revue bibliographique :
    a) définition du concept de « cadre de vie » et identification de ses dimensions ;
    b) identification des critères de jugement : il s'agit d'établir la manière dont chacune des dimensions du cadre de vie va être évaluée. La qualité de chaque dimension devant être évaluée dans une perspective de développement durable, il est établi que celles-ci soient interprétées selon des actions soutenues en matière de développement durable et qui visent donc à tendre vers un cadre de vie durable. Cette réflexion permet in fine d'établir des critères de jugement ; critères sur base desquels la qualité du cadre de vie est jugée.
2. Approche pragmatique et dynamique participative (rencontre d'experts et d'acteurs de terrain de profil varié) : choix des indicateurs pour chacun des critères de jugement.
3. Représentation graphique (radar) du concept à travers les indicateurs sélectionnés : indicateur synthétique pour chaque critère de jugement.

Figure 1 : Du concept à la représentation graphique.

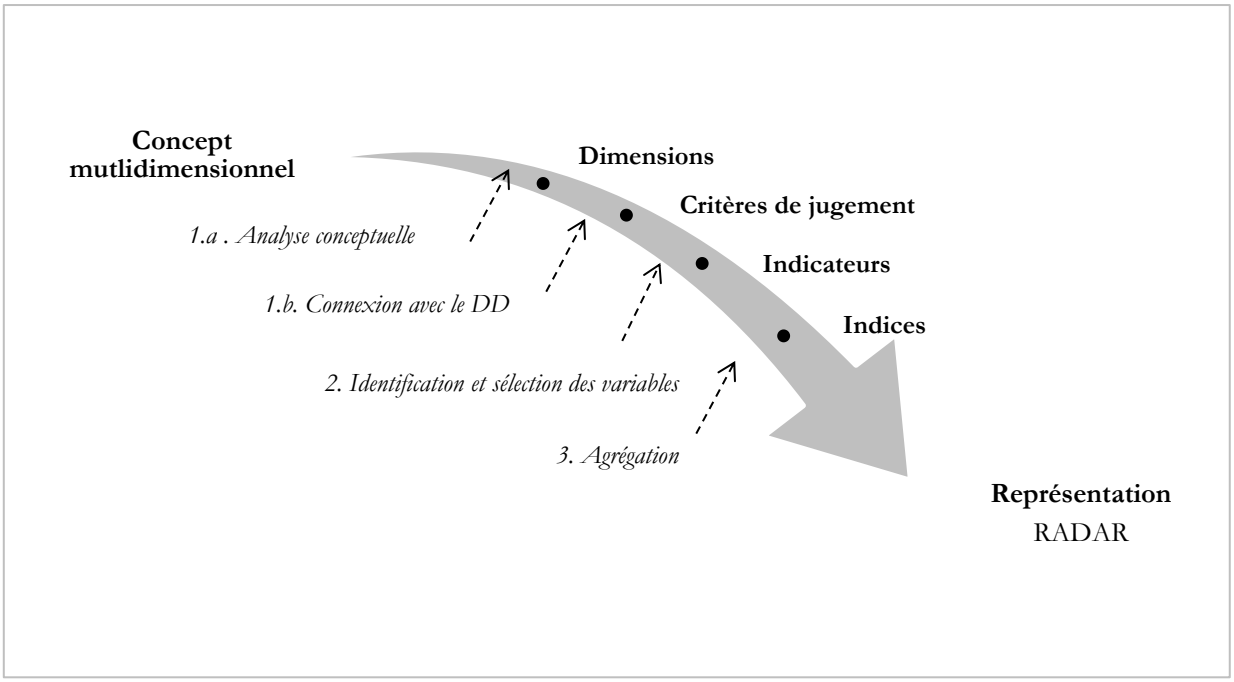

# III. ANALYSE CONCEPTUELLE ET CONNEXION AVEC LE DD

## 1 Définition du concept « cadre de vie »

### 1.1. L'Approche à la bibliographie

Cette section présente la première étape qui a été menée pour aboutir à la construction d'indicateurs mesurant la qualité de cadre de vie des communes dans une perspective de développement durable : la définition des dimensions constitutives du concept « cadre de vie », sachant qu'un concept est toujours multidimensionnel.

Quelles sont les dimensions du cadre de vie ? Pour répondre à cette question, plusieurs ouvrages ont été consultés. De ceux-ci, il ressort une relative complexité du concept, celui-ci n'étant pas communément défini de manière univoque mais plutôt abordé au travers de nombreuses formulations. En outre, des auteurs lus, très peu s'engagent à définir précisément le concept de cadre de vie. En effet, il s'agit plutôt de *discussions à propos* du cadre de vie : de la manière de l'améliorer, de son impact sur la population (sur son bien-être, sa qualité de vie), de la mesure de sa qualité ou des problématiques le concernant.

Les dimensions du concept ont toutefois pu être ciblées. Notons que l'ensemble des dimensions citées par les auteurs pour traiter du cadre de vie ne sont pas reconnues de tous. L'exercice qui a été mené ici, consistait à identifier les dimensions évoquées le plus fréquemment, de manière à valider celles retenues pour la suite de la construction de l'outil.

### 1.2. Le Contenu de la bibliographie

Selon Jeanneaux P. (2006), le cadre de vie est un bien collectif mixte sous l'influence des pouvoirs publics. En accord avec Colletis et Pecqueur (1995), qui expliquent que le cadre de vie est constitué de biens environnementaux localisés ; à savoir : des actifs et des ressources, Jeanneaux P. ajoute que le cadre de vie est composé de deux infrastructures : informationnelle et matérielle. Cette dernière est, selon lui, composée de biens économiques privés, de biens collectifs généralement fournis par la puissance publique locale et d'actifs naturels. L'infrastructure informationnelle consiste, quant à elle, à l'ensemble des règles qui s'appliquent sur les biens supports et régissent leurs usages.

Dans une discussion à propos des conflits d'usage des espaces ruraux et périurbains, Perrier-Cornet P. (DATAR, 2002) cite les trois fonctions que jouent ces milieux de vie : la fonction de production (regroupant les usages agricoles, forestiers, extractifs, de transport et industriels), la fonction de préservation des biens naturels (conservation de la biodiversité, prévention des risques naturels et préservation des ressources) et la fonction résidentielle et récréative qu'il appelle encore la « fonction cadre de vie ».

A l'instar du développement durable qui se décline en trois piliers, la CRÉ de Montérégie Est (Québec, 2008) décline le concept de cadre vie en trois sphères indissociables : le mode de vie, le niveau de vie et le milieu de vie. Ainsi, le mode et le niveau de vie constituent respectivement les dimensions sociale et économique du développement durable et le milieu de vie représente l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et naturels avec lesquels les êtres vivants entretiennent des relations dynamiques, soit la dimension environnementale du développement durable. De cette transposition ressort l'indissociabilité entre les concepts « cadre de vie » et « développement durable », le développement durable s'opérant au niveau du cadre de vie.

Cette interprétation du concept de cadre de vie fait écho avec celle proposée par Murdie R. *et al.* (1992) dans leur étude réalisée au Canada pour le compte du centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie. Trois composantes sont retenues pour modéliser ce qu'ils appellent alors *l'environnement habité* : la vitalité économique, le mieux-être social et l'intégrité environnementale. Chacune de ces composantes est traitée à partir de deux ou trois dimensions, elles-mêmes évaluées sur base d'un indicateur (indiqué entre parenthèse ci-joint). La vitalité économique se mesure en termes de richesse (niveau de revenu) et d'emploi (taux d'emploi), le mieux-être social se mesure en termes d'accessibilité aux services (nombre et distance à parcourir), de sécurité (taux de criminalité) et d'abordabilité (part du revenu affecté au logement) et l'intégrité environnementale se résume aux mesures de densité (de la population), d'utilisation du transport en commun (proportion d'utilisateurs) et de conservation d'énergie (dépense d'énergie par habitant).

Dans sa réflexion sur la mesure de l'impact des *facteurs environnementaux de proximité* sur les préférences résidentielles des ménages, Gueymard S. (2006), doctorante à l'université de Paris, s'interroge notamment quant à la manière d'appréhender l'environnement et les différents attributs qui le composent. A travers cette analyse, Gueymard S. pointe les *attributs environnementaux* suivants : le bruit, les espaces verts et boisés, l'accessibilité et l'accès aux services, la qualité de l'environnement social, l'esthétisme et la sécurité.

Manusset S. *et al.* (2007) traitent de l'intérêt de définir la qualité de vie des *espaces anthropisés* selon les catégories socio-culturelles de la population d'un même milieu. Ils proposent une classification des éléments qui composent l'environnement entre les éléments naturels et les éléments bâtis. Ceux-ci correspondent respectivement aux espaces verts, aux arbres et aux rivières d'une part, et aux axes routiers et piétonniers, aux zones commerçantes, aux zones d'habitat et au patrimoine remarquable d'autre part. Aussi, ils expliquent que la « qualité de cadre de vie » se révèle une notion à la fois objective et identifiable en relation avec la dimension naturelle de l'homme (ils énoncent alors comme exemples : le niveau de décibels pour la nuisance sonore, la concentration en éléments pathogènes pour la qualité de l'eau), et à la fois subjective en relation avec la dimension culturelle de l'homme (ex : niveau scolaire atteint, origine géographique rurale/urbaine et :ou nationale, *etc.*) et distinguent ainsi le « cadre de vie avéré » du « cadre de vie perçu ».

Dans le cadre de ses enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, l'INSEE s'interroge sur la manière dont les ménages perçoivent leur cadre de vie. Ne disposant pas d'une définition simple du cadre de vie, la qualité du cadre de vie est évaluée à partir des questions portant sur des problèmes de confort au sein de leur logement (nombre de pièces, humidité, salubrité, chauffage) ou des nuisances rencontrés dans leur quartier (bruit, pollution, vandalisme et insécurité qu'il génère). Un cadre de vie de qualité étant alors défini comme un cadre de vie qui en serait exempt. Alors que les citadins se montrent davantage indisposés par le bruit, la pollution ou le vandalisme, l'insatisfaction principale des populations excentrée et rurale porte sur le manque de facilités d'accès aux commerces, aux services et aux loisirs. Néanmoins, habiter un endroit préservé, offrant une gamme suffisante de commerces, ne suffit pas à créer un cadre de vie agréable ; encore faut-il s'y sentir en sécurité. Pour un cadre de vie de qualité, l'un ne va pas sans l'autre donc.

Okham E. (INSEE, 2011) compare des schémas de cohérence territoriale (les SCoT). Ces schémas, définissant des orientations d'aménagement du territoire, ont pour objectif d'assurer à leurs habitants un cadre de vie de qualité, celui-ci étant évalué à partir des éléments suivants : environnement naturel et patrimonial (diversité des paysages), patrimoine architectural (sites et monuments historiques), tranquillité, dotation en services et commerces de proximité, parc de logement (qualité et coût du foncier) et accessibilité du territoire via les réseaux autoroutiers et ferroviaires.

LeGoff W. (Observatoire national des ZUS, 2009) explique que « le cadre de vie ne se limite plus à la présence d'un certain nombre d'équipements ; des aspects plus qualitatifs sont mis en avant à travers des questions de propreté et de qualité des logements et des espaces extérieurs, de proximité des services et d'amélioration du sentiment de sécurité ». En présentant un mode d'action publique visant à revaloriser l'image des quartiers (mise en place d'une GUP : gestion urbaine de proximité), il aborde la question de la ségrégation sociale, du vandalisme et de la délinquance, de l'organisation des espaces publics, du stationnement et de la circulation.

Putosch J. (Académie de Versailles, 2007) rapporte le résultat de la réflexion d'un groupe de professeurs de différentes disciplines à propos de plusieurs problématiques relatives à la ville et son cadre de vie. Les problématiques abordées traitent des aménagements urbains, de la vie économique et sociale à la ville, des risques industriels et technologiques reconnus, des nuisances et pollutions, de la préservation du patrimoine, de la biodiversité, de la mobilité et de l'accès aux équipements collectifs et services publics. La discussion prend son départ à partir de plusieurs questions posées, dont voici certaines : « Comment concilier les zones bâties et les espaces verts ? », « L'accès aux activités commerciales et de services est-il déterminant pour la lutte contre les inégalités ? », « Ville durable, ville pour tous ? », « Dans quelle mesure l'urbanisation croissante est-elle source de pollutions ? », « Quelles gestions de l'eau, de l'air, des déchets adoptées ? », « Quelles implantations pour les activités industrielles ? », « Quels sont les impacts des équipements collectifs et des services publics sur le cadre vie et la qualité de vie ? », « Comment favoriser les transports en commun dans les villes ? ».

Afin d'élaborer des indicateurs de cohésion sociale, de bien-être et de progrès vers ce bien-être, l'IWEPS (Working Paper, 2011) s'est appuyée sur la participation de groupes de citoyens invités à réfléchir individuellement puis collectivement sur des questions relatives au bien-être (dont « qu'est-ce que pour vous le bien-être ? », « que conviendrait-il de faire ou de prendre en compte aujourd'hui pour que les générations futures aient toutes accès à un tel bien-être ? »). Cet exercice a abouti à une grande diversité de critères qui ont été réorganisés en huit familles. Chacune de ces familles comporte plusieurs thématiques subdivisées elles-mêmes en sous-thèmes, et à chacun des sous-thèmes correspond un indicateur. Parmi les familles figure celle intitulée « cadre de vie ». En ce sens, le cadre de vie a un impact sur le bien-être des citoyens. Les thématiques de la famille « cadre de vie » sont les suivantes : habitat, salubrité/pollution/bruit, infrastructures de base, services et commerces de proximité, aménagement pour la sécurité, espaces rencontre, paysage et météo, conditions de production et équilibre environnemental. La Cellule CAPRU a rencontré en mars 2013 plusieurs agents traitant cette analyse. A cette date, les indicateurs relatifs aux sous-thèmes du cadre de vie étaient en cours de construction et n'ont pas pu être communiqués à la Cellule.

Plusieurs auteurs (Université INRS du Québec, Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi) s'accordent pour dire que la qualité de vie est conditionnée à la fois par des facteurs objectifs, comme les conditions matérielles d'existence (la santé, l'éducation, les activités personnelles, les liens sociaux), les disparités socio-économiques, l'accès à des services et à des équipements, l'organisation des activités dans l'agglomération, mais aussi par des dimensions subjectives qui tiennent des valeurs, des perceptions et des aspirations de chacun. Alors que ces derniers auteurs ne citent pas le concept de cadre de vie dans leur discussion, il semblerait toutefois qu'ils fassent référence à ce concept lorsqu'ils décrivent certains des facteurs objectifs influant sur notre qualité de vie (conditions environnementales, sécurité des personnes, proximité de services et équipements). En effet, ils coïncident largement aux dimensions du cadre de vie évoquées précédemment.

Sénécal G. (Université INRS du Québec, 2008) discute de la préoccupation grandissante de la qualité de vie des sociétés occidentales et présente l'expérience canadienne en termes de mesure de qualité de vie. De cette expérience ressort une temporalité démontrant que la mesure de la qualité de vie est une approche ancienne et en renouvellement ; variant au gré des époques. Ainsi, il explique que la période de croissance des années 60 et 70 tenait pour essentielles la proximité et l'accessibilité à des services sociaux et à des infrastructures de santé et d'éducation ainsi que la densité résidentielle. Il continue en expliquant que la période qui a suivi, et qui se prolonge encore aujourd'hui, était caractérisée par la montée du développement social et des inquiétudes environnementales et que les dimensions telles que « équité sociale », « sécurité publique » et « pollutions » font alors leur apparition dans le tableau de bord de mesure de la qualité de vie. Enfin, il constate une dernière considération, apparue plus récemment, celle des dimensions culturelles et identitaires ; compris en ce sens le paysage, les ambiances et l'esthétique du milieu.

## 1.3. Synthèse et dimensions retenues

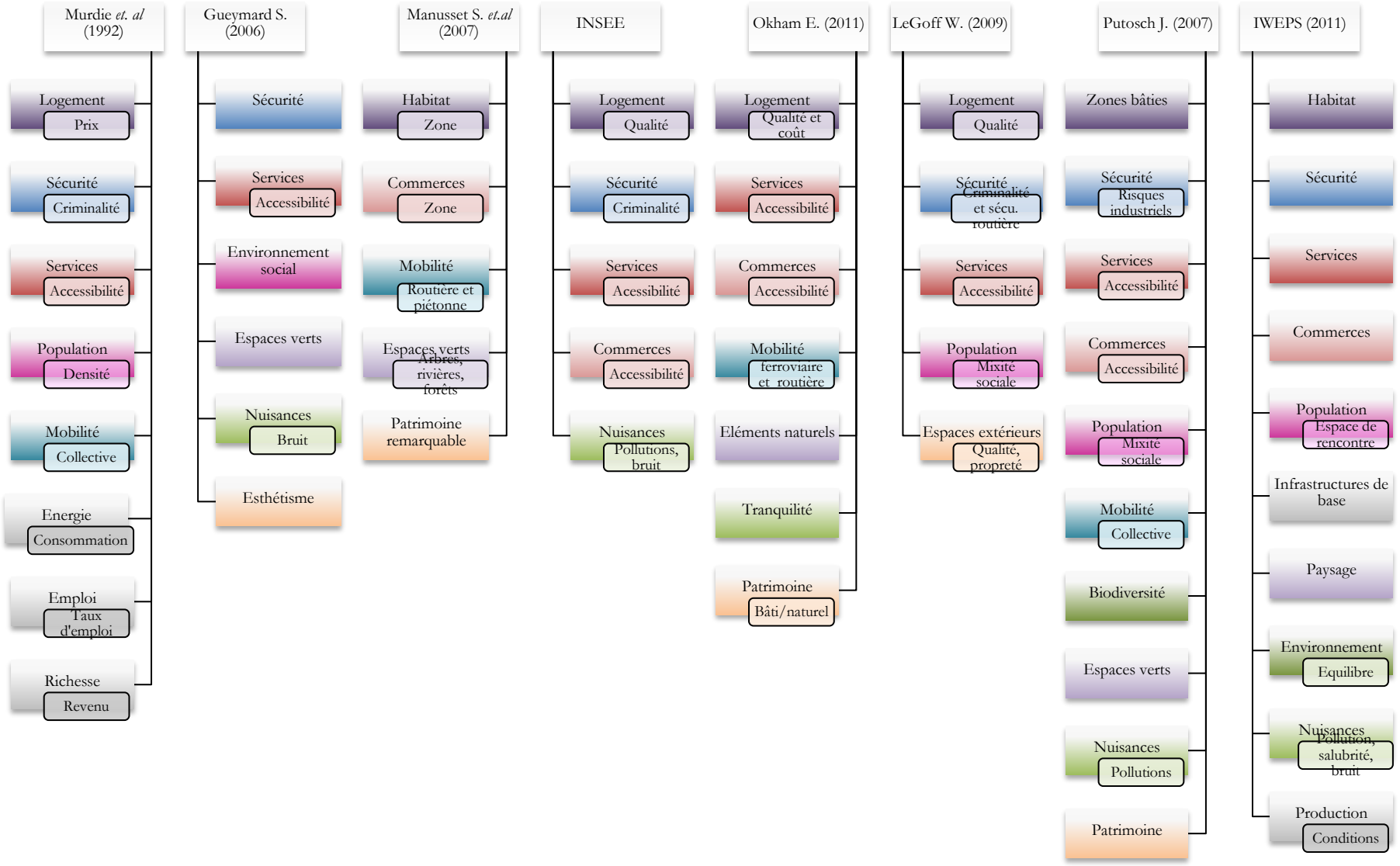


Figure 2 : Synthèse schématique des ouvrages consultés en vue d'appréhender le concept de « cadre de vie ».

La synthèse schématique des ouvrages lus [figure 1] permet de visualiser la répétition, plus ou moins fréquente des dimensions utilisées pour traiter du cadre de vie. Sur base de cet exercice, il a été décidé de retenir les dimensions suivantes pour définir le concept de cadre de vie :

- la sécurité ;
- les pollutions et les nuisances ;
- les lieux de services et de consommation ;
- la mixité sociale ;
- le patrimoine ;
- l'espace résidentiel ;
- les espaces verts ;
- la mobilité ;
- l'emploi.

Bien qu'étant citée par plusieurs auteurs, la dimension « logement » n'a pas été retenue pour la construction de l'outil ici proposé. La raison de ce choix est que le « logement » figure déjà comme composante de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux établi par l'IWEPS (ISADF 2013).

## 2 Cadre de vie de qualité dans une perspective de développement durable : critères de jugement

Dans cette section, il s'agit d'établir la manière dont chacune des dimensions du cadre de vie va être évaluée, pour aboutir finalement à la sélection des indicateurs. La qualité de chaque dimension devant être évaluée dans une perspective de développement durable, il est établi que celles-ci soient interprétées selon des actions soutenues en matière de développement durable et qui visent donc à tendre vers un cadre de vie durable. Cette réflexion permet *in fine* d'établir des critères de jugement ; critères sur base desquels la qualité du cadre de vie sera jugée [tableau 1]. Ce sont ces critères de jugement qui figureront sur le radar.

### 2.1. Développement durable : un concept complexe

La notion de développement durable (DD) est communément décomposée en trois dimensions correspondant aux piliers économique (efficacité économique), social (équité sociale) et environnemental (préservation et protection de l'environnement) (Iddri, 2004). Ainsi, le DD repose sur le principe de l'équité intergénérationnelle, en ne compromettant pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, et implique également l'idée d'équité spatiale, en partageant le bien-être pour tous.

C'est en mai 1997 que le gouvernement belge s'est doté de sa propre loi sur le développement durable, laquelle dit que « *la réalisation du développement durable nécessite un processus de changements adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs* ».

## 2.2. Développement durable : les enjeux soutenus

Le DD est un concept complexe qui relève toute une série d'enjeux s'imbriquant les uns dans les autres. Vu l'usage attendu de l'outil à développer (*cf.* section I), cette section se limite à présenter les enjeux pouvant être (partiellement) défendus par des actions menées à l'échelle locale (pour cette raison des enjeux tels que « modifier les systèmes de production industrielle » ou « positionner la Wallonie dans le réseau à grande vitesse européen » ne sont pas repris ici) et qui ont un rapport avec la gestion du cadre de vie (pour cette raison des enjeux tels que « préserver les ressources du sous-sol » ou « soutenir les pôles de compétitivité et les pôles existants » ne sont pas repris ici). Par ailleurs, les enjeux pointés sont présentés succinctement ; chacun d'entre eux pouvant être étayé davantage.

En juin 2012, le Gouvernement wallon a approuvé les propositions d'objectifs du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Ceux-ci sont en accord avec l'article 1er du CWATUPE et les engagements de la Déclaration de politique régionale (DPR). L'enjeu global est de : *« répondre aux besoins de la population et du système productif, aux besoins de mobilité, aux défis de compétitivité et de cohésion sociale, tout en préservant les ressources naturelles, en améliorant le cadre de vie des habitants et en valorisant le patrimoine naturel et bâti ».* Pour répondre à cet enjeu, quatre ensembles d'objectifs, ou piliers, sont identifiés : répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable (pilier I), soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire (pilier II), développer des transports durables pour un territoire mieux aménagé (pilier III), protéger et valoriser les ressources et le patrimoine (pilier IV). Cet instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon étant en accord avec les principes de développement durable, il nous a semblé opportun de s'y référer pour l'exercice ici mené et qui consiste à lister et présenter brièvement certains des enjeux du développement durable.

Parmi les objectifs du premier pilier du SDER, figure l'aménagement durable des villes et des villages. Plusieurs mesures sont ciblées pour répondre à cet objectif. La première est de favoriser une urbanisation moins coûteuse et plus économe en énergie (urbanisation compacte favorisant les déplacements de courtes distances et amélioration des performances énergétiques des nouveaux bâtiments), et donc lutter contre l'étalement urbain, qui est un processus non durable. S'effectuant de manière anarchique, il est tout d'abord dommageable sur le plan paysager et entraîne une croissance importante de la superficie des terres urbanisées. En outre, il entraine des coûts (environnementaux) considérables liés à la construction et à l'entretien des réseaux et aux déplacements de la population dispersée (la réduction de l'usage de l'automobile étant un autre enjeu du développement durable). Enfin, il renforce les inégalités sociales, l'éloignement aux villes n'étant possible que pour les ménages suffisamment aisés, or ces inégalités entre communes ont des répercussions importantes au niveau des finances communales, celles-ci provenant en grande partie de l'impôt prélevé sur le revenu des habitants (SSTC, 2001). Une meilleure organisation du territoire contribuerait à réduire les distances à parcourir et la dépendance à la voiture individuelle tout en améliorant l'efficacité d'autres modes de transport (pilier III). Un maximum de personnes profiteraient d'une meilleure desserte des transports en commun ou disposeraient de certains services à plus courte distance donc à la portée de déplacements à pied ou à vélo.

D'autres mesures sont applicables pour répondre à l'objectif de développer durablement les milieux de vie : favoriser la mixité générationnelle et sociale (en veillant à favoriser au sein d'un même territoire la diversité de logements, l'accessibilité facile aux transports en commun ainsi que la proximité des services et des équipements), améliorer la qualité des espaces publics et la qualité de l'habitat, prendre en compte les besoins en espaces verts et de détente des habitants.

Une autre mesure du SDER (pilier II) est de favoriser la mixité fonctionnelle (résidentielle et productive). Cette mixité renforce la vitalité des quartiers et des villages en multipliant les occasions de fréquentation. Elle facilite et améliore le service des transports en commun, offre l'opportunité d'habiter et de travailler dans le même lieu et réduit par conséquent les déplacements. En outre, aux activités productives, base de la puissance économique, doivent se combiner des formes d'économie résidentielle, comme le commerce, les services de proximité (petite enfance, jeunesse, personnes âgées, loisirs, insertion, etc.). Un autre levier favorable à l'économie résidentielle est une politique de tourisme qui vise à attirer des touristes de passage mais aussi à inciter les habitants à vivre leur milieu de vie comme un lieu de loisir et de festivité. Dans ce sens, le SDER (pilier II) prévoit de valoriser les attraits touristiques de la Wallonie (pôles urbains riches en patrimoine, terroirs ruraux propices aux loisirs) en respectant leur caractère et de poursuivre le développement d'un réseau cyclable (Ravel et voies vertes de liaison) connecté aux régions voisines et au réseau EuroVélo (s'appuie sur des infrastructures hôtelières et sur un réseau de transport en commun accueillant les vélos). La préservation et la mise en valeur des éléments bâtis et non-bâtis de valeur patrimoniale (pilier IV) contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et renforcent l'attrait touristique du milieu où ils se trouvent.

Le SDER (pilier II) prévoit également de créer des conditions territoriales propices aux énergies renouvelables (énergie éolienne, productions photovoltaïque et hydroélectrique, biomasse, géothermie). Dans ce sens, c'est l'aménagement du territoire qui doit tenir ce rôle en tenant compte des exigences de la protection du paysage, de l'environnement et de la biodiversité.

Parmi les objectifs du troisième pilier du SDER, figure le développement des transports collectifs performants pour améliorer l'accès aux emplois et aux services. Pour augmenter la part des déplacements effectués en transports collectifs, il est nécessaire d'organiser leurs réseaux et modes de fonctionnement en étroite relation avec l'aménagement du territoire, ce qui est envisageable en collaboration avec les communes (identifier les axes et nœuds d'échanges, assurer la correspondance entre les différents réseaux de transport public). Augmenter la pratique de la marche et sécuriser les cheminements piétons, poursuivre le développement d'un réseau structurant et maillé d'itinéraires cyclables sécurisés et favoriser l'intermodalité entre les modes actifs et les transports en commune sont d'autres objectifs du SDER.

L'utilisation des espaces agricoles doit permettre de répondre aux besoins suivants : production alimentaire, préservation de la biodiversité et de la qualité agronomique des sols, lutte contre les inondations et l'érosion des sols, protection des paysages, développement de l'agro-tourisme et production d'énergie renouvelable. L'industrialisation croissante de l'agriculture est parfois responsable d'une dégradation du paysage. La course à la

productivité s'accompagne en outre de l'usage de produits phytopharmaceutiques (pesticides, engrais) détruisant les écosystèmes et portant de ce fait atteinte à la santé humaine. Promouvoir une agriculture durable est l'un des enjeux du DD (SSTC, 2001). Un autre objectif du pilier IV du SDER est la protection des sites d'intérêt biologique et la garantie des continuités écologiques (permettre un accès aux espaces verts, forestiers et naturels en constituant le support de circulation douce, permettre la pénétration de la nature en ville, participer à la régulation des phénomènes d'inondation).

Le sol est une ressource naturelle à préserver. Conjointement aux bonnes pratiques culturales permettant de réduire le risque d'érosion des sols à l'échelle de la parcelle, il est important de lutter contre ces phénomènes à l'échelle du bassin versant, notamment en limitant l'urbanisation des parcelles. En outre, l'assainissement des sites pollués doit être priorisé en fonction de leur localisation et de leur possibilité de reconversion (objectifs du pilier IV du SDER).

Assurer un accès équitable et durable aux ressources en eau nécessite de garantir un bon état écologique des masses d'eau. Les projets d'aménagement doivent tenir compte des capacités d'alimentation en eau potable et des infrastructures de collecte et traitement des eaux usées. La dispersion des habitations est préjudiciable à la mise en place d'un réseau d'égouttage rationnel et économe. En Belgique, les plans d'affectation du sol n'ont pas pris en compte les contraintes techniques et financières liées à l'installation des réseaux d'égouttage. De nombreux logements ont ainsi été construits dans des zones où l'installation des conduites d'égout est onéreuse (zones inondables, terrains en forte pente, sous-sol rocailleux, etc.). C'est la raison pour laquelle de nombreux logements ne pourront être reliés à une station d'épuration collective et devront se doter de systèmes individuels (SSTC, 2001).

Enfin, le SDER prévoit également de réduire la vulnérabilité aux risques naturels (risques d'inondations par débordement des cours d'eau et par ruissellement), de prévenir les risques technologiques (sites SEVESO) et de réduire l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique (éloignement des logements, établissements scolaires, équipements de santé et autres accueillant des populations sensibles des infrastructures autoroutières, ferroviaires, aéroports, industries, *etc.*).

Le deuxième instrument que nous avons ici utilisé pour cibler les enjeux du développement durable en matière de cadre de vie et le programme urbanistique et environnemental labellisé « Ecoquartier ». Ce concept, initié dès la fin du XXème siècle essentiellement dans les pays du nord et du centre de l'Europe (des exemples ont été ciblés en Belgique, France, Suède, Royaume-Uni, Allemagne), au Canada et en Chine, a pour but d'améliorer la qualité de vie des citadins en milieu urbain, en créant un quartier urbain à caractéristiques écologiques modernes ; soit un quartier durable [Boutaud B., 2009]. Cette sorte d'urbanisme est constituée sur un objectif de maîtrise des ressources nécessaires à la population et aux activités de production économiques ainsi que la maîtrise des déchets qu'ils produisent. Il est prévu une fourniture locale de l'énergie. Il est prévu d'absorber les déchets sur leur aire de production, compte tenu des techniques et des circuits courts de recyclage et de distribution connus respectant les

réglementations en vigueur. C'est une unité d'aménagement qui produit accessoirement une unité culturelle, qui dépend généralement d'une implication des habitants.

En France, une Charte précisant les vingt engagements d'un projet d'Ecoquartier a été approuvée et un label national Ecoquartier est reconnu depuis le début de cette année (février 2013). Ces engagements se structurent autour de quatre dimensions : « cadre de vie et usages », « développement territorial », « préservation des ressources et adaptation au changement climatique » et « démarches et processus ». Ainsi, il est attendu que les Ecoquartiers s'emploient à adresser les problématiques relevant du cadre de vie et des usages, avec pour cinq principaux objectifs :

- mettre en œuvre les conditions de mixité intergénérationnelle, culturelle et socio-économique ;
- proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain et suffisante pour assurer l'implantation des services, équipements et commerces ;
- mettre en œuvre une qualité architecturale qui concilie intensité, compacité et qualité de vie (concevoir un urbanisme bioclimatique et promouvoir la qualité architecturale urbaine) ;
- assurer un cadre de vie sain et sûr ;
- valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier ;

### 2.3. Critères de jugement

Au terme d'une large revue bibliographique, il a été établi qu'un cadre de vie de qualité dans une perspective de développement durable est un milieu où l'on se sent en sécurité, qui offre un environnement sain et dans lequel l'utilisation de la voiture (du moins l'autosolisme) tente à être minimisée. Ce n'est pas une zone dortoir, un lieu d'uniformité et individualiste. Ce milieu se doit en effet d'être à la fois pluriel, tant en matière de fonctions que de ressources humaines, convivial et doit avoir du caractère. C'est également un milieu dans lequel il est possible de vivre et travailler, et qui s'inscrit dans une politique d'utilisation parcimonieuse du sol et des espaces.

Huit dimensions sont ainsi retenues pour appréhender le concept « Cadre de vie » [Figure 3], et à chacune d'elles se rapporte une ou plusieurs dimensions du cadre de vie la précisant [Tableau 1]. Le ciblage de ces composantes fait, lui aussi, suite à la lecture de nombreux ouvrages traitant de la notion de cadre de vie (section précédente).

Tableau 1 : Composantes du cadre de vie, enjeux soutenus par le concept de développement durable et critères de jugement s'y rapportant.

| Dimensions | Enjeux soutenus | Critères de jugement |
|---|---|---|
| • Sécurité | ✓ Assurer la sécurité routière et chez soi | 1. Cadre de vie SUR |
| • Pollutions et nuisances | ✓ Réduire les pollutions et les nuisances | 2. Cadre de vie SAIN |
| • Lieux de services et de consommation | ✓ Assurer l'offre en services, équipements et commerces | 3. Cadre de vie FONCTIONNEL |
| • Mobilité | ✓ Diminuer l'utilisation de l'automobile : favoriser les modes doux et développer des alternatives à l'autosolisme | 4. Cadre de vie « ECOMOBILE » |
| • Emploi | ✓ Combiner économies résidentielles et productives | 5. Cadre de vie ACTIF |
| • Patrimoine | ✓ Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du milieu de vie | 6. Cadre de vie DE CARACTERE |
| • Mixité sociale | ✓ Promouvoir le vivre ensemble | 7. Cadre de vie MIXTE |
| • Aménagement : espace résidentiel et espaces verts | ✓ Lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces verts | 8. Cadre de vie « SPATIONOME »[1] |

Figure 3 : Qualité du cadre de vie au sens du développement durable : critères de jugement [CAPRU, 2013].

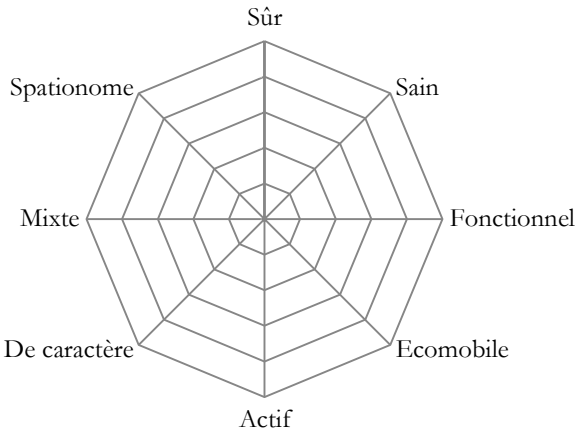


[1] Spationome : terme proposé dans le cadre de ce travail. Il prend son origine dans « spatium » (du dorien, apparenté au grec), qui signifie « l'espace, l'étendue » ; et « nomos » (du grec), qui signifie « partager de manière rationnelle des ressources ».

# IV. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES INDICATEURS

L'étape suivante a consisté à identifier les indicateurs permettant d'évaluer le cadre de vie des communes selon les critères de jugement retenus et donc de répondre au mieux, aux questions suivantes : « comment juger du caractère écomobile d'un milieu de vie ? », « comment juger de sa fonctionnalité au quotidien, de son niveau de sécurité, de son empreinte sur l'espace, *etc.* ? ».

Ces critères de jugement peuvent être appréhendés par plusieurs types d'indicateurs : des indicateurs relatifs aux mesures mises en place et qui visent à tendre vers un objectif de durabilité (ex : aménagement de pistes cyclables, qualité de la desserte des transports en communs, etc.), des indicateurs mesurant les effets de ces mesures (nombre d'usagers des transports en commun), des indicateurs mesurant les causes de (non) durabilité (ex : dispersion de l'habitat, proximité à des zones d'emplois ou de commerces, etc. ) et des indicateurs mesurant des conséquences (ex : taux de motorisation des ménages, facture énergétique des ménages, pollution des eaux et du sol, etc.)

## 1 Approche pragmatique et dynamique participative

### 1.1. Pré-identification d'indicateurs

Un premier inventaire d'indicateurs, jugés adaptés à l'évaluation attendue, a tout d'abord été dressé sur base d'une revue bibliographique d'une part, et de nombreux entretiens téléphoniques tenus avec des agents traitants de différentes administrations du SPW et du SPF (directeurs de direction et attachés) ainsi que de plusieurs services publics (SPGE, CGT, AWA, etc.). La liste des institutions et services contactés est présentée au tableau 2.

A partir de la revue bibliographique [Annexe 1], il a été possible d'identifier des indicateurs *théoriquement* adaptés à l'évaluation attendue, et ceux-ci ont ensuite était confrontées aux contraintes du terrain : disponibilité, existence et remise à jour régulière (pas nécessairement annuelle) des données, qui elles, étaient identifiées au cours des entretiens téléphoniques tenus. Au total, une centaine d'indicateurs ont été rassemblés ou, pour certains, construits. Ils sont issus de sources variées, administratives mais aussi émanant d'enquêtes.

Tableau 2 : Institutions et services publics contactés en vue d'identifier l'existence, la disponibilité et la remise à jour des données nécessaires aux calculs des indicateurs.

| Institution | Contact | Objet du contact |
|---|---|---|
| SPW – DGO1 – DIS – Déplacements doux et Partenariats communaux | Attaché Géographe | Pistes cyclables sur réseau communal |
| SPW – DGO2 – Planification de la Mobilité | Coordinatrice « enquête mobilité » | Pistes cyclables sur réseau communal |
| SPW – DGO2 – Planification de la Mobilité | Attachée | Zones 20 et 30 : réseau couvert |
| SPW – DGO2 – Réglementation et Droits des usagers | Attachée | |
| SPW – DGO3 – DEE – Direction de la Prévention des Pollutions (Cellule bruit) | Attaché à la cellule bruit, attaché à la coordination carto-topo | Nuisances sonores |
| SPW – DGO3 – Direction des Outils financiers | Assistant principal à la cellule épuration individuelle | Assainissement des eaux usées en zone d'AA (nombre de ménages exonérés du CVA) |
| SPW – DGO3- - DEE – Eaux souterraines | Attaché | Qualité de l'eau distribuée |
| SPW – DGO3 – DEE – Eaux de surface | Attaché | Qualité des eaux de surface |
| SPW – DGO3 – DSD – Office wallon des déchets | Responsable cellule relations extérieurs et ajointe à l'inspecteur général, attachée | Quantités de déchets collectés/recyclés/clandestins |
| SPW – DGO3 – Direction de la protection des sols (DPS) – Cellule Décret Sols | Attaché et responsable de direction | Terrains pollués et SAR |
| SPW – DGO3 – DEMNA | Premier Attaché, Coordinateur de la Cellule Etat de l'Environnement Wallon | Terrains pollués, SAR, Superficie agricole déclarée couverte par MAE 11 (mode BIO) ou autre MAE, LS, qualité des eaux de surface |
| SPW – DGO3 – Département des Aides – Direction des surfaces agricoles – LPIS | Directeur et attaché | Utilisation des terres agricoles |
| SPW - DGO3 - Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) | Attaché | Recensement des sites de grand intérêt biologique (SGIB) |
| SPW – DGO4 – Département Energie et Bâtiment Durable | Attaché | Consommation énergétique moyenne du secteur résidentiel et à la puissance d'énergie renouvelable installée au sein de la commune |

| Institution | Contact | Objet du contact |
|---|---|---|
| SPW – DGO4 – Département du Patrimoine<br>Direction de la Restauration<br>Petit Patrimoine Populaire Wallon | Attaché | Nombre d'éléments constitutifs du petit patrimoine wallon populaire |
| SPW – DGO4 – Département du Patrimoine – Direction géomatique | Attaché | Superficie des zones classées |
| SPW – DGO4 – Département du Patrimoine – Direction de la Protection | Attaché | Nombre d'éléments constitutifs du patrimoine monumental wallon |
| SPW – DGO4 – Département de l'Aménagement du territoire et Urbanisme – Direction de géomatique | Directeur, attaché | Occupation du sol, SAR |
| SPW – DGO5 – Département de la Gestion et des Finances des Pouvoirs locaux – Direction de la Législation organique des Pouvoirs locaux | Directeur | Propension à la vie associative |
| SPW – DGO6 - Direction des Projets Thématiques | Directrice | Sociétés ayant le statut juridique suivant : coopératives /asbl/SFS, nombre d'emplois dans ces sociétés, nombre d'emplois APE, possibilité d'intégrer les EI, EFT, OISP, IDESS dans un indicateur. |
| SPW - DGO6 – Département du développement économique - Direction de l'Economie Sociale | Directrice | Emplois en IDESS (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale) et en EI (entreprise d'insertion) |
| SPW - DGO6 – Département de l'emploi et de la formation professionnelle | Directrice | Emplois en OISP (organismes d'insertion socio-professionnelle) et en EFT (entreprises de formation par le travail) |
| SPW – SG Département de la Géomatique (direction des géo-données) | Agent helpdesk | Longueur des pistes cyclables sur réseau communal |
| IWEPS | Plusieurs collaborateurs | Nuisances sonores, points APE, superficies artificialisées, part des logements en ZAT, emploi (indice d'attractivité) |
| CGT – Observatoire wallon du tourisme | Attachée à la direction de la stratégie | Taux de touristicité, indicateurs relatifs au patrimoine |
| ICEDD | Chargé de Mission Bilan énergétique | Consommation énergétique moyenne du secteur résidentiel et à la puissance d'énergie renouvelable installée au sein de la commune |
| AWAC | Responsable des réseaux | Qualité de l'air. |
| SPGE | Agent service technique | Assainissement des eaux usées |
| SPAQUE | | Terrains pollués |
| AquaWal | Collaborateur | Consommation d'eau par les ménages |

| Institution | Contact | Objet du contact |
|---|---|---|
| ADESA | Chargée de mission, coordinatrice | Périmètre d'intérêt paysager (PIP) |
| Ordre des Pharmaciens | | Nombre d'officines par commune (selon localisation de l'officine et non du domicile du pharmacien). |
| Société Régionale Wallonne du Transport/groupe TEC - Département de la Communication | Responsable commerciale | Nombre de personnes ayant un abonnement TEC |
| AWIPH – administration centrale | Collaborateur | Nombre de postes pour personnes handicapées |
| CLEO – ULg (Centre d'Etude de l'Opinion | Chercheurs | Propension à la vie associative |
| CES – ULg (Centre d'Economie Sociale) | Chargé de recherches | Indicateurs communaux relatifs à l'économie sociale |
| aCREA – ULg | Chercheur | Indicateur BIODIV03 » : indicateur proposé dans le cadre du diagnostic du DSER (2011) mené par la CPDT à la demande du Gouvernement wallon |
| LEPUR – ULg | Attaché de recherche CPDT | Carte d'accessibilité des logements par les modes alternatifs à la voiture |
| FUNDP | Directeur du CIEM [Centre Interuniversitaire d'Étude de la Mobilité] (2010-2012) | Indicateurs communaux relatifs aux modes de déplacements et de manière globale, sur la mobilité |
| SEGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique) | Conseiller de la Direction générale | Nombre d'enfants inscrits par implantations scolaire de l'enseignement fondamental ordinaire |
| Ministère de la FWB – AGERS-Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) | Attachée | Nombre d'enfants inscrits par implantations scolaire de l'enseignement fondamental ordinaire |
| FWB - ETNIC | Attaché | Nombre d'enfants inscrits par implantations scolaire de l'enseignement fondamental ordinaire |
| Cabinet Henry – Cellule Mobilité | Conseiller | Usagers des pistes cyclables |
| SPF Economie – DGSIE – Direction thématique Société | Assistante administrative | Travailleurs se rendant à vélo au travail, actualisation du recensement socio-économique |
| SPF Economie – DGSIE – Unité des Statistiques (Business Register and Statistical Units) | Assistant administratif | Nombre de sociétés ayant le statut juridique suivant : coopératives /asbl/SFS, nombre d'emplois au sein de ces sociétés |
| SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie | Agent traitant au service des statistiques des entreprises | Nombre de sociétés ayant le statut juridique suivant : coopératives /asbl/SFS, nombre d'emplois au sein de ces sociétés |
| SPF Sécurité sociale - Direction générale Personnes Handicapées | Webmaster | Nombre de postes pour personnes handicapées |

| Institution | Contact | Objet du contact |
|---|---|---|
| SPF Mobilité et Transports<br>Direction Mobilité | Attaché | Données relatives à l'enquête déplacements domicile-travail |
| SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement | Attaché | Nombre de médecins généralistes selon le lieu de leur cabinet et nombre d'officines de pharmaciens selon le lieu de l'officine (et non du domicile du pharmacien) |
| Police Fédérale - Service Relations Publiques et Protocole | Webmaster | Détails sur les délits commis par commune. |

## 1.2. Choix des indicateurs

### *1.2.1. Première sélection*

Les indicateurs ainsi pré-identifiés ont ensuite été présentés à des intervenants de tout horizon au cours de plusieurs séances de travail (*cf.* Annexe 2 : « Les participants au choix du premier set d'indicateurs »). L'inventaire de ces indicateurs était envoyé par mail aux participants, préalablement aux séances de travail. Les séances de travail étaient organisées selon une discussion ouverte, ou chacun des participants pouvait librement faire part de ses remarques. A ceux-ci, il était toutefois demandé de juger de la pertinence des indicateurs sur une échelle à trois niveaux (1 : très pertinent, 2 : moyennement pertinent, 3 : faiblement pertinent), ou le cas échéant, de juger l'indicateur comme n'étant pas pertinent. Les participants étaient invités à suggérer des indicateurs/variables leurs semblant plus/également pertinents pour appréhender le concept étudié. Dans ce sens, le document de travail sur lequel se basaient les entretiens évoluait sans cesse. C'est ainsi que certains indicateurs, identifiés au début de processus, n'ont été soumis qu'à quelques intervenants, car vite remplacés par d'autres indicateurs. *A contrario*, d'autres indicateurs, identifiés en fin de processus, n'ont également été soumis qu'à quelques intervenants pour avis. En outre, les commentaires recueillis ont également permis de pointer les atouts et faiblesses des indicateurs discutés.

Un premier listing de personnes ressources a été dressé sur base de leur champ d'expertise. Au fil des entretiens tenus avec ces premiers participants, d'autres personnes ressources ont également pu être identifiées. Au final, plus de trente personnes ont participé au choix et à l'élaboration du premier set d'indicateurs. Certains participants ont donné leur avis sur l'ensemble des indicateurs tandis que d'autres se sont davantage penchés sur les dimensions du cadre de vie relatives à leur champ d'expertise.

Le premier set d'indicateurs qui a pu être dressé sur base de ces séances de travail a été construit selon les critères suivants :

- l'existence et la disponibilité des données à l'échelon communal ;
- une remise à jour raisonnée des données : les indicateurs doivent faire appel à des données facilement disponibles et remises à jour régulièrement (au minimum tous les 5 ans) ;
- les relations entretenues entre les indicateurs (éviter le cumul d'indicateurs de contextes territoriaux opposés)
- la représentativité et pertinence à l'échelle communale : les indicateurs doivent répondre aux problématiques et/ou aux champs d'action des communes et concerner toutes les communes ;
- l'intelligibilité : il est important que les indicateurs soient facilement reconnus et compris par l'ensemble des utilisateurs potentiels ;
- l'interprétation univoque ;
- l'aptitude à évaluer la réponse à des enjeux et objectifs opérationnels de la dimension environnementale du développement durable.

Au cours des entretiens tenus avec les différents participants, plusieurs recommandations ont été formulées de manière récurrente :

- Il serait intéressant d'envisager de nouvelles méthodes de collecte des données et de traitement des informations locales, avec la participation des acteurs locaux par exemple, afin d'établir des indicateurs davantage pertinents à l'évaluation du cadre de vie.
- Le set d'indicateurs retenus devrait être modifié, ou enrichi au fil des prochaines remises à jour de l'outil, par de nouveaux indicateurs relatifs à la qualité du cadre de vie selon les données disponibles à l'avenir.
- Il est important de réduire le nombre d'indicateurs pour construire les radars, afin d'éviter la dissolution de l'information transmise par les indicateurs.

La question de se limiter à intégrer des éléments sur lesquels la commune a un pouvoir d'action ou s'étendre à un plus vaste champ d'action a souvent été débattue. Partant du postulat que la commune peut toujours avoir un pouvoir de sensibilisation auprès de ses citoyens et de pression auprès des diverses instances publiques et que s'il est de certaines contraintes contextuelles sur lesquels la commune ne peut agir, elle peut toutefois y pallier par des solutions locales qui globalement permettront d'améliorer la qualité de son cadre de vie, il a été décidé d'étendre le panel des indicateurs à l'évaluation d'éléments sur lesquels la commune n'a pas ou peu d'emprise de manière directe.

Enfin, « cadre de vie de qualité » ne veut pas dire « cadre de vie durable » pour tous. Dans ce sens, il nous a été conseillé de préciser que ce sont des indicateurs de qualité du cadre de vie *au sens du développement durable* qui sont recherchés. Pour exemple : augmenter la superficie résidentielle moyenne est négatif en matière de développement

durable, mais *peut être* jugé comme positif en matière de qualité du cadre de vie *stricto sensu*. Par ailleurs, le fait de préciser qu'il s'agit d'indicateurs s'inscrivant dans une optique de développement durable permet d'objectiver l'interprétation donnée aux indicateurs choisis.

#### *1.2.1.1. Réduction du nombre d'indicateurs*

Afin d'éviter de perdre l'information que transmettent les indicateurs et de préserver l'intelligibilité et la transparence de l'outil, le nombre d'indicateurs retenus pour calculer l'indice synthétique de chaque dimension a été limité. Pour ce faire, la corrélation (mesure de liaison) entre les indicateurs évaluant une même dimension du cadre de vie a été calculée. Dans le cas d'une corrélation significative, seul l'indicateur le plus pertinent était retenu. L'observation des fiches descriptives de chaque indicateur a également permis de pointer les indicateurs pour lesquels la distribution des communes était franchement concentrée. Il a été décidé de ne pas retenir ces derniers indicateurs afin d'éviter la dissolution de l'information transmise par les autres indicateurs (voir rapport intermédiaire du 25/11/13). Il s'agit des indicateurs suivant :

- Nombre de piétons, victimes d'un accident de la route par km de voirie (cadre de vie sûr) ;
- Taux de conformité microbiologique de l'eau distribuée (cadre de vie sain)
- Taux de conformité chimique de l'eau distribuée (cadre de vie sain)
- Superficie artificialisée par habitant (cadre de vie spationome)

### *1.2.2. Deuxième sélection*

Sur base du premier set d'indicateurs déterminé, il a été possible d'établir le radar de chaque commune ou territoire ciblé. Il a été décidé que les résultats ainsi obtenus soient confrontés à l'expertise d'acteurs de terrain ayant une bonne connaissance d'un territoire local ciblé, cela afin d'établir la concordance entre l'outil théoriquement construit et le ressenti et le vécu de plusieurs acteurs de terrain. Dans ce sens, ce sont les GAL wallons et Parcs Naturels qui ont été sollicités pour cet exercice. Quelques organismes d'assistance communément sollicités par les communes pour établir le diagnostic territorial de leur PCDR ont également été rencontrés [Tableau 3].

Cette étape s'est opérée en plusieurs séances de travail, chacune organisée en petits groupes auprès de chaque territoire ciblé. La genèse du projet, l'output attendu et la méthodologie étaient présentés aux participants en début de séance. Les résultats obtenus étaient ensuite présentés : le radar du territoire ciblé était superposé à différents radars : celui de la Région wallonne, des communes rurales et urbaines (distinguées sur base du critère de l'OCDE) et celui de territoires supra-communaux voisins ou englobant. Le radar de chacune des communes couvertes par le GAL ou le Parc rencontré était également présenté. Les particularités et/ou points communes des communes les unes par rapport aux autres, par rapport aux bassins de vie et par rapport au contexte régional étaient ainsi mis en évidence au travers des radars présentés.

Les participants étaient invités à nous faire part de leurs remarques à propos des indicateurs retenus et des résultats obtenus : les représentations radar proposées sont-elles en accord avec ce qui est constaté et/ou ressenti sur le terrain ? Doivent-elles être simplifiées ou plutôt complétées ? Etc. Le compte-rendu des séances de travail est repris en annexe 3. Ainsi, le premier set d'indicateurs a encore évolué, dans l'optique de répondre davantage aux réalités du terrain.

Tableau 3 : Territoires au sein desquels l'outil construit sur base du premier set d'indicateurs a été testé et nombre de participants.

| **Organisme auprès duquel l'outil a été évalué : représentants** | **Commune ciblées** | **Nombre de participants** |
|---|---|---|
| GAL Pays des Condruses : GAL, ADL, FRW, Communes (mandataire et agents) | Nandrin, Modave, Tinlot, Anthisnes, Ouffet, Clavier, Marchin | 7 |
| GAL Romana : GAL, FRW | Rochefort, Marche-en-Famenne | 5 |
| GAL Cuestas : GAL, CCRT | Tintigny, Meix-devant-Virton, Etalle | 8 |
| GAL Transvert : GAL, FRW | Seneffe, Pont-à-Celles, Les Bons Villers | 5 |
| GAL Racines et Ressources : GAL, RND | Tellin, Saint-Hubert, Libin, Bertrix, Herbeumont | 4 |
| GAL Tiges et Chavées : GAL, Commune (mandataires) | Assesse, Gesves, Ohey | 4 |
| GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz : GAL, ADL, FRW, Commune (mandataire), Centre culturel de Dinant | Havelange, Hamois, Ciney | 5 |
| GAL Culturalité : GAL, FRW, Bibliothèque Jodoigne/Incourt, Centre Culturel Jodoigne, Commune (agent) | Beauvechain, Jodoigne, Hélécine, Incourt, Orp-Jauche, Ramillies | 9 |
| GAL Haute-Meuse : GAL, PCS Hastière, ADL, Commune (mandataires) | Anhée, Yvoir, Onhaye, Dinant, Hastière) | 7 |
| Parc naturel des Hauts-Pays : coordinateur et chargés de mission | Quiévrain, Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy | 4 |
| Parc naturel des Plaines de l'Escaut : coordinateur et chargés de mission | Bernissart, Rumes, Antoing, Beloeil, Brunehaut, Péruwelz | 6 |
| GAL/Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier : coordinateur et chargés de mission du PNHSFA et du GAL, ADL | Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Martelange, Habay, Léglise, Neufchâteau | 5 |
| BEP Namur : agents de l'équipe de développement territorial | Fernelmont, Hamois, Assesse, Floreffe | 2 |
| Tr@me SCRL : administrateurs | Huy, Waremme, Donceel, Genappe | 2 |
| TOPOS SPRL | Gembloux | 2 |
| | **Nombre total des participants :** | **75** |
| | **Nombre total des communes testées :** | **64** |

## 2 Indicateurs retenus

Le tableau 4 reprend les 39 indicateurs finalement retenus pour construire l'outil attendu. Une fiche descriptive est établie pour chaque indicateur. Ces fiches sont reprises dans un document annexé au présent document. Elles reprennent la définition de l'indicateur et indiquent également la source des données utilisées pour le calculer, l'année d'actualité, les mesures de position et de dispersion de l'indicateur, les dix communes affichant les valeurs les plus élevées et plus faibles pour l'indicateur concerné, une représentation cartographique ainsi que l'usage de l'indicateur dans la construction de l'indice synthétique s'y rapportant.

Tableau 4 : Nombre d'indicateurs retenus par critères de jugement

| Critères de jugement | Nombre d'indicateurs |
|---|---|
| Cadre de vie SUR | 5 |
| Cadre de vie SAIN | 9 |
| Cadre de vie FONCTIONNEL | 6 |
| Cadre de vie ECOMOBILE | 4 |
| Cadre de vie ACTIF | 2 |
| Cadre de vie DE CARACTERE | 7 |
| Cadre de vie MIXTE | 2 |
| Cadre de vie SPATIONOME | 4 |
| **TOTAL** | **39 indicateurs** |

Tableau 5 : Indicateurs retenus.

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie SUR (5 indicateurs)** | 1. Nombre d'accidents de la route par km de voirie | Rapport entre le nombre d'accidents de la route ayant eu lieu durant une période de trois ans et le nombre de kilomètres de voirie au sein de la commune. Les autoroutes sont exclues. Seuls les accidents ayant eu lieu sur la voie publique et ayant fait des morts ou des blessés (graves ou légers) sont comptabilisés.<br>Données utilisées : accidents (2009 à 2011), longueur du réseau routier (2005). |
| | 2. Nombre de cyclistes victimes d'un accident de la route par km de voirie | Rapport entre le nombre de cyclistes, victimes d'un accident de la route et le nombre de kilomètres de voirie au sein de la commune (les autoroutes sont exclues) au cours d'une période de 3 ans. Seuls les accidents ayant eu lieu sur la voie publique sont comptabilisés. Une victime correspond à une personne tuée, un blessé grave, léger ou est indemne.<br>Données utilisées : victimes (2009 à 2011), longueur du réseau routier (2005). |
| | 3. Part des voiries en zones 20 et 30 en agglomération | Rapport entre la longueur des voiries en zones 20 (résidentielles et de rencontre) et 30 et la longueur totale des voiries situées en agglomération pour une année.<br>Données utilisées : 2013 |
| | 4. Part des logements cambriolés | Rapport entre le nombre recensé de cambriolages dans l'habitation (sens strict) au cours d'une période de 3 ans et le nombre de logements.<br>Données utilisées : 2009 à 2011. |
| | 5. Part des bâtiments situés en zones à risques d'inondation par débordement des cours d'eau et/ou en zones vulnérables SEVESO | Rapport entre la somme du nombre de bâtiments situés en zones à risques d'inondation (faible, moyen et élevé) et/ou situés en zones vulnérables SEVESO (seuils bas et haut) et le nombre total de bâtiments implantés sur le territoire communal, pour une année.<br>Données : Aléa d'inondation (2007), sites et zones SEVESO (2009), nombre de bâtiments (2012). |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie SAIN (9 indicateurs)** | 6. Part des équivalent-habitant en assainissement collectif dont les eaux usées sont épurées | Rapport entre le nombre équivalent-habitant (EH) dont les eaux usées sont traitées (les EH collectés et dont la station d'épuration pour le traitement des eaux est en cours sont compris) et le nombre d'EH totaux en assainissement collectif (population, industrie, tertiaire).<br>Données utilisées : Population en assainissement collectif (décembre 2012). |
| | 7. Part des ménages en assainissement autonome dont les eaux usées sont épurées | Rapport entre le nombre de ménages pour lesquels une exonération du coût vérité à l'assainissement (CVA) a été accordée suite à l'installation d'un système d'épuration individuel des eaux usées domestiques et le nombre estimé de ménages en assainissement autonome. Ce dernier est calculé en divisant la population en assainissement autonome par la taille moyenne des ménages par commune (lui-même calculé en divisant le nombre d'habitants par commune par le nombre de ménages).<br>Données utilisées : Nombre de ménages exonérés du CVA (juin 2013). Population en assainissement autonome (décembre 2012). |
| | 8. Indice global annuel de la pollution de l'air | Un indice annuel (IAC) est calculé pour chaque polluant considéré : l'ozone (O3), les oxydes d'azote (NO2), les particules fines inférieures à 2.5 µm (PM2.5) et la fraction des particules fines comprise entre 10 µm et 2.5 µm (PM10-2.5). L'IAC correspond à la moyenne des indices journaliers (IJC). L'IJC correspond à la différence entre la moyenne journalière communale et la moyenne journalière régionale, divisée par l'écart-type journalier régional (normalisation des données). L'indice peut avoir une valeur négative. L'indice global est une moyenne des indices obtenus pour chaque polluant.<br>Données utilisées : 2012. |
| | 9. Part des logements au sein desquelles la concentration en radon dépasse 200 Bq/m³ | Rapport entre le nombre de logements au sein desquels la concentration en radon dans l'air a été mesurée et dépasse les 200 Bq/m³ et le nombre total de logements au sein desquelles des mesures de concentration en radon ont été effectuées au sein de la commune.<br>Données utilisées : 2012. |
| | 10. Part des sièges d'exploitation agricole dont le LS est supérieur à 1 | Rapport entre le nombre de sièges d'exploitation dont le dont le taux de liaison au sol de l'élevage (LS) est supérieur à 1 et le nombre total de sièges d'exploitation au sein de la commune. LS considéré : hors échanges d'effluents.<br>Le taux de liaison au sol (ou LS) correspond au rapport entre l'azote à épandre (production nette d'azote organique dans l'exploitation) et l'azote qui peut être valorisé (capacités de valorisation de cet azote sur les sols agricoles de l'exploitation). Si ces taux sont supérieurs à 1, différentes solutions sont envisageables afin de les diminuer, comme par exemple : établir des contrats de valorisation, diminuer le cheptel, augmenter les superficies d'épandage.<br>Données utilisées : 2011. |

| | | |
|---|---|---|
| | 11. Part de la surface agricole affectée à des pratiques agricoles favorables à la biodiversité | Rapport entre la surface agricole utile (SAU) sur laquelle des pratiques agricoles favorables à la biodiversité (subventions pour des mesures agro-environnementales et/ou agriculture biologique) sont mises en places et la SAU totale au sein de la commune pour une année. Les surfaces considérées, sur lesquelles les pratiques favorables sont mises en place, sont les suivantes : surfaces pour lesquelles sont versées les MAE 1 (conservation d'éléments du réseau écologique et du paysage : haies, arbres isolés et mares), les MAE 8 (prairies de haute valeur biologique) et 9 (bandes de parcelles aménagées) + les surfaces déclarées en agriculture biologique. Cet indicateur est proposé par la CPDT (2011) dans le cadre du diagnostic du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).<br><br>Données utilisées : 2009. |
| | 12. Part des déchets collectés sélectivement | Rapport entre la quantité de déchets collectés sélectivement (en porte à porte : PMC, déchets organiques et verts, papiers et cartons + verres et textiles pour quelques communes et bulles : textiles et verres + déchets verts, huiles minérales et PMC pour quelques communes) et la quantité totale des déchets ménagers (somme des déchets CS + ordures ménagères).<br><br>Les déchets collectés dans les PAC ne sont pas considérés étant donné qu'ils relèvent de la gestion intercommunale (IC) : possibilité aux habitants des communes couvertes par l'IC de déposer leurs déchets dans tous les parcs d'une même IC.<br><br>Données utilisées : 2011. |
| | 13. Consommation moyenne annuelle d'eau potable par ménage | Rapport entre le nombre total de $m^3$ d'eau potable consommée par les usagers de moins de 250 $m^3$/an, et le nombre total de compteurs dont la consommation en eau est inférieure à 250 $m^3$/an. Les compteurs dont la consommation est égale à 0 (logements inoccupés) ne sont pas considérés. Les compteurs dont la consommation en eau est inférieure à 250 $m^3$/an représentent, selon AquaWal, plus de 90% des ménages de la commune. Certaines PME, sont également inclues.<br><br>Données utilisées : 2011. |
| | 14. Part des logements situés dans une zone soumise au bruit du trafic routier, ferroviaire et aérien. | Rapport entre le nombre de logements situés dans une zone soumise au bruit et le nombre total de logements au sein de la commune.<br><br>Les zones de bruit sont celles avec un niveau Lden de 60 dB(A) ou plus généré par le trafic routier (4 catégories de routes), des zones de bruit généré par le trafic ferroviaire (une catégorie de ligne de chemin de fer) et des zones de bruit généré par le trafic aérien (zones de bruit aéroportuaire de la SOWAER). La cartographie du bruit autour des routes et du rail n'étant pas complètes pour l'ensemble de la Wallonie, l'IWEPS a demandé à la cellule Bruit de la DGO1 de faire des simulations de propagation du bruit autour des routes, ventilées en 4 catégories hiérarchiques.<br><br>Données utilisées : logements (2011), carte du bruit (2013). |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie FONCTIONNEL (6 indicateurs)** | 15. Taux de couverture de l'accueil à la petite enfance | Rapport entre le nombre total de places d'accueil (milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés par l'ONE) et le nombre d'enfants âgés de 0 à 2,5 ans (les enfants de moins d'un an + les enfants de plus d'un an + 50% des enfants de 2 à 3 ans). L'indicateur est calculé par l'ONE.<br><br>Données utilisées : 2011. |
| | 16. Taux de couverture de l'accueil aux personnes âgées | Rapport entre le nombre de lits en maisons de repos et/ou de soins, en centres d'accueil/de soins de jour et de places en résidence-services et le nombre d'habitants de 75 ans et plus au sein de la commune.<br><br>Données utilisées : 2012. |
| | 17. Taux de couverture de l'accueil scolaire (maternel et primaire) aux enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel ou primaire | Rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de la FWB par commune (par lieu de scolarisation, enseignements ordinaire et spécialisé confondus) et le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école maternelle ou primaire au sein de la commune (50% des enfants de moins de 5 ans + les enfants âgés de 5 à 9 ans + 50% des enfants âgés entre 10 et 14 ans).<br><br>Données utilisées : nombre d'inscrits (2010-2011), population en âge d'aller à l'école (2011). |
| | 18. Accès à un commerce alimentaire | Nombre pondéré de points de vente des commerces suivants : supérettes, supermarchés et hypermarchés. Selon le producteur de données, l'inventaire des magasins d'alimentation peut être considéré comme exhaustif, vu que celui-ci reprend non seulement toutes les implantations des entreprises à succursales actives en Belgique, mais également tous les petits commerces indépendants actifs en nom propre ou sans enseigne et en libre-service.<br><br>La pondération s'effectue selon la taille du point de vente (nombre de supérette x1, nombre de supermarchés x 5.27 et nombre d'hypermarchés x 41.25). Les facteurs de pondération sont établies sur base des taille moyenne des types de commerce au sein de la région wallonne (supérette : 190.4 m², supermarché : 1003.3 m², hypermarché : 7854.8 m²).<br><br>Données utilisées : 2010. |
| | 19. Accès à un commerce non-alimentaire, de type usuel | Nombre pondéré de points de vente des commerces suivants : magasins de chaussures, de vêtements, à rayons multiples, de produits de soins à la personne et d'entretien, de bricolage et d'outillage général. L'inventaire n'est pas exhaustif. Il comprend les points de vente appartenant aux 120 entreprises à succursales les plus importantes, actives dans notre pays.<br>La pondération permet de tenir compte de :<br><br>- la rareté du type de commerce (pondération : l'inverse du rapport entre le nombre total de commerces de ce type implantés sur le territoire wallon et le nombre total des commerces considérés).<br>- la variété des commerces présents sur le territoire communal ; une commune disposant de 3 magasins de même type est ainsi moins bien cotée qu'une commune disposant de 3 magasins de |

| | | |
|---|---|---|
| | | types différents (pondération : nombre de types de commerces différents présents au sein de la commune).<br><br>Données utilisées : 2010. |
| | 20. Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants | Rapport entre le nombre de médecins généralistes (recensement sur base de la localisation de leur cabinet médical) et la population totale au sein de la commune multiplié par 1000.<br><br>Données utilisées : nombre de médecins (2012), population (2012). |
| **Cadre de vie ECOMOBILE (4 indicateurs)** | 21. Distance temps à un service ferroviaire moyen | Temps le plus court nécessaire aux habitants d'une commune pour se rendre à une autre commune où plus de 34 trains s'arrêtent par jour ouvrable au sein d'une même gare (soit plus de deux trains par heure). Les lieux retenus pour mesurer les distances temps sont les maisons communales et le trajet s'effectue en voiture. Lorsque la commune dispose du service sur son territoire, la distance temps vaut zéro. Il s'agit uniquement des départs de trains (les arrivées aux gares terminus ne sont pas comptabilisées). L'application utilisée pour mesurée les distances temps est Michelin.<br><br>Données utilisées : 2013. |
| | 22. Part des logements construits dans les zones d'accessibilité théorique aux TC | Il s'agit des logements (en % par rapport aux logements totaux) construits sur des parcelles en ZAT. Les ZAT correspondent à des cercles de 3500 m autour des gares IC/IR et 1000 m autour des autres gares et points d'arrêts de bus bien desservis.<br><br>Données utilisées : 2011. |
| | 23. Part des travailleurs se rendant au travail en mode collectif | Rapport entre le nombre de travailleurs se rendant au travail en mode collectif (train, TEC, covoiturage ou transport en commun privé organisé par l'employeur) et le nombre total de travailleurs sondés. Il s'agit donc d'une « part de travailleurs » parmi l'échantillon sondé. L'enquête concerne les déplacements domicile-travail vers des entreprises et organismes publics de plus de 100 travailleurs et dont chaque unité d'établissement compte au moins 30 travailleurs. Les données de l'enquête concernent 33.3% de la population active.<br><br>Données utilisées : 2011. |
| | 24. Part des travailleurs se rendant au travail en mode actif | Rapport entre le nombre de travailleurs se rendant au travail en mode actif (marche et vélo) et le nombre total de travailleurs sondés. L'enquête concerne les déplacements domicile-travail vers des entreprises et organismes publics de plus de 100 travailleurs et dont chaque unité d'établissement compte au moins 30 travailleurs. Les données de l'enquête concernent 33.3% de la population active. Etant donné qu'il s'agit d'une « part de travailleurs » parmi l'échantillon considéré et non parmi la population active occupée totale, l'indication est jugée fiable.<br><br>Données utilisées : 2011. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie ACTIF (2 indicateurs)** | 25. Indice d'attractivité | L'indice d'attractivité est un indice calculé par l'IWEPS. Il correspond au rapport entre l'emploi intérieur et le nombre d'actifs occupés domiciliés au sein de la commune. L'emploi intérieur est estimé en nombre de postes (plusieurs personnes peuvent occuper un même poste à des temps partiels). Il comptabilise les postes assujettis à l'ONSS (salariés) et à l'INASTI (indépendants et aidants). La valeur 1 indique qu'il y a autant de postes sur le territoire concerné que de travailleurs qui y résident. Un indice élevé traduit l'attractivité du territoire produite par le nombre de poste de travail qu'il offre.<br>Données utilisées : 2010. |
| | 26. Nombre de points APE par DEI | Rapport entre le nombre de points maximum APE attribués à l'administration communale et au CPAS de la commune et la population active inoccupée. Pour bénéficier d'une aide à la promotion de l'emploi (APE), il suffit d'être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé (ne perçoit pas nécessairement d'allocations) auprès du Forem. Toutefois, les règles d'attribution des points APE par commune dépendent de plusieurs critères. Seuls les points attribués aux administrations communales et aux CPAS dépendent uniquement du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Ceci n'est pas d'application pour l'attribution des points APE au secteur non marchand privé. Si on prend par exemple le cas de Fernelmont, la commune est le siège de l'intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants. Tous les points APE sont attribués au siège, mais concernent l'ensemble des communes de l'intercommunale. Théoriquement donc, il ne faut comptabiliser que les points Administration Communale et CPAS si on veut les rapporter au nombre de DEI de la commune.<br>Données utilisées : Points APE (2012), DEI (2010). |
| **Cadre de vie DE CARACTERE (7 indicateurs)** | 27. Part de la superficie communale couverte par des zones protégées | Rapport entre la somme des superficies des réserves naturelles (domaniales et agréées), forestières, Natura 2000, zones humides d'intérêt biologique et la superficie totale de la commune.<br>Données utilisées : 2012. |
| | 28. Part de la superficie communale couverte par des SGIB | Rapport entre la somme des superficies des sites de grand intérêt biologique (SGIB) et la superficie totale de la commune.<br>Données utilisées : |
| | 29. Nombre de biens classés par km² de superficie urbanisée communale | Rapport entre le nombre de biens classés (monument, site, zone de protection, ensemble architectural, site archéologique, y compris le patrimoine exceptionnel et le patrimoine mondial de l'UNESCO) et la superficie urbanisée (km²) de la commune.<br>Données utilisées : 2013. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| | 30. Part de la superficie communale couverte par des sites classés | Rapport entre la superficie totale des sites classés, zones de protection, ensembles architecturaux, sites archéologiques et la superficie urbanisée de la commune.<br>Données utilisées : 2013. |
| | 31. Part de la superficie communale couverte par la superficie totale des PIP recensés au sein de la commune | Rapport entre la somme des superficies couvertes par les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur et la superficie totale de la commune.<br>Données utilisées : 1977 - 1987 (lors de l'élaboration des plans de secteur) |
| | 32. Part de la superficie communale couverte par la superficie totale des PICHE recensés au sein de la commune | Rapport entre la somme des superficies couvertes par les périmètres d'intérêt culturel historique et esthétique du Plan de secteur et la superficie totale de la commune.<br>Données utilisées : 1977 - 1987 (lors de l'élaboration des plans de secteur) |
| | 33. Part de la superficie communale couverte par la superficie totale des SAR recensés au sein de la commune | Rapport entre la somme des superficies des sites à réaménager (SAR : somme des SAED, SRPE et SC) et la superficie totale de la commune.<br>Données utilisées : 2014. |
| **Cadre de vie MIXTE (2 indicateurs)** | 34. Différence par rapport à 1 du coefficient des âges | Valeur absolue de la différence par rapport à 1 du rapport entre la population de 65 ans et plus, et la population de moins de 20 ans (ce dernier rapport correspond au coefficient des âges).<br>Données utilisées : 2012. |
| | 35. Dispersion des déclarations fiscales | Ecart-type (dispersion par rapport à la moyenne) entre le nombre de déclarations fiscales par classes de déclarations réparties selon leur montant (5 classes : déclarations dont le revenu total net imposable est nul, de moins de 10 000 €, compris entre 10 001 € et 20 000 €, 20 001 € et 30 000 €, > 30 000 €).<br>Données utilisées : 2010. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie SPATIONOME (4 indicateurs)** | 36. Superficie résidentielle par habitant | Rapport entre la superficie résidentielle totale (m²) de la commune et le nombre d'habitants de la commune. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux, etc. Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties.<br>Données utilisées : 2012. |
| | 37. Part de l'espace non artificialisé | Rapport entre la superficie non artificialisée (terres arables et cultures permanentes, surfaces enherbées et friches agricoles, forêts, milieux semi-naturels, zones humides, surfaces en eau et terrains de nature inconnue) et la superficie cadastrée de la commune.<br>Données utilisées : 2012. |
| | 38. Part des permis de bâtir octroyés pour la rénovation des bâtiments résidentiels | Rapport entre le nombre de permis de bâtir octroyés pour la rénovation d'un bâtiment résidentiel et le nombre total de permis de bâtir octroyés (rénovation et construction de bâtiments résidentiels), durant une période de 3 ans.<br>Données utilisées : 2010 à 2012. |
| | 39. Part des logements inoccupés | Le nombre de logements vacants est estimé en soustrayant le nombre total de ménages (privés et collectifs) du nombre de logements total par commune. Les logements occupés pour la résidence secondaire sont donc comptabilisés comme logements vacants. Par ailleurs, il se peut que plusieurs ménages occupent un même logement. Les logements considérés comme vacants ne sont donc pas surestimés, puisqu'on pose comme hypothèse qu'un logement est occupé par un seul ménage. Le pourcentage de logements vacants correspond au rapport entre le nombre de logements vacants ainsi estimé et le nombre total de logements au sein de la commune.<br>Données utilisées : 2009. |

## 3 Indicateurs n'ayant pu être inclus

D'autres indicateurs ont encore été jugés adaptés à l'élaboration de l'outil à délivrer. Toutefois, pour les raisons suivantes : les données existent mais ne nous ont pas été transmises (1), les données sont en cours d'actualisation (2), les données n'existent pas encore mais sont en voie de le devenir (3), les données n'existent pas (pour l'ensemble des communes, ou pour la plupart des communes) et il serait intéressant qu'elles soient collectées et/ou du moins centralisées (4), il n'a pas été possible d'intégrer ces indicateurs pour la suite de l'exercice [Tableau 6].

Tableau 6 : Indicateurs n'ayant pu être inclus pour la construction des radars.

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie SAIN** | Qualité des masses d'eau de surface (1) | Rapport entre la superficie des bassins versants des masses d'eau de surface étant en bon état ou en très bon état et la superficie totale des bassins versants couvrant la commune.<br><br>Source : DGO3 – DEE |
| | Consommation énergétique moyenne du secteur résidentiel (2) | Rapport entre la consommation énergétique du secteur résidentiel (électricité et combustibles (mazout, gaz, bois, charbon) exprimée en tep (tonnes équivalent pétrole) et le nombre de logements.<br><br>Source : DGO4 – Département énergie et bâtiment durable |
| | Part des terrains pollués (3) | Rapport entre la superficie des terrains pollués et la superficie totale de la commune<br><br>Source : DGO3 – DSD - Direction de la protection des sols – Cellule Décret Sols |
| | Quantité de déchets clandestins (4) | Rapport entre la quantité de déchets clandestins ramassés sur le territoire communal et la superficie totale de la commune<br><br>*En cumulant les données transmises de 2008 à 2011 (les communes ne transmettent pas de manière systématique cette information), la quantité des déchets clandestins n'est connue que pour 33 communes sur les 262 communes.*<br><br>Source : DGO3 - Direction des infrastructures de gestion des déchets, données annuelles |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie FONCTIONNEL** | Taux de couverture de l'accueil en établissements d'enseignement fondamental scolaire (1) | Rapport entre le nombre total de places en établissements d'enseignement fondamental scolaire (niveau maternel et primaire) et le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire. |
| | Propension à l'achat local (4) | Données à recenser : nombre de ménages s'approvisionnant (de manière régulière) auprès de producteurs locaux |
| | Commerces alimentaires de proximité selon le siège d'exploitation (4) | Données à recenser : nombre de commerces alimentaires (distingués selon leur activité) par commune. |
| **Cadre de vie ECOMOBILE** | Part de la population ayant un abonnement au TEC (1) | Rapport entre le nombre de personnes ayant un abonnement TEC et le nombre total d'habitants de la commune.<br><br>Source : TEC. |
| | Part des voiries couvertes par une piste cyclable (4) | Rapport entre la longueur des réseaux régional et communal des pistes cyclables en km et la longueur totale des voies de circulation dans la commune (les autoroutes ne sont pas comprises). |
| **Cadre de vie MIXTE** | Propension à la vie associative (4) | Données à recenser : nombre d'associations de fait déclarées et domiciliées dans la commune. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur |
|---|---|---|
| **Cadre de vie DE CARACTERE** | Périmètres d'intérêt paysager définis par l'asbl ADESA (2) + du plan de secteur | Rapport entre la superficie totale des PIP PdS et ADESA et la superficie totale de la commune<br><br>Source : ADESA |
| | Nombre d'éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon par km² de superficie communale (4) | Rapport entre le nombre d'éléments constitutifs du petit patrimoine wallon (fontaine, croix, portail, girouette, réverbère, kiosque, ancienne devanture, les anciens ateliers, etc.) et la superficie de la commune.<br>Il s'agit des petits éléments construits, individuels ou partie intégrante d'un ensemble, qui agrémentent le cadre de vie, servent de repères à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, et qui font ou non l'objet d'une mesure de protection.<br><br>*Il existe des inventaires locaux pour certaines communes, mais pas d'inventaire régional à ce jour.*<br><br>Source : DGO4 - Département du Patrimoine – Direction de la Restauration du Petit Patrimoine Populaire Wallon |
| | Nombre d'éléments constitutifs du patrimoine monumental wallon par km² de superficie communale (3) | Rapport entre le nombre d'éléments constitutifs patrimoine monumental wallon (et la superficie de la commune.<br><br>*Il existe un inventaire régional couvrant toutes les communes, mais les données ne sont pas encore toutes numérisées à ce jour.*<br><br>Source : DGO4 - Département du Patrimoine – Direction de la Protection |

## 4 Indicateurs non retenus

Le tableau suivant reprend les indicateurs qui ont été proposés aux participants et qui après discussion n'ont pas été retenus. Les raisons évoquées sont également présentées dans le tableau.

Tableau 7 : indicateurs non retenus.

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie SUR** | Taux de criminalité | Rapport entre le nombre de délits consignés (vol, extorsion, acte de vandalisme, agression physique et autres crimes et infractions) et le nombre d'habitants de la commune.<br><br>Source : Police fédérale - Direction de l'information policière opérationnelle. (statistiques annuelles) | Dépend de la propension à porter plainte.<br>Dépend de l'ampleur des politiques sécuritaires menées : on peut enregistrer un nombre de délits plus élevé parce qu'on cherche davantage à les recenser.<br>Reprend des délits qui concernent la population de jour. |
| | Vols de véhicules | Rapport entre le nombre de vol de véhicules et le nombre total de voitures particulières.<br><br>Source : Police fédérale - Direction de l'information policière opérationnelle. (statistiques annuelles) | Dépend du parc des véhicules.<br>Reprend des délits qui concernent la population de jour. |
| | Incivilités prioritaires | Rapport entre le nombre d'incivilités consignées et le nombre d'habitants de la commune. Les incivilités retenues sont : les dépôts de déchets clandestins, les animaux errants, les aboiements de chiens et le tapage nocturne. | Dépend de la propension à porter plainte.<br>Dépend de la motivation de l'agent à dresser un procès-verbal.<br>Dépend de 3 droits différents : délinquance environnementale, code civil et sanctions administratives communales.<br>Source de données non identifiées |
| | Présence d'agents de quartiers | Rapport entre le nombre d'agents de quartiers et le nombre d'habitants de la commune<br><br>Source : polices locales | Données de la police locale : pas de centralisation de l'information. |
| | Nombre de médecins généralistes | Rapport entre le nombre de médecins généralistes et le nombre d'habitants de la commune.<br><br>Source : SPF Santé Publique | Critère de qualité considéré ici : la sécurité. Or, mot à forte connotation : on ne pense pas à la desserte en ce type de service quand on parle de « sécurité ».<br>Peu de sens d'agréger cette indication avec les vols par exemple. Risque de perdre l'information en obtenant un indicateur composite moyen sur le radar. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| | Distance-temps à un hôpital général | Temps le plus court nécessaire aux habitants d'une commune pour se rendre à la commune la plus proche au sein de laquelle est implantée un hôpital général, lorsque ce service n'est pas présent au sein même de la commune considérée (les lieux retenus pour mesurer les distances temps sont les maisons communales, les trajets sont effectués en voiture).<br><br>Source : CAPRU | Idem remarque précédente : critère d'urbanité. |
| **Cadre de vie SAIN** | Part de la population raccordée à l'égout public | Rapport entre le nombre équivalent-habitant (EH) collectés et le nombre d'EH totaux (population, industrie, tertiaire).<br><br>Source : SPGE, données annuelles | Il y a des logements qui sont raccordés à l'égout mais dont les eaux usées ne sont pas encore épurées. L'indication raccordement à l'égout ne permet donc pas d'évaluer l'assainissement actuel des eaux usées, mais plutôt de manière prospective.<br>N'est considérée ici que la population raccordée à l'égout public. N'est pas prise en compte la population raccordée à un dispositif d'épuration collective ou individuelle. |
| | Quantité totale de déchets ménagers par habitant | Rapport entre la quantité totale de déchets collectés au sein de la commune et le nombre d'habitants de la commune.<br><br>Source : DGO3 - Direction des infrastructures de gestion des déchets, données annuelles | Les déchets collectés sont des déchets également produits par la population de jour (à remettre sur EH pour corriger cet aspect // difficultés d'estimer les déchets émis par les EH). La quantité de déchets produits est un indicateur sur la manière de consommer mais pas sur la salubrité d'un CDV. |
| | Puissance d'énergie renouvelable installée | Rapport entre l'énergie renouvelable installée et convertie et la superficie de la commune. (énergie considérée : biomasse, photovoltaïque, géothermie, énergie éolienne et hydraulique). Il s'agit de l'énergie pouvant en théorie être produite.<br><br>Source : DGO4 – Département énergie et bâtiment durable, données annuelles | Interprétation difficile : pollution de l'air >< nuisance sonore et visuelle. Pas d'interprétation univoque de la présence d'éoliennes sur le territoire par exemple<br>Données disponibles car demandée par la Convention des Maires (mouvement européen).<br>Ne dépend pas de la commune.<br>L'énergie produite est injectée sur le réseau et donc pas nécessairement consommée sur place. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie SAIN** | Présence d'antennes GSM | Rapport entre le nombre d'antenne d'émission GSM et la superficie de la commune<br><br>Source : IBPT | Interprétation équivoque : présence souvent considérée comme néfaste, or la proximité à une antenne permet de réduire la puissance d'émission du GSM (et donc moins nocif pour la santé). L'ISSeP a mené une étude sur les champs électromagnétiques à proximité des antennes-relais de mobilophonie : respect des normes et pas de preuve scientifique qu'il y ait un impact // certaines personnes se sentent affectées.<br>Indicateur de perception d'insécurité<br>L'implantation des antennes GSM relève de la compétence des régions. Depuis 2005, l'installation d'une antenne est soumise à un permis d'urbanisme quand l'antenne n'est pas intégrée à un bâtiment. Dans le cas contraire, il n'y a donc pas d'enquête publique.<br>La commune peut adopter une ordonnance de police relative à l'exploitation d'antennes GSM. Celle-ci peut compléter les normes fixées par l'Etat fédéral en imposant une procédure d'autorisation pour l'implantation d'une antenne GSM et prévoir des sanctions en cas de non-respect de cette obligation. |
| | Appréciation de la tranquillité (bruit, pollution sonore) de l'environnement résidentiel | Pourcentage des ménages qui jugent peu agréable l'environnement immédiat de leur logement en matière de tranquillité.<br><br>Source : DGSIE (enquête socio-économique 2001) | Données trop vieilles et pas de remise à jour prévue : en 12 ans, beaucoup de choses ont changé. |
| **Cadre de vie FONCTIONNEL** | Pourcentage de personnes vivant seules | Rapport entre le nombre de personnes vivant seules et le nombre total de personnes vivant en ménages privés (les personnes vivant en ménages collectifs ne sont pas considérées).<br><br>Source : DGSIE (registre national), données annuelles | Difficulté d'interprétation. |
| | Part de la superficie des zones d'affectation « activité économique » au sein de la commune | Rapport entre la somme des superficies totales des zones d'affectation « activité économique mixte », « activité économique industrielle », « activité agro-économique », « activité économique grande distribution » et la superficie de la commune. ZAEM = zone destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie.<br><br>Source : DGO4 – Direction de la Géomatique, données annuelles | On se limite aux zones de développement actuel, on ne considère pas l'existant.<br>N'est pas un indicateur pertinent de pluralité : les industries n'occupent pas toutes une superficie égale (ex : 3 industries peuvent prendre moins de place qu'une seul).<br>Il a été souligné que la pluralité du CDV fait davantage référence à l'offre commerciale que celle de type industriel. Dans ce sens, il a été conseillé que le secteur industriel soit plutôt considéré dans la dimension emploi. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie FONCTIONNEL** | Nombre d'officines de pharmaciens | Rapport entre le nombre d'officines de pharmacie et le nombre d'habitants de la commune. | La répartition des pharmacies d'officine est régie par une loi dite *de répartition* de 1974, sur base de critères géographiques et démographiques. L'objectif étant d'assurer un accès aux soins, identique pour tous les habitants. En plus, la Belgique dispose d'un des réseaux de pharmacies les plus denses d'Europe. |
| | Indicateur composite de l'appréciation des équipements et facilités offertes à proximité | Moyenne arithmétique obtenue sur base de l'appréciation des ménages quant aux facilités et équipements suivants : facilités commerciales, services de santé, services sociaux et scolaires, services administratifs, possibilités culturelles et récréatives.<br><br>Source : SPF Economie – DGSIE (enquête socio-économique 2001) | Données trop vieilles et pas de remise à jour prévue. |
| | Distance temps moyenne pour se rendre à l'un des services suivants : hypermarché ou supermarché, établissement d'enseignement secondaire, hôpital général | Temps moyen le plus court nécessaire aux habitants d'une commune pour se rendre à l'un des services d'une autre commune, lorsque ce service n'est pas présent au sein même de la commune considérée (les lieux retenus pour mesurer les distances temps sont les maisons communales, les trajets sont effectués en voiture).<br><br>Source : CAPRU | On ne considère pas l'accessibilité par les TC et à pieds, or l'outil à élaborer vise à établir une perspective de développement durable. |
| **Cadre de vie MIXTE** | Part des ménages collectifs | Rapport entre le nombre de ménages collectifs (communauté religieuse, orphelinat, prison, logement pour étudiant, pour travailleur, maison de repos, ou institution hospitalière) et le nombre total de ménages (privés et collectifs) dans la commune.<br><br>Source : DGSIE (registre national), données annuelles | Agrégation de beaucoup d'éléments forts différents : interprétation non univoque (prison// sentiment d'insécurité, maison de repos//service offert)<br>Ne donne pas d'indication sur la promotion du vivre ensemble. |
| | Part de la population de nationalité étrangère | Rapport entre le nombre total d'habitants de nationalité étrangère et le nombre total d'habitants de la commune.<br><br>Source : DGSIE (registre national), données annuelles | Ne donne aucune indication quant à la relation entre les habitants : cohésive, conflictuelle ?<br>Ne donne aucune indication quant à une éventuelle ségrégation spatiale au sein de la commune.<br>N'est pas un bon indicateur de mixité sociale. Ex 1 : A Waterloo : bcq de riches étrangers, à Namur : bcq de Congolais, à Jurbise : bcq d'Américains. Ex 2 : à Gbx : bcq de personnes au centre d'asile, mais ne peuvent sortir du centre.<br>On peut changer de nationalité à 18 ans, et pourtant on reste la même personne. Quid sur les doubles nationalités. Quid sur la définition d'étrangers : hors UE ? Nationalité : notion administrative. Idéalement : considérer les ethnies. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie DE CARACTERE** | Capacités d'accueil en hébergements touristiques | Nombre de lits en hébergements touristiques reconnus par le CGT (hôtels, hébergements de terroir, campings, villages de vacances, tourisme social).<br><br>Sources : CGT, données annuelles. | Les indicateurs liés au tourisme ne sont pas retenus. Le tourisme n'étant pas garant d'un territoire de caractère (hébergements dans le cadre des activités professionnelles, accessibilité à des services particuliers (aéroport, etc.). Certains types de tourisme contribuent à la dénaturation du caractère du cadre de vie (villages de vacances). |
| | Taux de touristicité | Estimation des emplois et chiffres d'affaires générés directement par la consommation touristique.<br>Le taux de touristicité détermine la part de l'activité d'un secteur due à la seule demande des touristes (ex : la demande des touristes représente 20% de l'activité du secteur de la restauration).<br><br>Source : CGT – OTW, 2004 | Ces taux sont établis par des jugements d'experts.<br>Indicateur subjectif : les experts peuvent être influencés par les commanditaires. Le calcul des effets économiques induits d'une attraction touristique est toujours très optimiste…<br>Cas des parcs d'attractions/animaliers : les gens s'y rendent, y passent la journée, y dépensent leur argent et retournent chez eux. Pas d'autres découvertes au sein de la commune. Inconvénient : convoi des véhicules. |
| | Appréciation de l'aspect esthétique des constructions | Pourcentage des ménages qui jugent très agréable l'aspect esthétique des constructions composant l'environnement immédiat de leur logement.<br><br>Source : DGSIE (enquête socio-économique 2001) | Données trop vieilles et pas de remise à jour prévue.<br>Indicateur subjectif.<br>Les goûts esthétiques évoluent (exemple : les toits plats sont à présent acceptés voire appréciés alors qu'en 2001 on les jugeait ridicules), la population résidente a également changé en 12 ans. |
| | Nombre d'arbres et d'haies remarquables par km² | Rapport entre le nombre d'arbres et haies remarquables et la superficie totale de la commune.<br><br>Source : DGO3 – DNF – Direction des Ressources forestières | Dépend de la propension de la commune à établir un relevé. En milieu urbain, il y davantage une tendance à classer les arbres et haies qu'en milieu rural afin de les préserver. En outre, aucun acte officiel ne valide le recensement de ces arbres, c'est à l'initiative de la commune (pas d'enquêtes publiques). |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie SPATIONOME** | Evolution de l'espace bâti par habitant | Rapport entre la superficie totale des parcelles bâties et le nombre d'habitants de la commune en année n + i à celle en année n.<br><br>Source : DGSIE (Cadastre et registre national), données annuelles | Les indicateurs d'état sont préférés aux indicateurs d'évolution dans le cadre de cette approche |
| | Evolution de l'espace résidentiel par habitant | Rapport entre la superficie des terrains résidentiels et le nombre d'habitants de la commune en année n + i à celle en année n.<br><br>Source : DGSIE (Cadastre et registre national), données annuelles | Les indicateurs d'état sont préférés aux indicateurs d'évolution dans le cadre de cette approche. |
| | Part de la superficie bâtissable déjà bâtie | Rapport entre la superficie bâtie et la superficie bâtissable totale.<br><br>Source : DGO4 | Dépend de l'évolution démographique essentiellement.<br><br>Ne donne pas d'indication sur la manière dont est utilisée la superficie au sol. |
| | Superficie moyenne des terrains à bâtir vendus | Rapport entre la superficie totale ($m^2$) et le nombre total des terrains à bâtir vendus, durant une période de 3 ans.<br><br>Source : DGSIE (Cadastre et registre national), données annuelles | Prend en compte aussi bien les terrains vendus aux particuliers pour y construire leur logement qu'aux investisseurs pour y implanter des activités économiques par exemple. |
| | Part des ménages où un (beau-) parent habite avec son (bel) enfant (ce dernier étant considéré comme personne de référence du ménage) | Rapport entre le nombre de personnes ayant comme lien de parenté : parents ou beaux-parents avec la personne de référence du ménage et le nombre total de personne de référence de ménages privés.<br><br>Source : DGSIE (registre national), données annuelles | A l'heure actuelle, le cumul de générations au sein d'un même logement n'est pas considéré comme un souhait mais une contrainte. Ne représente pas un mode de vie actuel.<br><br>Aspect intergénérationnel : dimension sociale. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| **Cadre de vie ECOMOBILE** | Longueur du réseau des pistes cyclables | Rapport entre la longueur des réseaux régional et communal des pistes cyclables en km et la longueur totale des voies de circulation dans la commune (les autoroutes ne sont pas comprises).<br><br>Source : DGO1 – Direction des modes de déplacements doux, disponibilité des données à confirmer | Pas d'indication sur l'utilisation des pistes, sur le continuum du réseau ni sur l'état des pistes.<br>Réseau régional : RAVEL, réseau communal : pas d'informations à ce jour. Il n'est pas envisagé de retenir le réseau régional sans pouvoir considérer le réseau sur voiries communales : des communes disposant d'un tronçon de RAVEL non entretenu/non continu ne devraient pas être mieux cotées que des communes ayant aménagé des pistes cyclables et/ou mis en place une signalisation adaptée aux cycliste sur leurs voiries communales.<br>Le relief du territoire communal va influencer l'utilisation du vélo. |
| | Accessibilité des nouveaux logements par les modes alternatifs à la voiture | La valeur de l'indicateur est une part modale attendue moyenne : en moyenne, sur 100 habitants résidant dans un logement neuf, un nombre de X devrait le quitter par une alternative à la voiture pour se rendre au travail. Il s'agit des logements qui prennent place sur des parcelles construites durant une période considérée (plusieurs années). Chaque parcelle qui accueille un nouveau logement a été confrontée à la carte d'accessibilité du LEPUR-CPDT (concernant l'ensemble des alternatives à la voiture).<br><br>Source : IWEPS, 2010(LEPUR 2008) | L'accessibilité aux bus a été estimée sur base de la densité en arrêts de bus. La fréquence des bus s'y arrêtant n'a pas été considérée pour dresser cette carte.<br><br>La carte n'est pas vouée à être remise à jour (2008). |
| | Taux d'accessibilité aux grandes villes et Bruxelles en transports communs (TC) | Rapport entre un temps moyen parcouru d'une commune vers les grandes villes de Wallonie (Namur, Charleroi et Liège) et vers Bruxelles d'une part en TC (temps calculé à partir des horaires de chemin de fer et de TEC) et d'autre part en voiture (calcul du plus court chemin entre deux lieux).<br>Indicateur composite construit en vue de cerner l'efficacité de l'accessibilité en TC d'une commune par rapport à son accessibilité en voiture.<br><br>Source : CPDT, 2001 | Ne considère pas les villes étrangères (Lille, Luxembourg).<br><br>Données 2001 et pas de remise à jour prévue. |
| | Nombre de voitures privées par ménage | Rapport entre le nombre de voitures particulières et le nombre total de ménages.<br><br>Source : DGSIE (Parc de véhicules), données annuelles | Pas d'indication sur les kilomètres parcourus.<br>Les voitures de société ne sont pas considérées. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Nombre de stations de car-sharing | Nombre de stations de car-sharing implantées sur le territoire communal.<br>Le car-sharing est un système qui permet à ses membres de disposer d'une voiture lorsqu'ils en ont besoin, sans en posséder une personnellement. Les véhicules gérés par une société professionnelle sont répartis sur différentes stations dans les communes d'implantation. Chaque client peut, quand il le souhaite, réserver le type de véhicule dont il a besoin et payer son utilisation selon la distance et la durée du trajet.<br><br>Source : cambio.be, données en ligne. | Pas d'indication sur la fréquence d'utilisation des véhicules. Critère d'urbanité<br><br>Outil peu répandu : il existe environ 30 stations implantées sur 8 communes en RW. |
| | Nombre d'arceaux vélos | Nombre d'arceaux vélos implantés sur le territoire communal.<br><br>Source : communes | Pas d'indication sur l'usage. |
| | Commune ayant un PCC | Commune ayant un plan communal cyclable en cours.<br><br>Source : DGO2 | Outil peu répandu : 8 communes ont été sélectionnées pour la mise en œuvre d'un PCC de 2011 à 2014 à l'aide des moyens financiers régionaux. |
| | Part des sens uniques limités | Rapport entre le nombre de sens uniques limités (SUL) et le nombre total de sens uniques en agglomération au sein de la commune.<br><br>Source : GRACQ, enquête ponctuelle. | L'enquête a été menée auprès de 148 communes wallonnes. Le GRACQ nous informe qu'une remise à jour de ces données n'est pas prévue à ce jour. |

| | Indicateur | Définition de l'indicateur | Faiblesse(s) |
|---|---|---|---|
| | Véhicules-kilomètres sur réseau communal | Rapport entre le nombre de véhicules-kilomètres et le nombre de kilomètres de voiries communales.<br><br>L'unité véhicules-kilomètres fait référence à la distance totale parcourue par l'ensemble des véhicules au sein de la commune, ici sur son réseau communal uniquement.<br><br>Les véhicules-kilomètres parcourus sur les autoroutes, routes régionales et provinciales ne sont pas considérés. L'indicateur donne donc une indication quant à l'intensité de l'usage de la voiture sur le réseau communal (RC).<br><br>Source : SPF Economie – DGSIE, données tous les 5 ans. | Quid des agglomérations implantées sur les réseaux régionaux et provinciaux.<br><br>Comprend le trafic purement communal (trafic des véhicules qui rentrent à leur domicile essentiellement) et le trafic sous influence (trafic engendré par les services desservis par le RC mais accédés par des véhicules venant de l'extérieur de la commune via les routes régionales et provinciales, tels les supermarchés, entreprises, écoles, administrations). Ex : une commune ayant un faible vkm : peut s'expliquer par le fait que pas de services + faible population ; mais cela ne la rend pas « écomobile ») |

# V. AGRÉGATION DES INDICATEURS : INDICES SYNTHÉTIQUES

## 1 Les étapes appliquées

### 1.1. Etape 1

La première étape a consisté à rendre les mesures de chacun des 33 indicateurs comparables en les standardisant. Cette opération (*cf.* ci-dessous, pour une commune *x* et un indicateur *i*) a pour objectif de ramener chaque indicateur à une valeur comprise en 0 et 1, de telle sorte qu'ils puissent être comparés et agrégés.

$$Indice_{ix} = \frac{(valeur\ observ\acute{e}e_{ix} - valeur\ minimale_i)}{(valeur\ maximale_i - valeur\ minimale_i)}$$

Chacun des indices standardisés doit contribuer à évaluer la qualité du CDV considérée dans une même logique. Dans ce sens, alors que certains indices gardent leur valeur standardisée, d'autres sont remplacés par leur valeur complémentaire à 1. Pour exemple : la propension à développer les zones 20 et 30 au sein de la commune *(indice $_x$)* sera conservée comme telle : *x*, tandis que le nombre de piétons et cyclistes victimes d'un accident de la route (indice $_y$) sera modifié de la manière suivante : *1 - y*. De cette manière, au plus une commune a un indice proche de 1, au plus la qualité du CDV considérée est bonne. Afin de préserver une bonne lisibilité des radars, les valeurs extrêmes sont exclues ; cela permet en effet d'éviter l'agrégation des communes sur un même intervalle du radar.

### 1.2. Etape 2

Un indice synthétique est ensuite calculé pour chaque critère de jugement en faisant une moyenne arithmétique à pondération égale des indices standardisés : à chaque commune correspond ainsi 8 indices (un indice par critère). Il a été décidé de ne pas pondérer les indicateurs pour les deux raisons suivantes :

- Perte de transparence de l'information transmise par l'indicateur.
- Difficulté de justification. Dans un premier temps, il était envisagé de demander aux intervenants rencontrés de donner une cote de priorité aux indicateurs proposés. C'est alors posée la question suivante : priorité jugée sur base de quel(s) paramètre(s) ? *Priorité de la composante considérée selon l'importance dans sa participation à la qualité du cadre de vie ?* Il s'agit alors d'une indication fortement subjective. D'autre part, l'échantillon des intervenants rencontrés n'étant pas représentatif de la population, cette approche a été abandonnée. *Priorité selon les possibilités d'action locale ?* Dans ce sens, nous pouvons envisager donner davantage de poids aux indicateurs sur lesquels la commune peut agir de manière directe. Le poids donné serait alors établi de manière arbitraire.

Les indicateurs abordant une même composante (ex : la sécurité routière est une composante du critère de jugement « sûr ») sont pré-agrégés en une moyenne (après standardisation et à pondération égale), de manière à ce que chaque composante du CDV ait le même poids dans le calcul de l'indice. Le tableau suivant reprend les indicateurs ayant été pré-agrégés.

Tableau 8 **:** Listes des indicateurs pré-agrégés.

| Critères de jugement | Indicateurs pré-agrégés |
|---|---|
| Cadre de vie SUR | Les deux indicateurs relatifs à la sécurité routière (ind.1 et 2) |
| Cadre de vie SAIN | Les deux indicateurs relatifs à l'assainissement des eaux usées (ind.6 et 7)<br>Les deux indicateurs relatifs à la pollution de l'air (ind. 8 et 9)<br>Les deux indicateurs relatifs aux pressions sur le sol (ind. 10 et 11)<br>Les deux indicateurs relatifs à la sensibilisation de la population (ind. 12 et13) |
| Cadre de vie FONCTIONNEL | Les deux indicateurs relatifs à l'accès aux commerces (ind. 18 et 19) |
| Cadre de vie DE CARACTERE | Les deux indicateurs relatifs aux biens classés (ind. 29 et 30) |
| Cadre de vie ECOMOBILE<br>Cadre de vie ACTIF<br>Cadre de vie MIXTE<br>Cadre de vie SPATIONOME | Aucun d'indicateur pré-agrégé pour ces critères |

### 1.3. Etape 3

Pour pouvoir comparer les indices synthétiques de chaque commune par rapport à la moyenne régionale, les indices synthétiques sont normalisés par critère de jugement ; ce qui revient à faire correspondre l'indice synthétique moyen à 0 et l'écart-type à 1. On obtient alors des valeurs positives et négatives. Cette étape permet d'améliorer la lisibilité des radars, les indices moyens régionaux (moyenne des indices des 262 communes) correspondants alors aux indices médians régionaux (médiane des indices des 262 communes) et de cibler aisément les communes présentant les indices synthétiques les plus faibles et plus élevés après re-standardisation (étape suivante).

### 1.4. Etape 4

Pour la réalisation des radars, les indices synthétiques normalisés sont replacés dans l'intervalle (0, 1) par une nouvelle re-standardisation, ce qui permet la comparaison de différents polygones sur un même radar. La commune ayant l'indice synthétique le plus faible (avant normalisation et re-standardisation) a donc un indice synthétique final égal à 0. A l'inverse, la commune ayant l'indice synthétique le plus élevé (avant normalisation et re-standardisation) a un indice synthétique final égal à 1.

## 1 Lecture des données

Afin d'éviter l'utilisation du set d'indicateurs retenus comme un outil de hiérarchisation des communes, il a été décidé de ne pas calculer un indicateur global de qualité du cadre de vie. Par ailleurs, les dimensions retenues pour appréhender ce concept et les critères de jugement qui le sous-tendent ne dépendent pas les uns des autres (*cf.* point suivant) et il arrive souvent qu'une commune ait une très bonne position sur certaines dimensions et une mauvaise sur d'autres ; ce qui conforte notre volonté de ne pas proposer une appréciation globale de la qualité du cadre de vie. Dans ce sens, chaque territoire ciblé (que ce soit une commune, un ensemble de communes ou l'ensemble du territoire wallon) dispose de huit indices synthétiques, représentés sur un graphique radar, pour faire état de la qualité de son cadre de vie (dans une perspective de développement durable, ce qui n'équivaut pas à un cadre de vie « *où il y fait* forcément *bon vivre* », tel qu'entendu de manière individuelle).

Les indices synthétiques de chaque commune (8 indices par commune) correspondent aux moyennes des valeurs de chaque indicateur pour chaque commune. Eu égard aux méthodes de calcul adoptées pour construire les indices synthétiques des 262 communes wallonnes (*cf.* partie V), ceux-ci se distribuent sur une plage théorique allant de 0 à 1 ; 0 correspondant à la situation d'une commune qui est la moins bien placée pour un critère de jugement et 1 correspondant à la situation d'une commune qui est la mieux placée. Ces indices mesurent donc des positions relatives par rapport à un minimum et à un maximum (ils ont été standardisés). Ainsi, un indice synthétique (pour un critère de jugement x) égal à 0,24 associé à une commune *lambda* signifie donc qu'elle se situe à 24% dans une distribution théorique qui varierait de 0% à 100%. Cette distribution est théorique, car si, pour chaque indice synthétique, il existe bien une valeur 0% et une valeur 100%, l'agrégation des indicateurs pour un même critère de jugement ne fournit jamais ces valeurs minimales et maximales. Pour que ce soit le cas, il faudrait qu'une commune obtienne la valeur minimum (maximum) pour tous les indicateurs, ce qui n'arrive jamais.

En outre, un indice de 100% ne signifie pas que la commune qui l'obtient n'a plus de progrès à faire puisque le maximum est atteint, mais simplement que, dans le contexte actuel, il s'agit du meilleur score reconnu.

## 2 Résultats au niveau régional

### 2.1. Indices régionaux et indices moyens régionaux

Le tableau suivant présente les indices régionaux et les indices moyens régionaux. Alors que les premiers sont calculés à partir des indicateurs de base obtenus pour l'ensemble du territoire wallon (ex : rapport entre le nombre total de places d'accueil à la petite enfance et le nombre total d'enfants en âge de fréquenter ces milieux au sein du territoire wallon), les indices moyens régionaux sont obtenus à partir de la moyenne des indices synthétiques des 262 communes wallonnes.

Tableau 9 : Indices synthétiques régionaux et moyens régionaux pour chacun des huit critères de jugement.

| Critères de jugement | Indices régionaux | Indices moyens régionaux |
|---|---|---|
| Cadre de vie SUR | 0.50 | 0.53 |
| Cadre de vie SAIN | 0.52 | 0.48 |
| Cadre de vie FONCTIONNEL | 0.84 | 0.52 |
| Cadre de vie ECOMOBILE | 0.48 | 0.46 |
| Cadre de vie ACTIF | 0.26 | 0.33 |
| Cadre de vie DE CARACTERE | 0.47 | 0.42 |
| Cadre de vie MIXTE | 0.75 | 0.63 |
| Cadre de vie SPATIONOME | 0.73 | 0.61 |

Les graphiques radars obtenus sur base des indices régionaux et des indices moyens régionaux sont présentés à la figure ci-dessous. Dans la suite de ce document, les radars de territoire supra-communal (y compris arrondissement et province) seront toujours construits à partir de la moyenne des indices synthétiques communaux des communes concernées. Dans ce sens, c'est le radar obtenu à partir des huit indices moyens régionaux qui sera utilisé comme référence de base.

Figure 4 : Radar régional et radar moyen des communes wallonnes

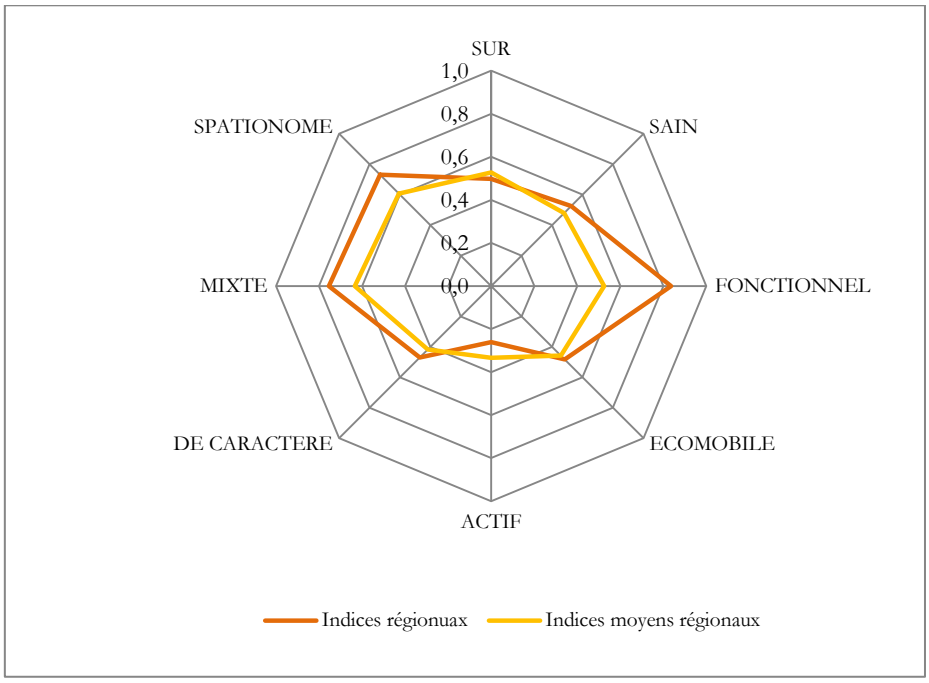

## 2.2. Corrélation entre les critères de jugement

Afin d'évaluer la liaison qui existe entre les huit critères de jugement retenus, les coefficients de corrélation entre les indices synthétiques des communes sont calculés par groupes de deux critères. Etant donné qu'il s'agit de variables numériques, la liaison a été calculée à travers une régression linéaire. La mesure de la corrélation linéaire entre les deux se fait alors par le calcul du coefficient de corrélation linéaire. Ce coefficient est égal au rapport de leur covariance et du produit non nul de leurs écarts types. Plus la qualité globale de représentation de la liaison entre deux variables par cette droite est bonne, et plus le coefficient de corrélation linéaire associé l'est également. Il existe une équivalence formelle entre les deux concepts. Ainsi, au plus le coefficient est proche des valeurs extrêmes -1 et 1, au plus la corrélation entre les variables est forte. Une corrélation égale à 0 signifie que les variables ne sont pas corrélées.

Le tableau suivant reprend les coefficients de corrélation entre les indices synthétiques des communes selon les différents critères de jugements retenus. Nous pouvons constater qu'aucun des critères n'est fortement corrélé à un autre. Des liaisons un peu plus marquées apparaissent toutefois entre les groupes de critères suivants :

- (1) Ecomobile/spationome/sûr : les deux premiers critères sont faiblement corrélés positivement et sont tous deux faiblement corrélés négativement avec le critère « sûr » : un territoire spationome a donc tendance à être davantage écomobile mains moins sécurisant.
- (2) Actif/ fonctionnel : un territoire fonctionnel a une légère tendance à être un lieu où il est également possible de travailler à proximité de son domicile.

Tableau 10 : Coefficients de corrélation entre les indices synthétiques des communes selon les différents critères de jugement retenus.

| Critère de jugement | Sain | Fonctionnel | Ecomobile | Actif | De caractère | Mixte | Spationome |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sûr** | 0,05 | -0,17 | -0,49 (1) | 0,19 | 0,24 | 0,02 | -0,42 (1) |
| **Sain** | - | -0,01 | -0,02 | 0,03 | 0,11 | 0,06 | -0,23 |
| **Fonctionnel** | - | - | 0,39 | 0,51 (2) | 0,08 | 0,29 | 0,10 |
| **Ecomobile** | - | - | - | 0,12 | -0,12 | 0,19 | 0,43 (1) |
| **Actif** | - | - | - | - | 0,25 | 0,34 | -0,22 |
| **De caractère** | - | - | - | - | - | 0,30 | -0,18 |
| **Mixte** | - | - | - | - | - | - | -0,12 |

Ces résultats viennent renforcer notre volonté de ne pas créer un indicateur global de qualité du cadre de vie (une seule valeur par commune en agrégeant les huit indices synthétiques). En effet, il n'est pas judicieux de cumuler des critères de jugements semblant visiblement fort indépendants les uns des autres.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des indices synthétiques des communes pour les critères de jugement « actif » et « fonctionnel ». La liaison (0.51) entre ces deux critères est effectivement positive et comme le montrent les points, relativement faible.

Figure 5 : Régression linéaire entre les indices synthétiques des communes relatifs aux critères de jugement « actif » et « fonctionnel »

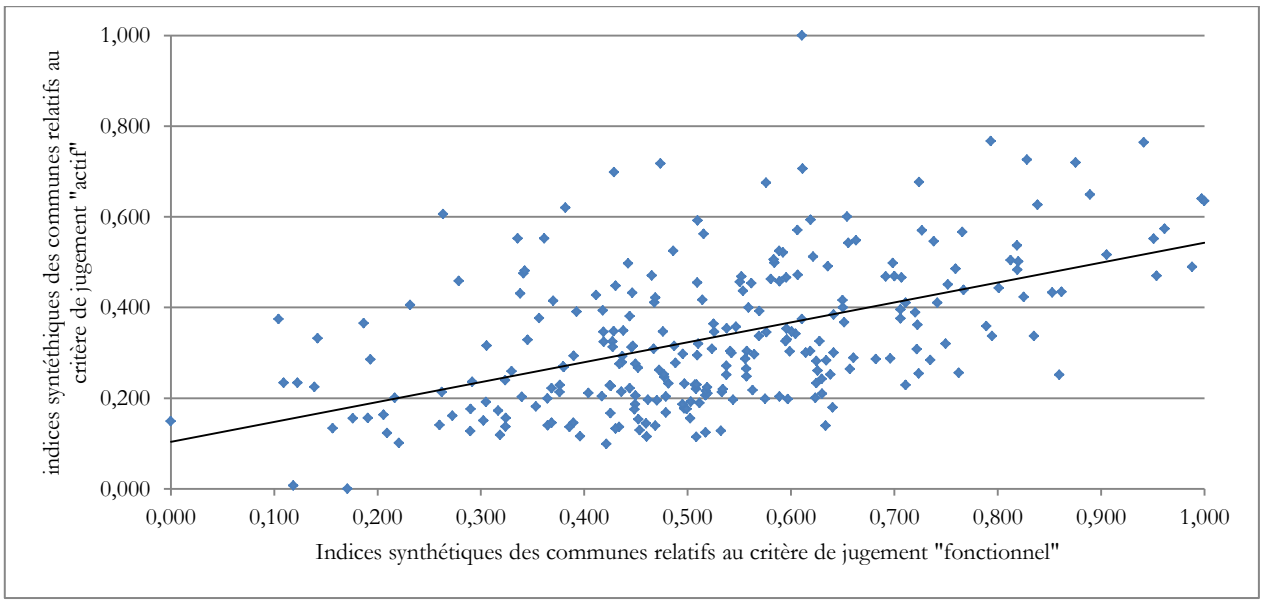

## 2.3. Indices provinciaux

Le tableau suivant présente les indices moyens provinciaux obtenus à partir de la moyenne des indices synthétiques des communes s'y rapportant. Il s'agit de valeurs moyennes, et au sein même de chaque province se cumulent des communes au profil varié. Il convient donc d'utiliser avec précaution les résultats présentés ici. Aussi, il peut être utile de se référer aux représentations cartographiques présentées plus loin dans ce document.

Toutefois, si nous souhaitons attribuer à chacune des provinces des tendances globales en matière d'atouts (surlignage vert dans le tableau 11) et de faiblesses (surlignage jaune) de leur cadre de vie, nous pouvons constater que le Brabant wallon et le Hainaut se démarquent du reste du territoire de par leur meilleure écomobilité. Les provinces de Namur et Luxembourg offrent globalement un cadre de vie plus sûr tandis que la province liégeoise est maîtresse en matière d'utilisation rationnelle de ses espaces verts et résidentiels. En outre, le Brabant wallon et le Luxembourg (ou du moins la plupart de leurs communes) proposent un cadre de vie où il semble plus facile de combiner activités résidentielle et professionnelle (l'indice relatif au critère « actif » est plus élevé que la moyenne régionale).

En matière de faiblesses, les trois provinces du nord (BW, Hainaut, Liège) se distinguent des deux provinces du sud de par leur cadre de vie qui semble être de moindre caractère et de ce fait, peut-être moins accueillant. Pour rappel, le caractère du cadre de vie est ici appréhendé à travers des indicateurs relatifs à la biodiversité du territoire, son intérêt paysager, culturel et esthétique, ses zones protégées, son absence de site à réaménager et la présence de biens et de sites classés. Le Hainaut dénote encore avec un cadre de vie moins sain, moins sûr et moins actif que ses provinces voisines.

Si les provinces namuroises et luxembourgeoises offrent un cadre de vie de caractère, il n'en est pas moins vrai que ce même cadre de vie semble ne pas être géré de la manière la plus rationnelle possible en vue d'éviter l'étalement urbain et de préserver les espaces verts (indices relatifs au critère « spationome » plus faibles que la moyenne régionale). Enfin, l'écomobilité semble faire défaut au sein de la plupart des communes luxembourgeoises. Si le relief de ce territoire n'invite pas toujours à l'utilisation de la bicyclette, il n'en est pourtant pas moins possible de développer d'autres alternatives à l'utilisation de la voiture.

Tableau 11 : Indices moyens provinciaux pour chacun des huit critères de jugement.

| Critère de jugement | Brabant wallon | Hainaut | Namur | Luxembourg | Liège | RW |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cadre de vie SUR | 0,50 | 0,44 | 0,63 | 0,71 | 0,47 | **0.53** |
| Cadre de vie SAIN | 0,51 | 0,42 | 0,52 | 0,54 | 0,47 | **0.48** |
| Cadre de vie FONCTIONNEL | 0,56 | 0,53 | 0,53 | 0,54 | 0,50 | **0.52** |
| Cadre de vie ECOMOBILE | 0,55 | 0,53 | 0,45 | 0,30 | 0,46 | **0.46** |
| Cadre de vie ACTIF | 0,38 | 0,29 | 0,31 | 0,42 | 0,32 | **0.33** |
| Cadre de vie DE CARACTERE | 0,38 | 0,37 | 0,49 | 0,49 | 0,40 | **0.42** |
| Cadre de vie MIXTE | 0,63 | 0,64 | 0,64 | 0,62 | 0,64 | **0.63** |
| Cadre de vie SPATIONOME | 0,60 | 0,65 | 0,55 | 0,45 | 0,68 | **0.61** |

La figure suivante superpose sur un même graphique les radars des cinq provinces à celui de la Région. On peut alors plus aisément visualiser les résultats chiffrés, qui ont été discutés juste avant. La mixité sociale et la fonctionnalité ne se différencie pas ici, à l'échelle provinciale.

Figure 6 : Radars moyens provinciaux et radar moyen régional.

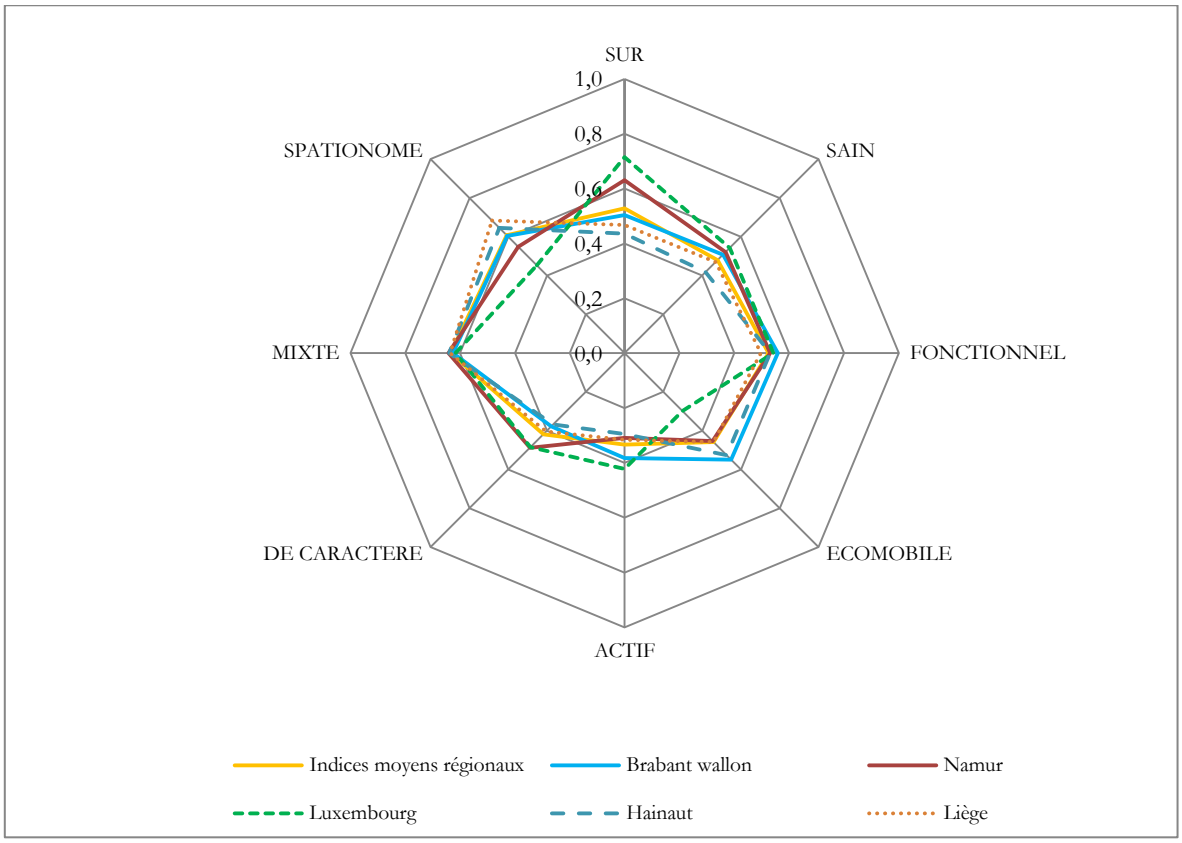

## 2.4. Milieu rural *versus* milieu urbain

Le tableau suivant présente les indices moyens obtenus pour l'ensemble des communes rurales d'une part (n = 117) et l'ensemble des communes urbaines d'autre part (n = 145). Cette distinction s'est opérée sur base du critère de l'OCDE communément utilisé pour distinguer ces deux groupes de communes (une commune est dite rurale lorsque sa densité de population est inférieure ou égale à 150 habitants par km²). Tout comme mentionné au point précédent, il s'agit de valeurs moyennes, et au sein même de chaque groupe se cumulent des communes au profil varié. Les résultats sont donc à utiliser avec précaution.

Les trois critères les plus discriminants entre ces deux groupes de communes sont la sécurité, l'écomobilité et l'usage parcimonieux de l'espace (que nous appelons dans ce document « spationomie »). Alors que le milieu urbain wallon semble proposer un cadre de vie plus écomobile et utiliser de manière plus rationnelle ses espaces verts et résidentiels, le milieu rural wallon propose un cadre de vie où la sécurité routière et chez soi sont de meilleure qualité.

La dimension « nuisances et pollutions », abordée au travers du critère « sain » ne se distingue pas entre les milieux urbain et rural ; ce qui peut paraître, *a priori*, étrange, le milieu rural, « l'air pur de la campagne », pour reprendre une expression devenue familière, étant jugé plus sain que « la ville » par le commun des mortels. Afin d'expliquer ce constat, nous nous sommes référés aux valeurs des indicateurs de base utilisés pour construire ces indices synthétiques. Si la qualité de l'air ($O_3$, $NO_2$ et PM) est en effet meilleure en milieu rural qu'en milieu urbain, le pourcentage de logements au sein desquels la concentration en radon est élevée, est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. En outre, l'épuration des eaux usées en zone d'assainissement collectif est meilleure en milieu urbain qu'en milieu rural, et en matière d'assainissement des eaux usées en zone autonome, les deux milieux s'équivalent. Enfin, si la population rurale semble mieux sensibilisée au tri de ses déchets et à sa consommation en eau potable, il semble qu'une part moins importante des logements urbains soit affectée au bruit aérien, ferroviaire et routier que les logements situés en milieu rural. Dès lors, le cumul de ces indicateurs de base nous donnent des valeurs moyennes qui s'équivalent entre les deux milieux pour ce critère.

Tableau 12 : Indices moyens du milieu rural et du milieu urbain pour chacun des huit critères de jugement.

| Critère de jugement | Communes rurales | Communes urbaines | RW |
|---|---|---|---|
| Cadre de vie SUR | 0,66 | 0,42 | **0.53** |
| Cadre de vie SAIN | 0,48 | 0,48 | **0.48** |
| Cadre de vie FONCTIONNEL | 0,47 | 0,57 | **0.52** |
| Cadre de vie ECOMOBILE | 0,32 | 0,57 | **0.46** |
| Cadre de vie ACTIF | 0,35 | 0,32 | **0.33** |
| Cadre de vie DE CARACTERE | 0,48 | 0,37 | **0.42** |
| Cadre de vie MIXTE | 0,62 | 0,64 | **0.63** |
| Cadre de vie SPATIONOME | 0,51 | 0,68 | **0.61** |

La figure suivante superpose sur un même graphique les radars obtenus pour les milieux urbain et rural à celui de la Région. On peut alors plus aisément visualiser les trois critères pour lesquels les deux milieux étudiés se distinguent le plus fortement : sécurité, écomobilité et spationomie.

Figure 7 : Radars moyens provinciaux et radar moyen régional.

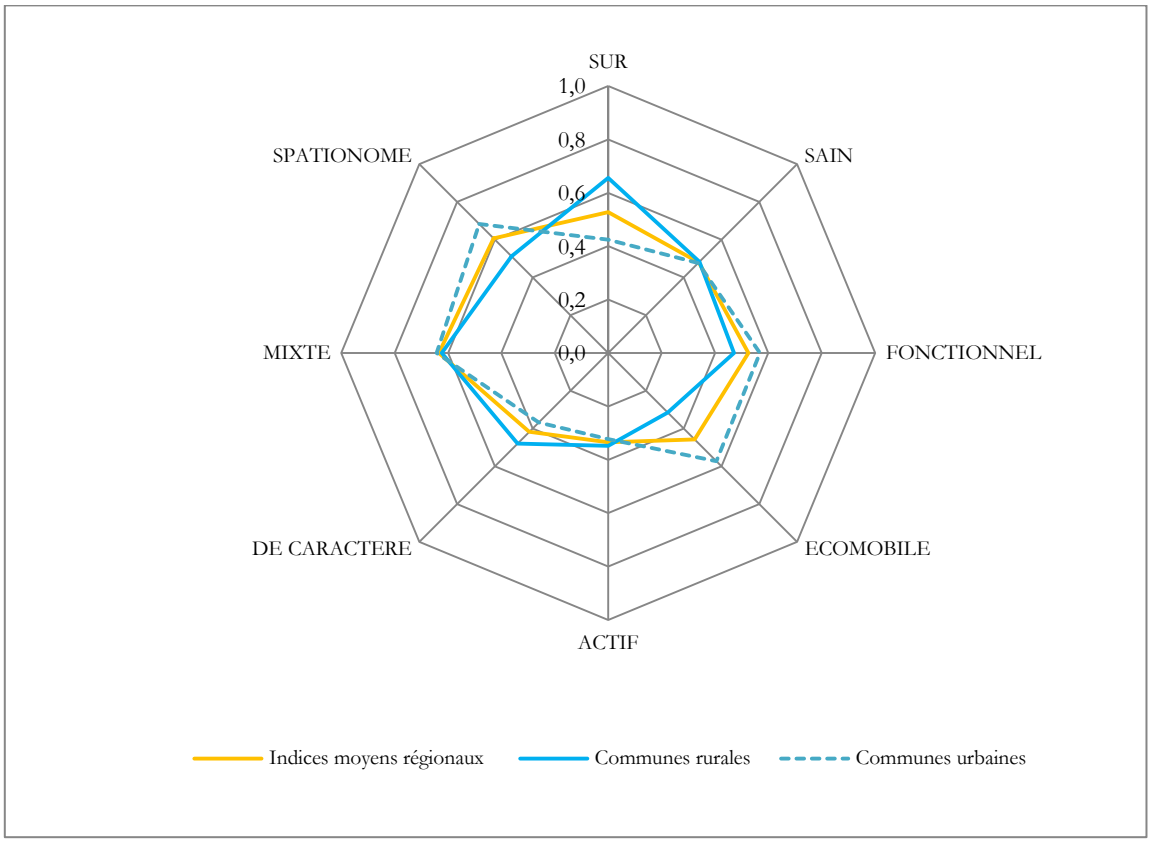

## 3 Analyse territoriale par groupes de communes

Afin d'apprécier la distribution territoriale des indices de qualité du cadre de vie, un clustering a été réalisé par classification hiérarchique ascendante (K-means clusters). L'objectif est de créer des classes, ou clusters de communes, de manière à ce que chaque classe soit la plus homogène possible et, qu'entre elles, elles soient les plus distinctes possibles, au sens d'un ou de plusieurs descripteurs à définir.

La détermination du nombre de classes s'est opérée sur base de l'observation de la perte d'inertie interclasse (ou distance) provoquée en regroupant progressivement les classes : repérage du regroupement qui donne lieu à une diminution fort importante de distance et arrêt des fusions avant ce regroupement. De cette manière, le nombre de quatorze classes a été retenu. Toutefois, à partir de ce premier nombre fixé, un cluster composé d'une seule commune était alors construit. Ce cluster a été regroupé avec un autre, présentant des valeurs similaires pour plusieurs descripteurs. *In fine*, c'est donc treize classes qui ont été construites.

La lecture des centres de classes finaux (ou indices moyens) a permis de donner une signification aux différentes classes déterminées [Tableau 13] et de distinguer trois groupes (A, B et C) ou « supra-clusters » qui sont représentés sur la carte suivante. Le surlignage en vert et rouge des cellules du tableau 13 indique respectivement les indices plus et moins élevés que la moyenne régionale. Ainsi, par exemple, les communes du cluster 4 ont été regroupées entre elles car elles sont moins bien situées que la moyenne pour trois critères : fonctionnel, actif et caractère et mieux situées que la moyenne régionale pour un critère : spationome.

Des cas particuliers apparaissent parfois au sein même de chaque cluster. Dans ce sens, si on reprend le cluster 4 comme exemple, Hélécine fait partie de ce cluster alors qu'elle affiche un indice de 0.405 relatif au critère « actif », Kelmis et Raeren font également partie de ce cluster alors qu'elles ont un indice respectivement égal à 0.583 et 0.415 pour le critère « caractère » et les communes de Villers-la-Ville, Ramillies et Héron présentent un indice relatif au critère « spationome » plus faible que la moyenne régionale. La liste des communes qui composent chacun des clusters figure à l'annexe 4.

L'analyse de la variance (ANOVA) a permis d'identifier quels étaient les critères les plus discriminants dans la classification. Il s'agit des critères suivants (par ordre décroissant) : écomobile, fonctionnel, sûr et actif. Les critères « mixte » et « sain » ne sont pas discriminants.

Carte 1 : Représentation cartographique de la distribution territoriale des indices de qualité du cadre de vie en 13 classes.

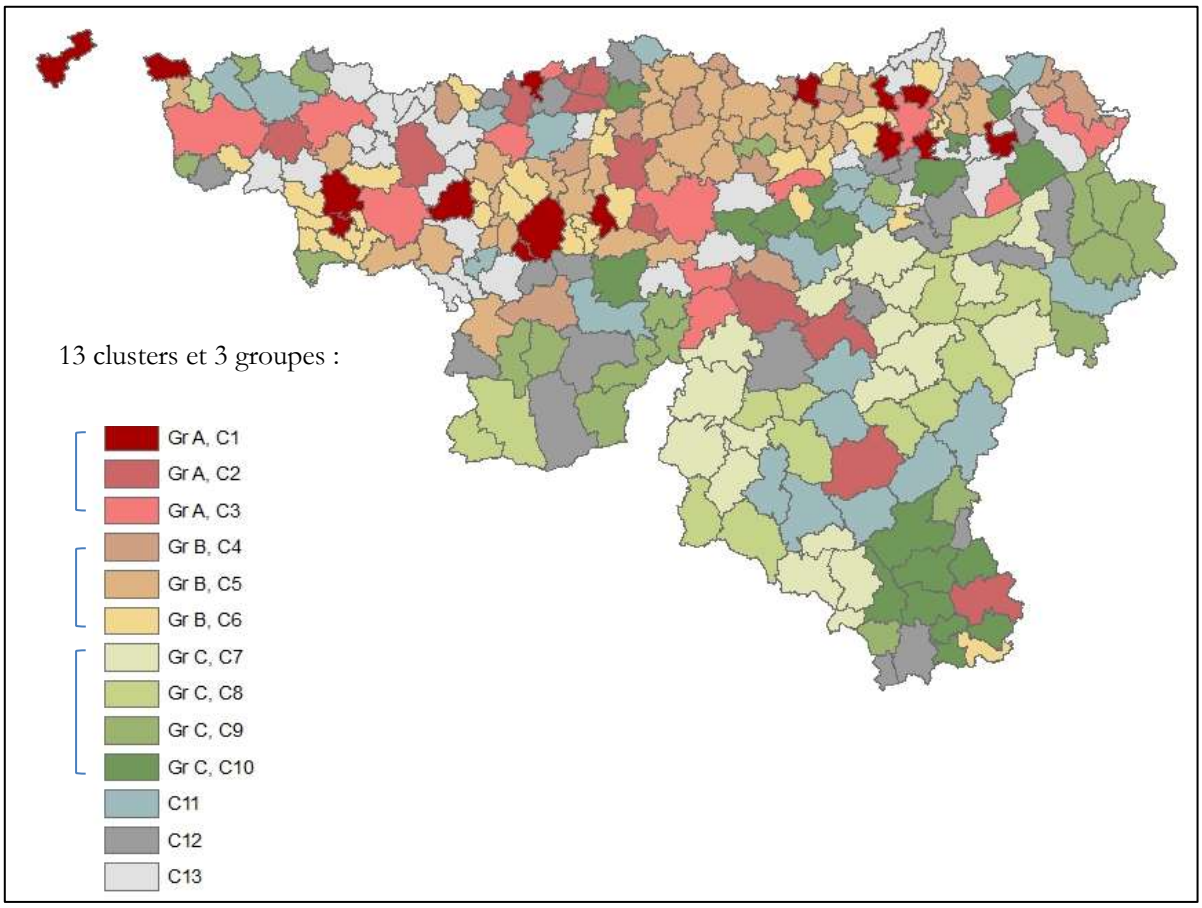


Le premier groupe (groupe A) se distingue nettement de la moyenne régionale par de meilleurs indices relatifs aux critères « fonctionnel », « écomobile » et « actif ». Il se compose de trois clusters de communes présentant des valeurs similaires pour ces trois critères de jugement et se compose des grandes villes et villes régionales du sillon industriel d'Ouest en Est (Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Huy, Seraing, Liège, Verviers), de zones urbaines ou d'agglomération situées en périphérie de celles-ci, de petites villes (Gembloux, Soignies, Ath, Waremme, Y voir), ainsi que de quelques villes centres situées en milieu rural (Libramont, Marche-en-Famenne, Ciney, Dinant). Le groupe comprend également les six villes que la Banque Belfius dénomme « villes moyennes à revenus élevés » dans sa typologie socio-économique des communes (2007) ; à savoir : Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN, Wavre, Eupen et Arlon.

Le deuxième groupe (groupe B) rassemble les communes qui se distinguent clairement du reste du territoire wallon par des indices faibles en matière de caractère. Quelques communes ayant un indice relatif à ce critère plus élevé que la moyenne régionale ont toutefois été regroupées ici. Il s'agit des communes suivantes : Kelmis et Raeren du cluster 4, Profondeville du cluster 5 et Bernissart, Hensies et Hamoir du cluster 6. Ces six communes ont donc été regroupées aux autres communes de leur cluster respectif pour des similitudes qu'elles présentent dans d'autres critères que celui ici retenu pour distinguer le groupe représenté sur la carte. La zone B, délimitée par ce regroupement de communes, reste localisée au nord du territoire régional. A l'exception des communes d'Hamois (en province de Namur) et Hamoir (en province de Liège), aucune commune ne fait partie de ce groupe en-deçà d'un trait fictif reliant Sivry-Rance à Eupen. Si on se réfère encore à la typologie proposée par Belfius Banque (2007), le groupe B se compose de communes dites résidentielles de faible centralité (quelques exemple : Jurbise, Walcourt, Genappe, La Bruyère, Fernelmont, Wasseiges, Hélécine, Lincent, Lontzen), et de communes dites semi-urbaines où les revenus sont inférieurs à la moyenne régionale (quelques exemples : Quiévrain, Dour, Frameries, Châtelet, Farciennes, Amay, Saint-Nicolas, Beyne-Heusay, Fléron).

Les clusters 7, 8, 9 et 10 (groupe C) se distinguent nettement de la moyenne régionale de par leurs indices plus élevés que la moyenne régionale en matière de sécurité et leurs indices plus faibles que la moyenne régionale en matière d'écomobilité. Les clusters 7, 8 et 9 se distinguent également de par leur utilisation peu rationnelle de l'espace (indices relatifs au critère « spationome » nettement inférieur à la moyenne régionale), ce qui n'est pas le cas du cluster 10. La zone délimitée est essentiellement représentée par des communes rurales situées au sud-est du territoire régional. A cette zone, il faut associer quelques communes rurales situées en zone frontalière de la France (Rumes, Honnelles) et de la Région flamande (Pecq, Mont-de-l'Enclus, Ellezelles).

Les clusters 11, 12 et 13 ne présentent pas des caractéristiques communes à d'autres clusters permettant de les regrouper en « supra-clusters ». Globalement, ils regroupent des communes au profil fort varié, à quelques similarités près :

- le cluster 11 affiche des indices plus élevés en matière de sécurité que la moyenne régionale (sans exception) ;
- le cluster 12 affiche des indices plus élevés en matière de caractère que la moyenne régionale (sans exception) ;
- le cluster 13 affiche des indices plus faibles en matière d'environnement sain que la moyenne régionale (seule exception : Anhée) et des indices plus élevés en matière de spationomie que la moyenne régionale (à l'exception des communes suivantes : Lens, Enghien, Lessines, Visé et Assesse).

Tableau 13 : Indices synthétique moyens par cluster pour chacun des critères de jugement.

| Groupes | Clusters | Communes (n) | Sur | Sain | Fonctionnel | Ecomobile | Actif | Caractère | Mixte | Spationome |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | 1 | 15 | 0,25 | 0,57 | ***0,77*** | ***0,73*** | ***0,42*** | 0,32 | 0,74 | 0,65 |
| | 2 | 12 | 0,64 | 0,56 | ***0,80*** | ***0,79*** | ***0,54*** | 0,39 | 0,71 | 0,60 |
| | 3 | 12 | 0,40 | 0,38 | ***0,84*** | ***0,81*** | ***0,59*** | 0,67 | 0,86 | 0,72 |
| B | 4 | 16 | 0,50 | 0,49 | 0,26 | 0,45 | 0,16 | ***0,28*** | 0,55 | 0,74 |
| | 5 | 35 | 0,44 | 0,41 | 0,54 | 0,36 | 0,29 | ***0,26*** | 0,54 | 0,69 |
| | 6 | 32 | 0,32 | 0,57 | 0,47 | 0,65 | 0,22 | ***0,26*** | 0,59 | 0,66 |
| C | 7 | 17 | ***0,80*** | 0,65 | 0,43 | ***0,27*** | 0,42 | 0,50 | 0,76 | 0,24 |
| | 8 | 14 | ***0,71*** | 0,42 | 0,56 | ***0,15*** | 0,52 | 0,53 | 0,69 | 0,31 |
| | 9 | 19 | ***0,74*** | 0,53 | 0,28 | ***0,21*** | 0,21 | 0,56 | 0,66 | 0,44 |
| | 10 | 18 | ***0,63*** | 0,57 | 0,51 | ***0,28*** | 0,26 | 0,51 | 0,40 | 0,65 |
| - | 11 | 21 | 0,73 | 0,38 | 0,54 | 0,34 | 0,43 | 0,36 | 0,63 | 0,61 |
| - | 12 | 22 | 0,51 | 0,55 | 0,61 | 0,38 | 0,35 | 0,64 | 0,72 | 0,59 |
| - | 13 | 29 | 0,45 | 0,27 | 0,48 | 0,63 | 0,27 | 0,45 | 0,62 | 0,75 |
| **Indices régionaux** | | | **0.40** | **0.52** | **0.84** | **0.48** | **0.26** | **0.47** | **0.76** | **0.73** |
| **Indices moyens régionaux** | | | **0.53** | **0.48** | **0.52** | **0.46** | **0.33** | **0.42** | **0.63** | **0.61** |

## 4 Analyse dimensionnelle

Les données détaillées utilisées pour construire les indices synthétiques sont connues pour chacune des 262 communes. Pour interpréter et nuancer correctement les résultats présentés dans cette partie (indices synthétiques), il est parfois nécessaire d'observer les indicateurs de base qui les sous-tendent. Une fiche descriptive est établie pour chaque indicateur.

Aucune commune wallonne ne présente huit indices synthétiques d'une valeur égale à 0, ni égale à 1. Et à l'exception de la commune de Eupen, qui affiche deux indices égaux à 1 (pour les critères de jugement « actif » et « mixte »), aucune commune n'affiche plus d'une valeur extrême pour l'ensemble des critères de jugement (il n'y a pas de commune qui affiche un score égal à 0/1 pour plus d'un critère). Il est intéressant de noter que ce sont, la plupart du temps, des communes différentes qui mènent et ferment les classements dans les différents critères de jugement. Le tableau 14 propose les séries de « top 10 » des communes pour chacun des huit critères de jugement.

Tableau 14 : Top 10 des communes affichant les indices les plus élevés par critère de jugement.

| **Sur** | | **Sain** | | **Fonctionnel** | | **Ecomobile** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** |
| Tenneville | 1,00 | Herstal | 1,00 | Namur | 1,00 | Ottignies LLN | 1,00 |
| Bertrix | 1,00 | Rendeux | 0,95 | Ottignies LLN | 0,99 | Liège | 0,92 |
| Florenville | 0,99 | Etalle | 0,92 | Spa | 0,99 | Enghien | 0,91 |
| Gedinne | 0,96 | Virton | 0,80 | Huy | 0,96 | Nivelles | 0,89 |
| Doische | 0,95 | Lierneux | 0,80 | Waterloo | 0,95 | Braine-l'Alleud | 0,86 |
| Beauraing | 0,94 | Messancy | 0,77 | Tournai | 0,95 | La Hulpe | 0,85 |
| Meix-Devant-Virton | 0,93 | Amel | 0,77 | Marche-en-Famenne | 0,94 | Namur | 0,84 |
| Bièvre | 0,93 | Jemeppe-sur-Sambre | 0,77 | Arlon | 0,90 | Eupen | 0,84 |
| Bertogne | 0,91 | Dour | 0,77 | Liège | 0,89 | Ecaussines | 0,83 |
| Cerfontaine | 0,90 | Colfontaine | 0,77 | Wavre | 0,87 | Wavre | 0,82 |
| **Actif** | | **Caractère** | | **Mixte** | | **Spationome** | |
| **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** | **Top 10** | **Indice** |
| Eupen | 1,00 | La Hulpe | 1,00 | Eupen | 1,00 | Braine-le-Comte | 1,00 |
| Sainte-Ode | 0,77 | Doische | 0,98 | Rendeux | 0,99 | Pepinster | 0,99 |
| Marche-en-Famenne | 0,76 | Spa | 0,97 | Namur | 0,97 | Aubel | 0,96 |
| Libramont C. | 0,73 | Rochefort | 0,96 | Kelmis | 0,97 | Eupen | 0,93 |
| Wavre | 0,72 | Eupen | 0,94 | Waterloo | 0,95 | Hélécine | 0,92 |
| Paliseul | 0,72 | Hastière | 0,87 | Buellingen | 0,92 | Limbourg | 0,92 |
| Seneffe | 0,71 | Limbourg | 0,83 | Tournai | 0,92 | Baelen | 0,92 |
| Stoumont | 0,70 | Viroinval | 0,83 | Esneux | 0,92 | Dison | 0,91 |
| La Hulpe | 0,68 | Buetgenbach | 0,83 | Fléron | 0,92 | Lincent | 0,90 |
| Aubel | 0,68 | Hotton | 0,78 | Spa | 0,91 | Comblain-au-Pont | 0,89 |

## 4.1. Distribution des communes : position et dispersion

Le tableau suivant reprend les mesures de position et de dispersion des communes pour chacun des critères de jugement. Eu égard aux méthodes de calcul utilisées pour construire les indices, les valeurs minimales et maximales sont toujours respectivement égales à 0 et 1. Les valeurs médianes et moyennes se chevauchent pour l'ensemble des critères. La dispersion des communes est la plus étalée pour les critères « écomobile » et « caractère ». Les figures qui suivent (8 à 15) permettent de mieux visualiser les résultats ici présentés.

En outre, une commune présentant deux valeurs égales pour deux critères de jugement différents ne signifie pas qu'elle se positionne de la même manière (bonne ou mauvaise position) pour ces deux critères. Pour exemple, une commune affichant un indice égal à 0.50 pour le critère « sain » signifie qu'elle a une bonne position par rapport à la moyenne régionale, tandis que si elle affiche une même valeur pour le critère « mixte », cela signifie qu'elle a une mauvaise position par rapport à la moyenne régionale. Comme déjà indiqué précédemment, il s'agit de positionnement relatif par rapport à l'ensemble du territoire wallon.

Tableau 15 **:** Mesures de position et de dispersion des communes pour chacun des critères de jugement.

| | **Mesures de position** | | | | **Mesures de dispersion** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Critère** | **moyenne** | **médiane** | **q1** | **q3** | **écart interquartile** | **écart-type** | **coefficient de variation** |
| **Sur** | 0,53 | 0,51 | 0,40 | 0,66 | 0,26 | 0,20 | 0,39 |
| **Sain** | 0,48 | 0,48 | 0,36 | 0,61 | 0,24 | 0,17 | 0,36 |
| **Fonctionnel** | 0,52 | 0,51 | 0,42 | 0,63 | 0,21 | 0,18 | 0,35 |
| **Ecomobile** | 0,46 | 0,42 | 0,27 | 0,66 | 0,39 | 0,22 | 0,49 |
| **Actif** | 0,33 | 0,30 | 0,21 | 0,44 | 0,23 | 0,16 | 0,47 |
| **Caractère** | 0,42 | 0,39 | 0,27 | 0,55 | 0,28 | 0,19 | 0,46 |
| **Mixte** | 0,63 | 0,63 | 0,53 | 0,73 | 0,20 | 0,16 | 0,25 |
| **Spationome** | 0,61 | 0,63 | 0,52 | 0,74 | 0,22 | 0,19 | 0,32 |

Figure 8 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « SUR ».

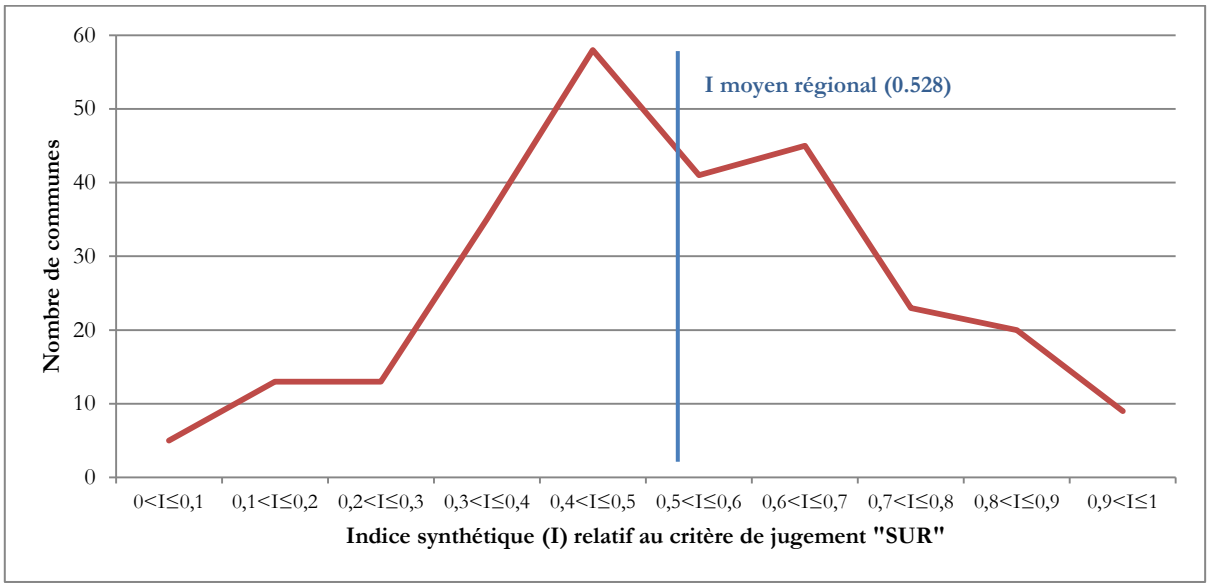


Figure 9 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « SAIN ».

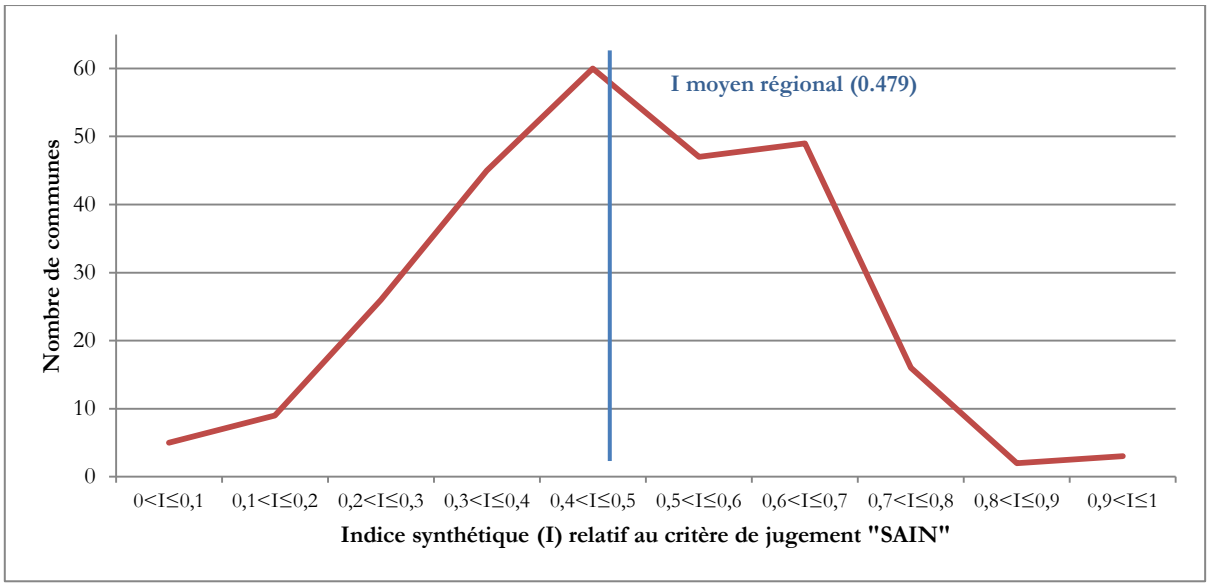

Figure 10 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « FONCTIONNEL ».

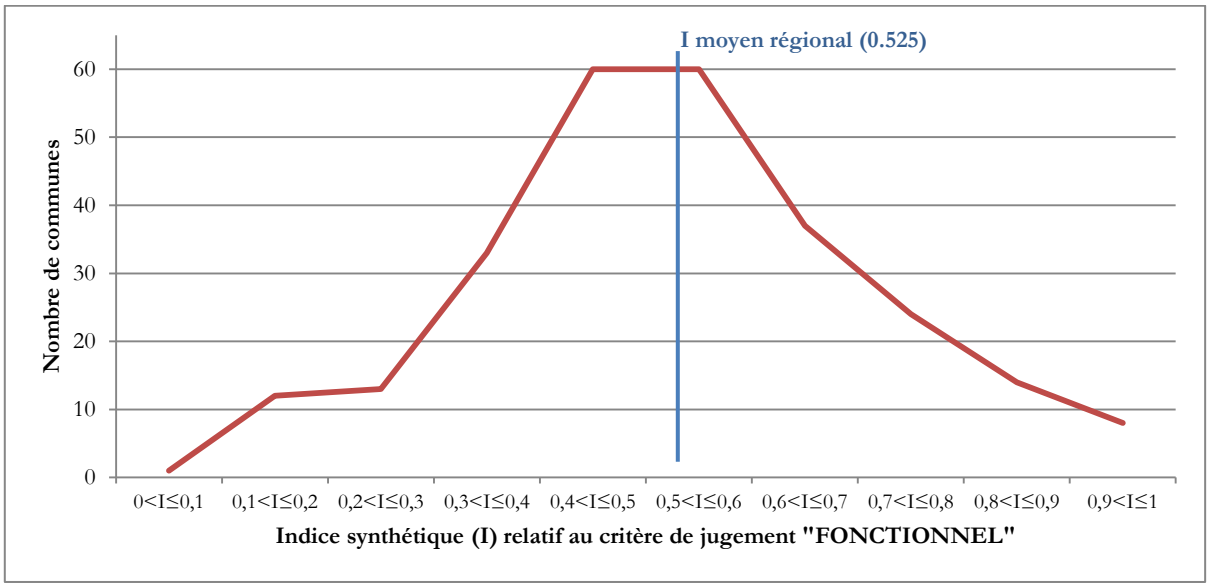


Figure 11 Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « ECOMOBILE ».

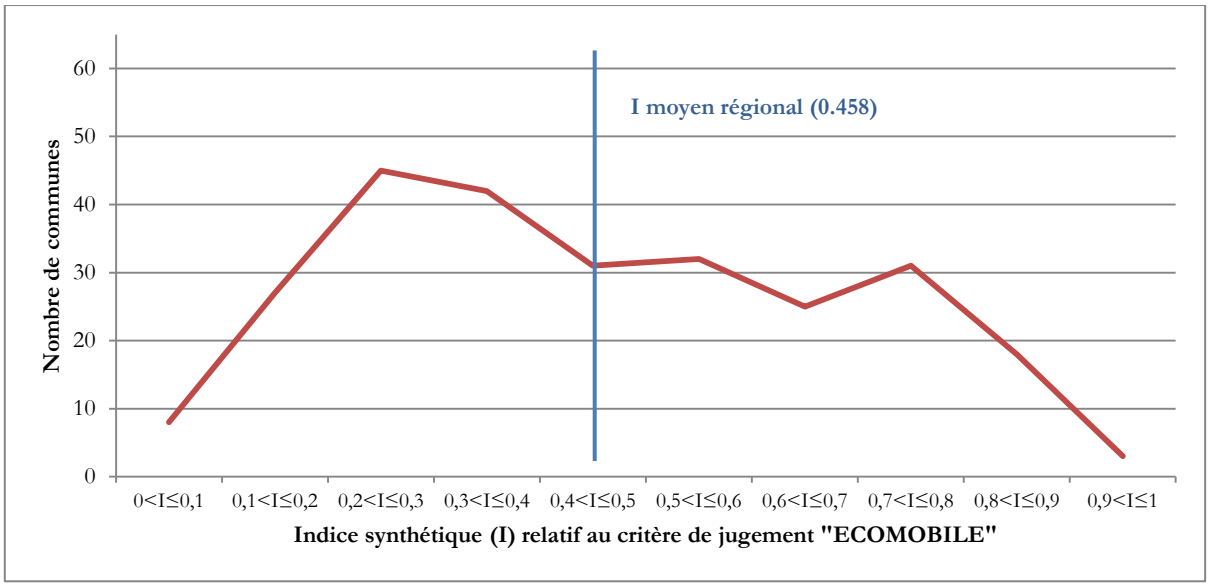

Figure 12 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « ACTIF ».

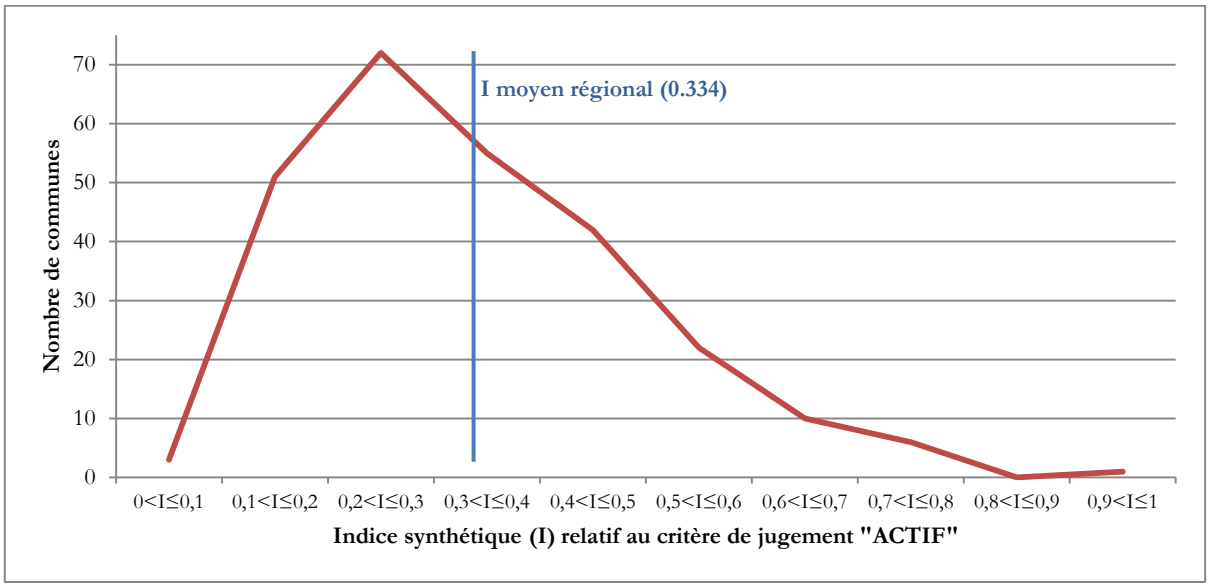


Figure 13 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « CARACTERE ».

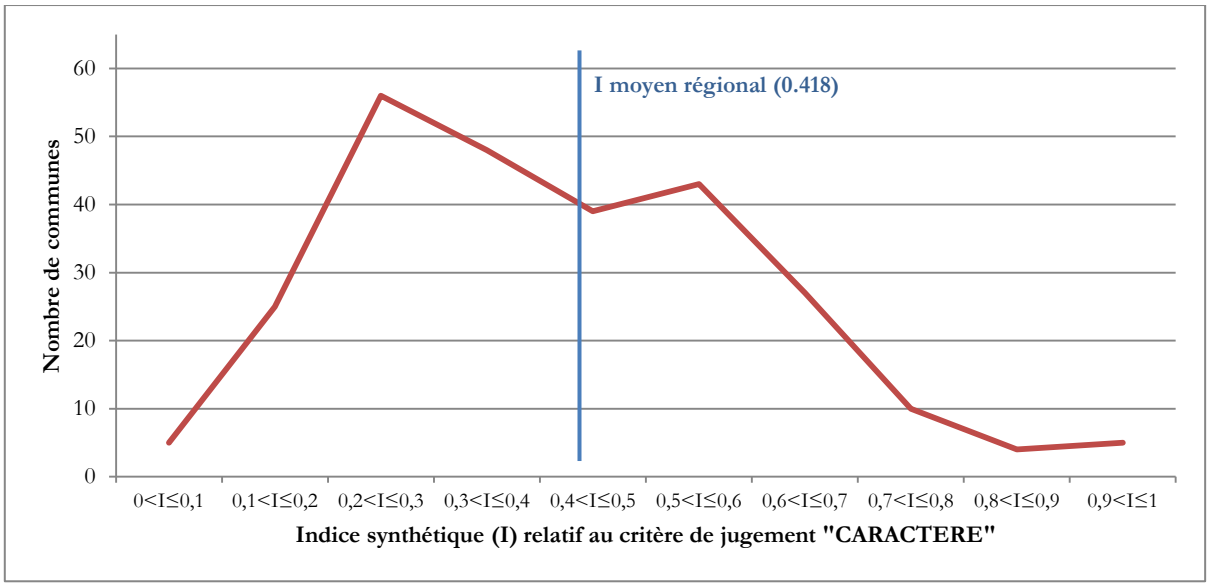

Figure 14 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « MIXTE ».

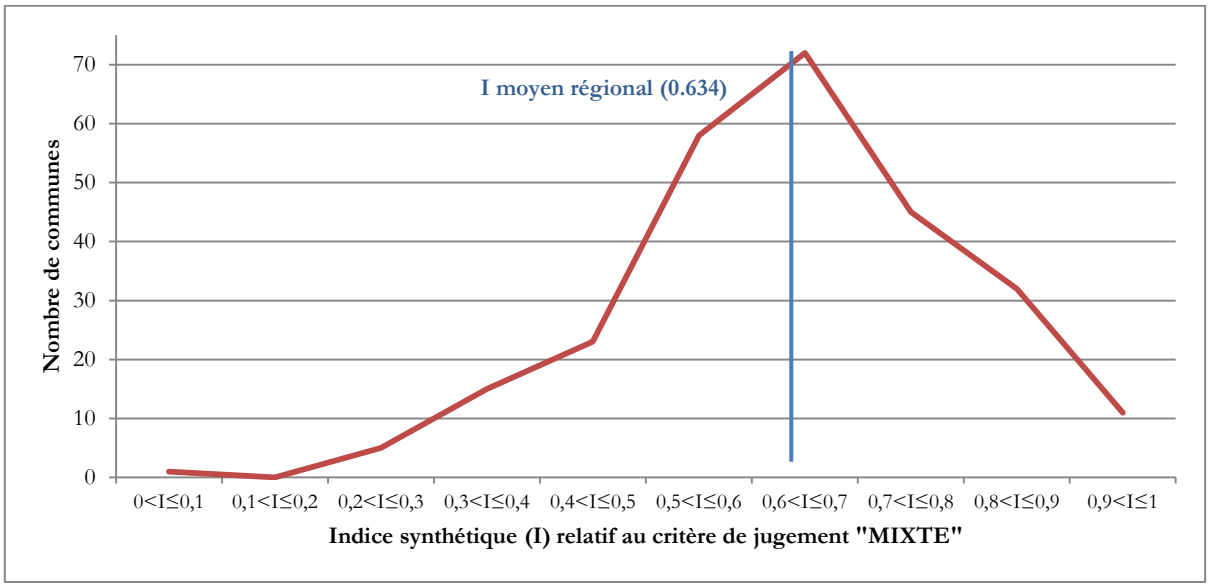


Figure 15 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement « SPATIONOME ».

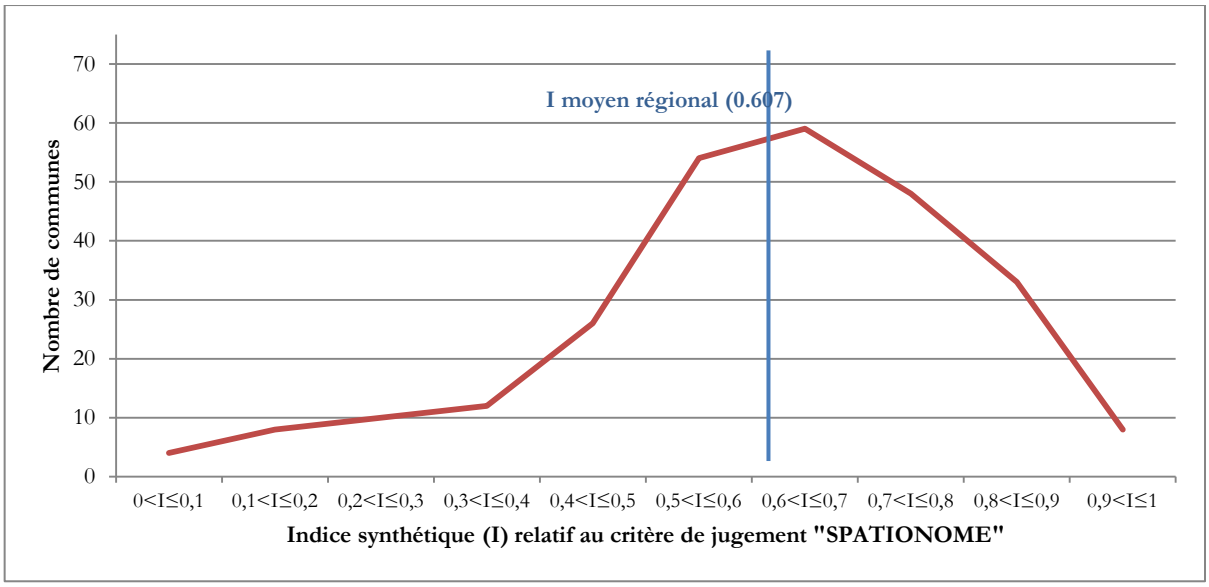

## 4.2. Distribution des communes : représentation cartographique

Les typologies proposées en quatre classes permettent aisément de distinguer les communes ayant un indice synthétique plus ou moins éloigné des indices moyens régionaux.

### *4.2.1. Distribution des communes selon le critère SUR*

La typologie dressée sur base de l'indice synthétique relatif au critère de jugement « cadre de vie sûr » suit d'assez près les typologies de communes établies selon des critères communément utilisés pour distinguer les communes rurales des communes urbaines. La commune de Hotton est un cas particulier rencontré en province de Luxembourg. Son indice faible s'explique par sa part élevée en bâtiments situés en zones à risque d'inondation par débordement des cours d'eau (indicateur standardisé égal à 0) et sa faible proportion de voiries en agglomération dont la vitesse est limitée à 20 ou 30 km/h. A l'exception de Namur, qui affiche un indice supérieur à la moyenne, les communes des grandes villes ont un indice relativement médiocre (Tournai, Mons, Charleroi, Nivelles Wavre, Liège et Verviers).

Carte 2 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement SUR

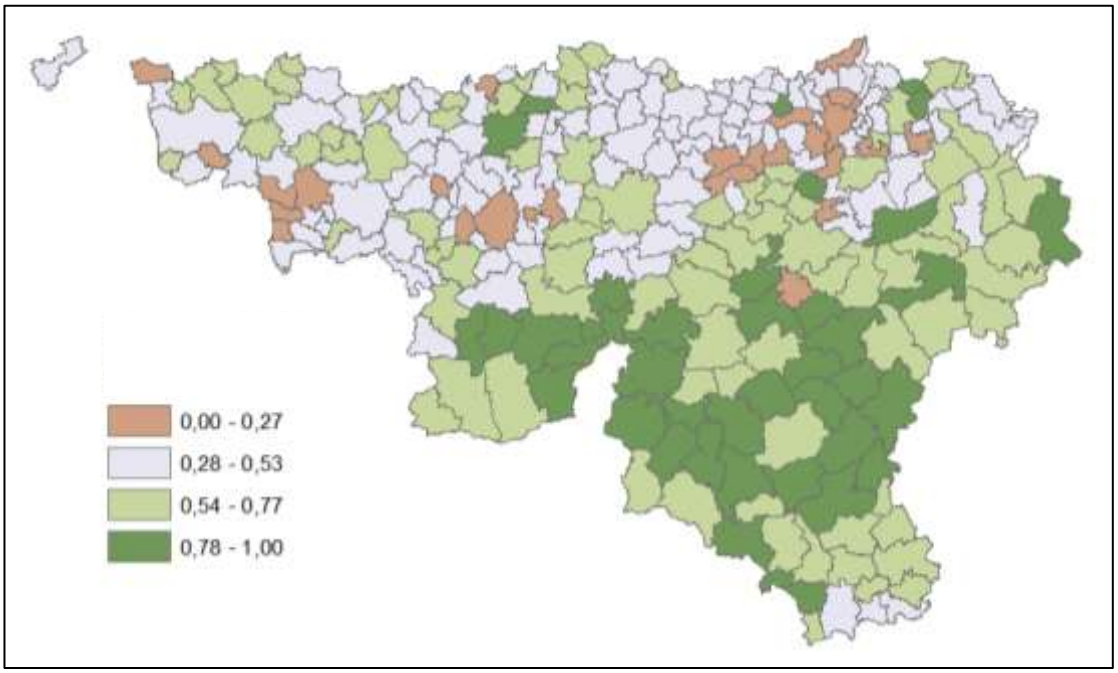

### 4.2.2. *Distribution des communes selon le critère SAIN*

Le critère « SAIN » propose une carte moins divisée en deux zones relativement distinctes que celle obtenue à partir du critère « SUR ». Deux noyaux frontaliers, un hennuyer et un luxembourgeois, ainsi que deux franges centrales (en pointillées), se distinguent du reste du territoire par des indices plus élevés que la moyenne régionale. Plusieurs communes liégeoises présentent également une bonne position pour ce critère, notamment la commune de Herstal.

Carte 3 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement SAIN

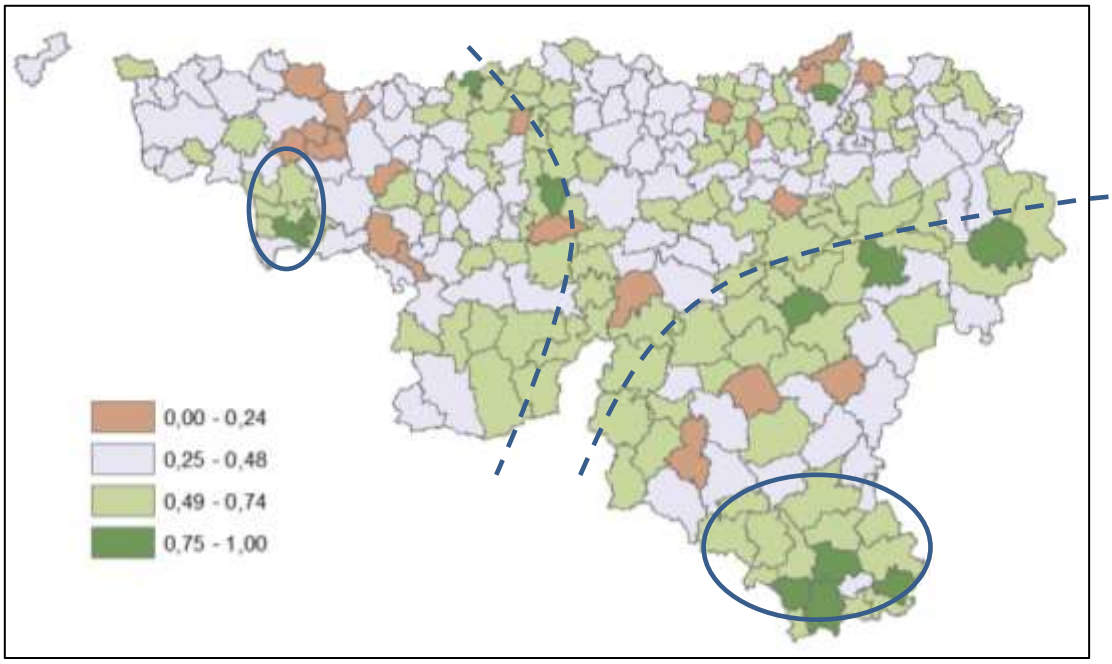

### *4.2.3. Distribution des communes selon le critère FONCTIONNEL*

Les communes affichant les indices les plus élevés pour ce critère sont sans surprise les communes incluant les grandes villes régionales (Mouscron, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Huy, Liège, Verviers) ainsi que les villes situées en milieu rural (Ciney, Marche-en-Famenne, Libramont, Arlon). Dans le Brabant wallon, les communes de Wavre, Ottignies LLN, Waterloo et Nivelles affichent un très bon niveau de fonctionnalité.

Les résultats proposés pour les communes germanophones sont à considérés avec précaution étant donné que les données relatives au taux de couverture de l'accueil à la petite enfance, celui à l'accueil aux personnes âgées et celui en milieu scolaire (maternel et primaire) ne sont pas connues. L'indice de ces communes est donc calculé sur base de leur dotation en commerces (alimentaires et non alimentaires), le nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants.

Carte 4 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement FONCTIONNEL

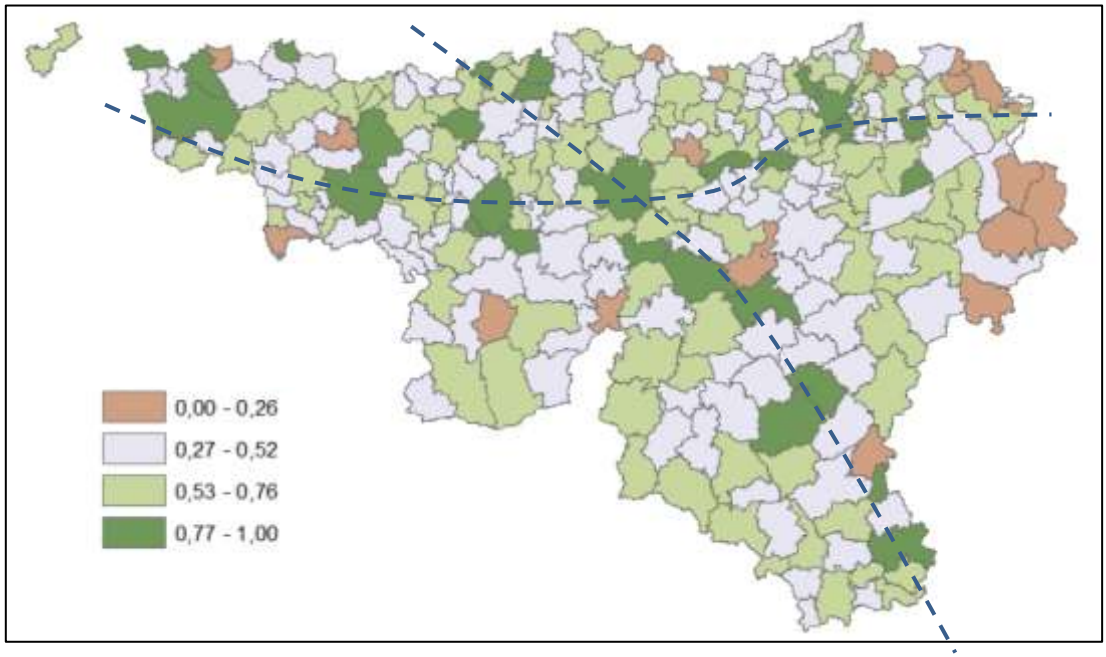

### *4.2.4. Distribution des communes selon le critère ECOMOBILE*

Les communes affichant les indices les plus faibles sont situées dans la Botte du Hainaut, à l'est de la province du Luxembourg (Bastogne fait exception) et au sud de la province de Liège. Le Pays des Collines et quelques communes avoisinantes (Estaimpuis, Pecq, Celles) affichent également des indices faibles d'écomobilité.

L'ouest du Brabant wallon (Tubize, Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Wavre, Ottignies LLN) semble davantage écomobile que l'est de cette province. La commune de Ramillies se démarque du reste de la province. Une comparaison de la typologie ici proposée avec une cartographie dressée par l'IWEPS (août 2011 – carte 5) permet de constater que les communes présentant un indice plus élevé sont également celles ciblées sur base des critères d'accessibilité aux gares et arrêts de bus bien desservis par l'IWEPS. Notez que le critère d'accessibilité aux gares correspond à la couverture spatiale au sein de la commune des buffers de 3500 m autour des gares desservies par minimum un train IC-IR par heure dans chaque sens ainsi que des buffers de 1000m autour de l'ensemble des autres gares (ce rayon correspond à une accessibilité d'environ 15 minutes à pied ou 5 minutes en vélo). Le critère d'accessibilité aux bus correspond quant à lui à la couverture spatiale au sein de la commune des buffers de 1000m autour des arrêts de bus qui sont desservis par au moins 20 bus un jour ouvrable en période scolaire.

Carte 5 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement ECOMOBILE

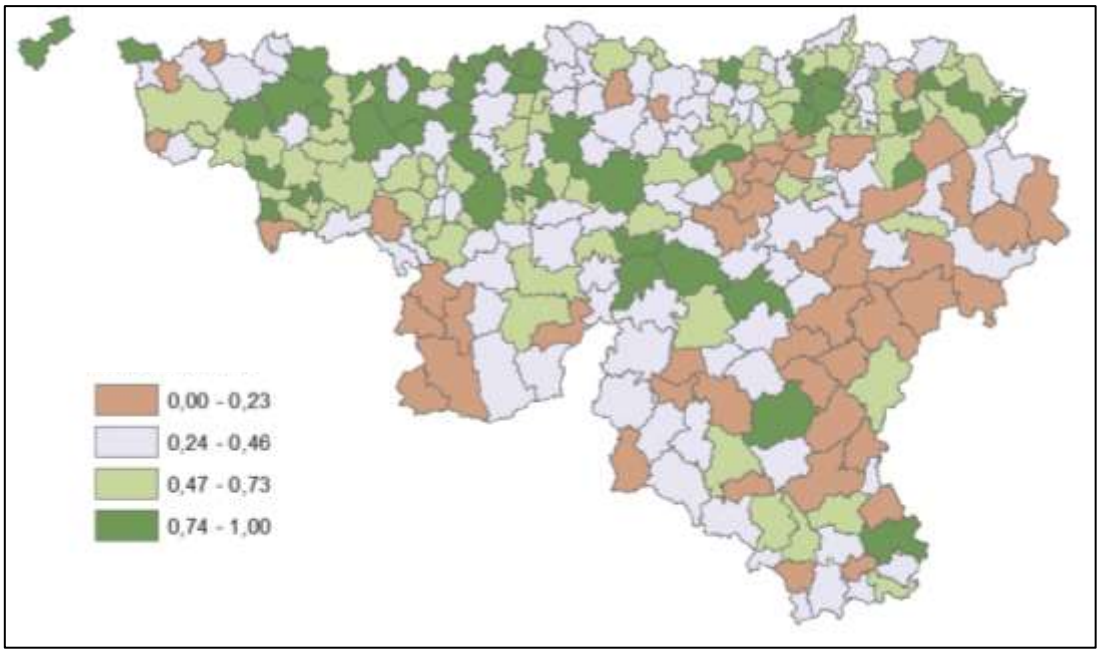

Carte 6 : Comparaison des critères d'accessibilité aux gares et aux arrêts de bus bien desservis, *in* Working paper de l'IWEPS (août 2011).

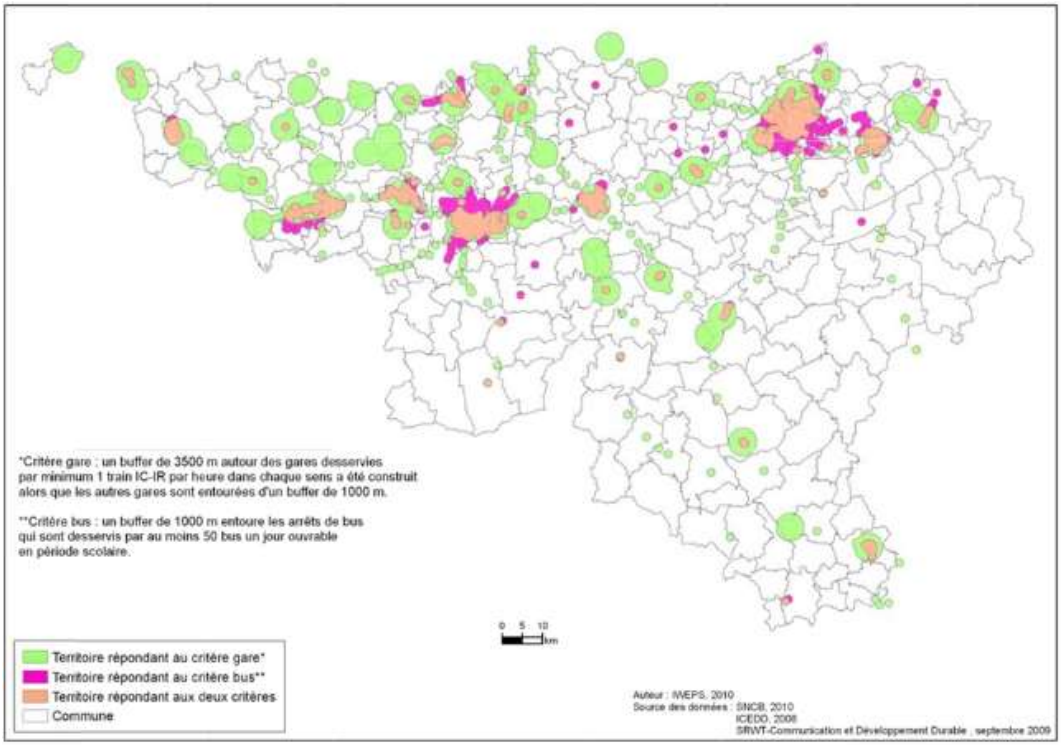

### *4.2.5. Distribution des communes selon le critère ACTIF*

Les résultats proposés pour les communes germanophones sont à considérés avec précaution étant donné que les données relatives au nombre de points APE ne sont pas connues. L'indice de ces communes n'est donc calculé que sur base de leur attractivité (indicateur calculé par l'IWEPS).

Carte 7 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement ACTIF

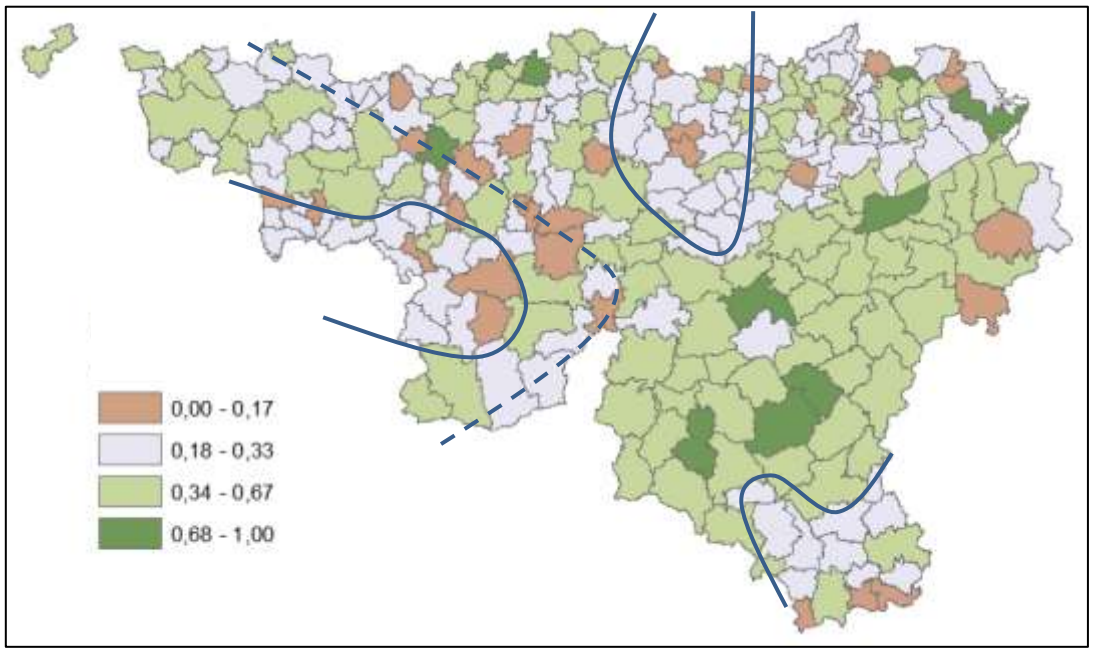

### *4.2.6. Distribution des communes selon le critère CARACTERE*

Le sud de la Région semble plus riche en matière de biodiversité, d'intérêt paysager et de patrimoine bâti et naturel que le nord. Sur la carte ci-dessous, une zone continue de communes affichant des indices plus faibles que la moyenne régionale a en effet pu être délimitée. Quelques communes frontalières se distinguent toutefois de cette large zone. Il s'agit de Flobecq ; isolée, Enghien, Braine-le-Comte, Ittre et Braine-le-Château qui forment un collier autour de Tubize, et La Hulpe, Waterloo, Lasne et Rixensart (ces quatre communes ont des indicateurs de base très élevés en ce qui concerne les SAR : superficie occupée nulle ou infime, ainsi qu'une superficie occupée par les biens et sites classés très élevée).

Par ailleurs, ce sont essentiellement des communes rurales (densité < 150 hab./km²) qui affichent les indices les plus élevées. Un premier noyau se distingue au sud de la province de Namur (Viroinval, Doische, Philippeville, Hastière) et un second à l'est de la province de Liège (Butgenbach, Waimes, Eupen, Limbourg).

Avec un indice franchement inférieur à la moyenne régionale, Mouscron et Charleroi se démarquent des autres grandes villes régionales (Tournai, Mons, Namur, Huy, Liège).

Carte 8 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement CARACTERE

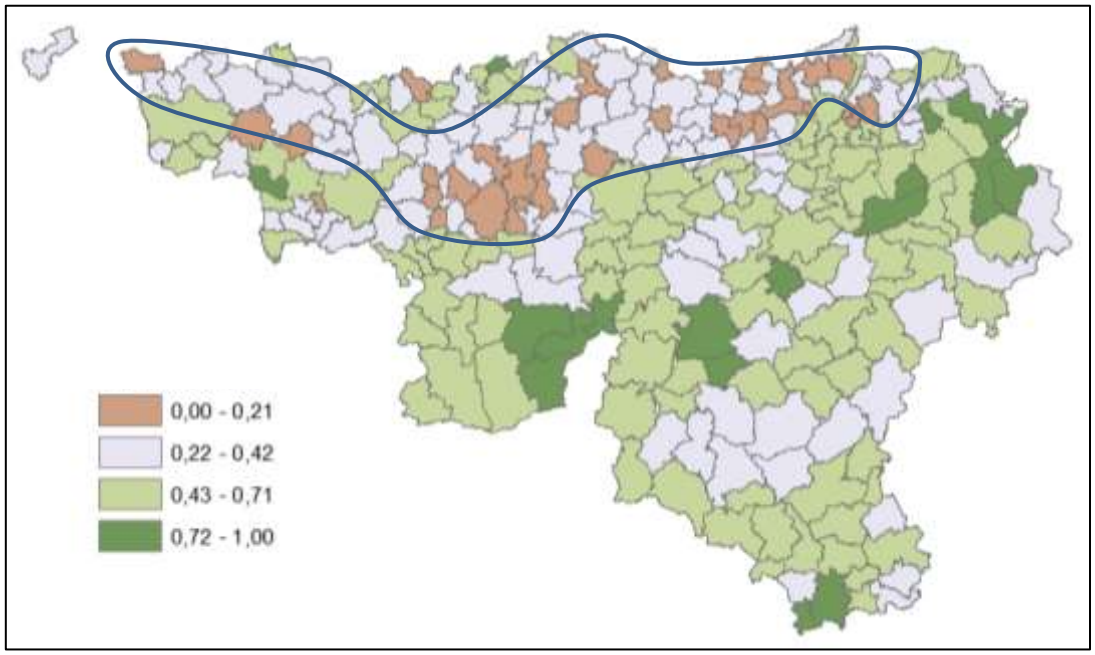

### *4.2.7. Distribution des communes selon le critère MIXTE*

De manière générale, les chefs-lieux d'arrondissement présentent une bonne mixité sociale par rapport à la moyenne régionale. En effet, seuls Charleroi, Bastogne et Arlon se positionnent en-dessous de la moyenne régionale. Le sud de la province namuroise, le sud-ouest de la province liégeoise et le nord de la province luxembourgeoise délimitent une grande zone continue où les communes affichent des indices supérieurs à la moyenne régionale.

A l'exception de son chef-lieu, l'arrondissement de Waremme affiche dans sa globalité des indices relatifs au critère MIXTE assez faibles. L'ouest du Brabant wallon semble plus propice à la mixité sociale que l'est de la province. Martelange et Aubange se distinguent dans un noyau luxembourgeois affichant une mixité sociale relativement faible.

Carte 9 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement MIXTE

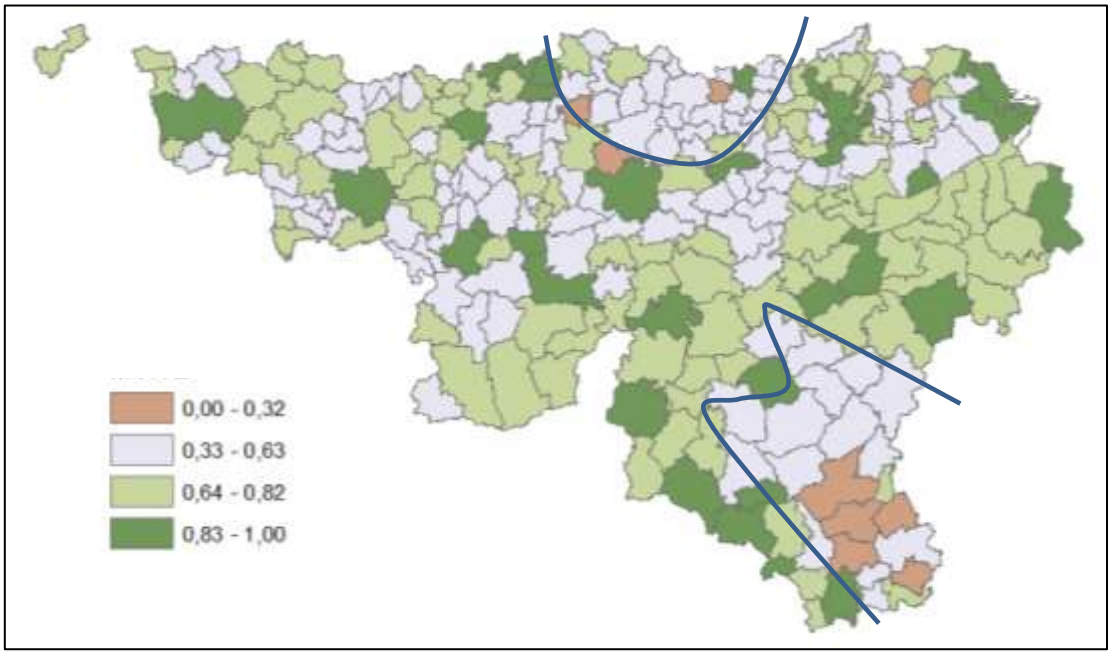

### 4.2.8. *Distribution des communes selon le critère SPATIONOME*

Au nord de Charleroi (Braine-le-Comte, Ecaussines, Seneffe, Pont-à-Celles, Les-Bons-Villers, Fleurus et Sombreffe) ainsi qu'en périphérie de Verviers (Spa, Theux, Pepinster, Trooz, Herve, Dison, Thimister-C., Aubel, Limbourg, Baelen, Raeren), les communes semblent utiliser de manière rationnelle leurs espaces verts et résidentiels. En Effet, les indices synthétiques sont franchement supérieurs à la moyenne régionale pour ces deux zones continues. Le sud de la province du Luxembourg se distingue également du reste de la province.

Une large bande continue, englobant le sud des provinces hennuyères et namuroises et une grande partie de la province luxembourgeoise s'étirant au nord jusqu'à la frontière germanophone, présente des indices inférieurs à la moyenne régionale. Deux noyaux frontaliers de communes moins spationomes se distinguent également au nord de la région : un premier englobant la Wallonie picarde et un second brabançon allant de Braine-le-Château à Orp-Jauche. La commune de Burdinne est le cas particulier de la province de Liège.

Carte 10 : Distribution des communes selon l'indice synthétique relatif au critère de jugement SPATIONOME

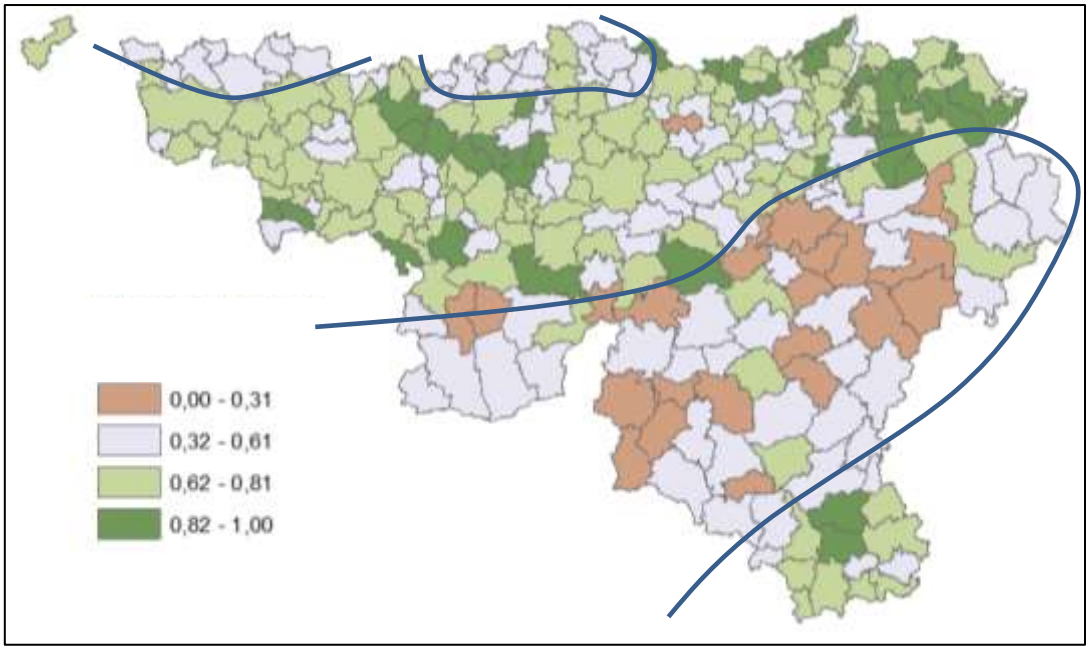

## 5 Analogie avec les outils développés par l'IWEPS

Le Comité d'accompagnement de la Cellule CAPRU s'est entendu pour dire qu'il conviendrait d'évaluer l'adhérence de l'outil ici développé avec ceux récemment développés (indice des conditions de bien-être : ICBE, 2014) et remis à jour (indicateur synthétique aux droits fondamentaux : ISADF, 2013) par l'IWEPS. Cet intérêt a également été souligné au cours de quelques-unes des séances de travail organisées avec des agents de terrains et pouvoirs locaux concernés par les territoires couverts par des GAL et des parcs naturels. En effet, il y a un recouvrement des dimensions retenues par la Cellule CAPRU pour aborder le cadre de vie avec celles utilisées par l'IWEPS pour développer les deux outils susmentionnés. Les concepts étudiés étant similaires mais toutefois différents, les indicateurs de base retenus ne sont pas toujours les mêmes et les résultats présentés peuvent alors être fort différents. Ce manque de cohérence apparent entre les outils risque finalement d'amener à une confusion de leur interprétation par les utilisateurs voire une non-utilisation. Dans ce sens, il convient de clarifier la mesure dans laquelle ces différents outils peuvent se superposer.

La notion de bien-être adoptée par l'IWEPS trouve son fondement dans le concept de « cohésion sociale » définie par le Conseil de l'Europe dans sa Stratégie de cohésion sociale en tant que la « capacité de la société à assurer le bien-être de tous et éviter les disparités ». Le bien-être de tous est donc considéré comme l'objectif de la cohésion sociale. L'IWEPS a identifié les composantes du bien-être et souligne qu'il est loin de se limiter aux conditions matérielles de l'existence (conditions de vie et cadre de vie) ni même aux seuls moyens de vie (alimentation, santé, logement, emploi, *etc.*). Ces dimensions restent prédominantes dans la définition du concept de bien-être, mais sont suivies de près par les dimensions portant sur les valeurs et attitudes d'ouverture et de respect vis-à-vis d'autrui et de soi-même (optimisme, projets, entraide et engagement), les relations personnelles (familiales, conjugales et amicales), l'équilibre personnel (gestion de son temps, autonomie, équilibre mental) et les sentiments de bien/mal-être (confiance, estime de soi, satisfaction). On comprend vite que le concept de bien-être, tel que défini par l'IWEPS, est donc plus large que celui du cadre de vie ; celui-ci étant englobé dans le premier. Dans ce sens, il n'est pas opportun de superposer les indices de conditions de bien-être de l'IWEPS aux indices de qualité du cadre de vie construits par la Cellule CAPRU.

L'IWEPS détaille toutefois dans son document (Indicateurs complémentaires au PIB – ICBE – avril 2014) les différentes dimensions retenues pour construite l'ICBE en présentant les indicateurs retenues pour chacune d'elles. La famille « cadre de vie et environnement » est abordée au travers de onze indicateurs. Ces indicateurs ont trait à la pollution de l'air, aux territoires dégradés, aux ordures ménagères, à l'accès à un espace vert, à un commerce alimentaire, ainsi qu'aux accidents graves intervenus sur le réseau routier, les blessés ou tués sur la route, les vols de voiture, cambriolages dans les habitations et infractions à l'intégrité physique. Certains de ces indicateurs sont repris dans le cadre de la construction des indices de qualité du cadre de vie de la Cellule CAPRU. Quoique si les mêmes aspects sont traités, les variables de base retenues pour construire les indicateurs ne sont pas forcément les mêmes. En outre, les aspects tels que la mobilité (écomobile), l'emploi (actif), la mixité sociale (mixte) et l'usage des espaces verts et résidentiels (spationome) ne sont pas abordés par l'IWEPS dans cette composante du bien-être, alors que la Cellule CAPRU les intègre dans son concept de cadre de vie. Dès lors, il

devient très périlleux d'établir un lien de cohérence entre l'ICBE de l'IWEPS et les IQCDV (les indices de qualité du cadre de vie) de la Cellule CAPRU. Enfin, alors que l'IWEPS propose un indice global pour chaque commune, la cellule CAPRU propose huit indices pour chaque commune ; ce qui n'est pas pour faciliter la comparaison.

Parmi les dimensions retenues par la Cellule CAPRU pour faire état de la qualité du cadre de vie figure la « mixité sociale ». Cette dimension est traitée à travers deux indicateurs visant à *qualifier la population* par le biais de son âge et de ses revenus. A partir de l'ISADF, l'IWEPS a pour objectif de classer les communes wallonnes en fonction de *l'accès de leur population aux droits fondamentaux*, de manière à constituer, avec le diagnostic de cohésion sociale, le cadre de stratégie du Plan de Cohésion Sociale. Les deux aspects traités ; mixité sociale et cohésion sociale, bien qu'étant de prime abord semblables, n'évaluent pas des éléments similaires d'un territoire ; l'un traite de la population en tant que telle alors que l'autre traite de l'accès de celle-ci aux droits fondamentaux. Dans ce sens, il convient de ne pas superposer la dimension « cadre de vie mixte » à l'ISADF en tant que tel de l'IWEPS.

Par ailleurs, parmi les droits fondamentaux visés par l'ISADF, figurent les trois suivants : droit à la protection de la santé et l'aide sociale et médicale, droit à un logement décent et à un environnement sain et droit au travail. Ces trois droits fondamentaux peuvent, *a priori*, respectivement être mis en relation avec les critères suivants, retenus par la Cellule CAPRU : cadre de vie fonctionnel, cadre de vie sain et cadre de vie actif (*cf.* la liste des indicateurs au tableau 5).

Le tableau 16 présente les coefficients de corrélation calculés entre les indices synthétiques des 262 communes wallonnes pour les critères « sain », « fonctionnel » et « actif » et les indices constitutifs de l'ISADF respectivement relatifs aux droits à un logement décent et à un environnement sain, au droit à la protection de la santé et l'aide sociale et médicale et au droit au travail. Nous pouvons constater que les dimensions traitées par l'IWEPS et la Cellule CAPRU ne sont absolument pas corrélées (valeurs proches de zéro). En observant alors les indicateurs de base utilisés pour construire les indices relatifs à ces dimensions, on comprend rapidement que les dimensions ne soient pas corrélées. En effet, alors que l'exposition de la population à la pollution sonore, à la pollution de l'air et à la pollution du sol soient des aspects abordés par l'IWPES et la Cellule CAPRU, cette dernière intègre également des indicateurs relatifs à l'épuration des eaux usées, au tri des déchets et à la consommation en eau potable tandis que l'IWEPS agrège dans cette dimension des indicateurs relatifs à la qualité des logements, à l'habitat permanent dans les campings ou autres équipements touristiques ainsi que les candidats locataires sociaux et logements publics.

Pour traiter de l'aspect fonctionnel du territoire, la Cellule CAPRU retient des indicateurs relatifs à l'accès à un milieu d'accueil à la petite enfance, à l'enseignement maternel et primaire, à une maison de repos ou de soins pour personnes âgées, à un médecin généraliste, aux commerces alimentaires et non-alimentaires de type usuels. L'IWEPS appréhende le droit à la protection de la santé et l'aide sociale et médicale à travers les trois indicateurs suivants : l'espérance de vie à la naissance, les handicaps ou maladies chroniques, de longue durée et les maladies professionnelles.

Enfin, la possibilité de combiner les activités résidentielles et professionnelles au sein d'un même cadre de vie est évaluée par la Cellule CAPRU à partir de l'attractivité du territoire (nombre d'emplois salariés et indépendants disponibles sur le territoire) et de sa possibilité d'intégrer les demandeurs d'emploi inoccupés via l'aide APE tandis que le droit au travail est évalué par l'IWEPS à partir de la réserve en main d'œuvre et le chômage de très longue durée.

Tableau 16 : Coefficients de corrélation entre les indices des 262 communes wallonnes pour des dimensions connexes aux outils développés par l'IWEPS et le CAPRU.

| Dimensions du cadre de vie selon la Cellule CAPRU | Dimensions de l'ISADF selon l'IWEPS | Coefficient de corrélation entre les dimensions |
|---|---|---|
| Cadre de vie sain | Droit à un logement décent et un environnement sain | -0.19 |
| Cadre de vie fonctionnel | Droit à la protection de la santé et l'aide sociale et médicale | -0.04 |
| Cadre de vie actif | Droit au travail | -0.09 |

Dès lors, plutôt que de parler de similitude, de cohérence voire de redondance des outils développés par l'IWEPS et la cellule CAPRU, il conviendra davantage de parler de complémentarité des outils. En outre, il sera toujours plus prudent de ne pas perdre de vue les indicateurs de base utilisés pour construire ces outils qui ont pour objectif de guider une réflexion et une analyse et non de dresser un diagnostic détaillé de territoire.

# ANNEXE 1 : DOCUMENTS ET SITES CONSULTÉS

**Documents consultés :**


Albouy V., Godefroy P. et Lolliver S. (INSEE). « Vue d'ensemble – Conditions de vie : Une mesure de la qualité de vie », 2010.

Bauler T. (ULB), Boulanger P.-M. (IDD) et Ruwet C (ULB-IDD). « A Citizens' panel on well-being indicators: the WellBeBe experience". Worshop Welbebe (well-being in Belgium) du 9 mai 2011, disponible via le lien suivant : http://www.wellbebe.be/Mydocs/IDD_CEDD.pdf

Boucher I., Fontaine N. (Unité ministérielle de recherche et de veille de la Direction générale des politiques du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Québec). « L'aménagement et l'écomobilité : guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable », 2011.

Boulanger P.-M. (Iddri). "Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique », 2004.

Boutaud B. (European Institute For Energy Research). "Quartier durable ou éco-quartier?", Cybergeo : European Journal of Geography, 2009.

Brück L. et Mérenne-Schoumaker B. (Laboratoire de méthodologie de la géographie – SEGEFA, Ulg) pour le compte des SSTC (Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles). « Le développement durable : comprendre pour agir », 2001.

Carrière J.-P. (Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, France). « La mise en œuvre de systèmes d'indicateurs locaux du développement durable, à partir d'une comparaison franco-allemande, octobre 2005.

Charlier J., Reginster I. et Juprelle J. (IWEPS). « Construction d'indicateurs de développement territorial : étude de la localisation résidentielle récente et analyse au regard de critères de développement territorial durable ». Woking Paper n°2, août 2011.

Charlier J., Reginster I., Ruyters C. et Vanden Dooren L. (IWEPS). "Indicateurs complémentaires au PIB : indice des conditions de bien-être en Wallonie – ICBE", avril 2014.

Commission européenne – Direction générale de la communication. « Un environnement de qualité : le rôle de l'UE », 2005.

CPDT, Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011.

CPDT (GUIDE/CREAT/LEPUR). Thème 1.3 – Les Espaces, Rapport final septembre 2001.

Eggerickx T., Debuisson M., Hermia J-P, Sanderson J-P et Vander Stricht V. (IWEPS). "Le baromètre des conditions de vie dans les communes wallonnes et bruxelloises ». Discussion papers n°0702, avril 2007.

Faucheux F., Bessis B., Bailey G., Guignard SL, Daher T., Stembirkova L. (Bureau AD4, Capgemini Consulting et CETE ed Lyon, de l'Ouest et du Sud-Ouest, France) ; Dossier de Labellisation Ecoquartier, pour le Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement.

Gueymard S. (Université de Paris, Lab. URBA – UPEC). « Facteurs environnementaux de proximité et choix résidentiels », 2006

Hanin Y., Haroi R., Sinzot A. (CREAT – UCL), rapport de la phase 3 de la mission relative à l'évaluation des opérations de développement rural, décembre 2012.

Jeanneaux P. (Unité Mixte de Recherche METAFORT à Clermond-Ferrand). « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains » , 2006.

Lazzeri Y. (Aix-Marseille Université, CERIC – CNRS, France). « Les indicateurs territoriaux de développement durable : questionnements et expériences », 2007.

Manusset S., Brodach A. et Marchais L. (Cabinet de consultance Environnement & Société, France). « Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la qualité du cadre de vie », 2007.

Okham E. (INSEE). 'un cadre de vie amène, mais une position à valoriser », 2011.

Parkinson D. Dopagne C., Melin E., Sérusiaux E. (CPDT). « Biodiversité et aménagement du territoire : quels indicateurs pour la Wallonie ? », notes de recherche n°20, novembre 2011.

Rizk C. (INSEE, division Conditions de vie des ménages). « Le cadre de vie des ménages les plus pauvres », 2003.

Ruyters C. et Laffut M. (IWEPS). « Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux – ISADF 2013 : listes des variables et méthodes de calcul ». Woking Paper méthodologique en cours. URL : http://www.iweps.be/indicateur-synthetique-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf

Ruyters C., Laffut M., Defays D. et Colicis O. (IWEPS). « Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes. Partie 1 : la genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours ». Woking Paper n°3, septembre 2011.

Sénécal G., Collin J.-P., Hamel P. et Huot S. « Aspects et mesure de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains ». Revue Interventions économiques [en ligne], mis en ligne le 01 février 2008. URL : http://interventionseconomiques.revues.org/474.

Simon P. (Institut national d'études démographiques à Paris). « La mesure de l'égalité : mixité sociale et discriminations Les indicateurs statistiques et leur interprétation », 2005.

SPW – DGO3. « Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2012 ».

**Sites consultés :**

http://www.concertationmonteregie-est.org/ : Cadre de vie dans une perspective de développement durable (2008).

http://www.developpement-durable.gouv.fr/:

- Dossier de Labellisation : label éco-quartier.
- Cadre de vie et usages (juin 2012)

http://www.edd.ac-versailles.fr/ : Ville et Cadre de vie (Putosch J., octobre 2007).

http://www.frw.be : Un projet de Société pour la Campagne wallonne.

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/ : Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

http://www.oecdbetterlifeindex.org/: voir les indicateurs de chaque thème.

http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/ : Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

http://spw.wallonie.be/dgo4/sder/index1.html : SDER : une vision pour le territoire wallon (novembre 2013).

http://www.uvcw.be/articles :

- Le PST : programme stratégique transversal communale (Michel Boverie, septembre 2012).
- La coopération supracommunale – Vers des communautés de territoires (juin 2011).

# ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA SÉLECTION DU SET 1 D'INDICATEURS

| Organisme | Personnes de contact |
|---|---|
| Institut Wallon de l'Evaluation, Prospective et Statistique (IWEPS) | Julien CHARLIER, Julien JUPRELLE, Christine RUYTERS, Valérie VANDERSTRICHT |
| Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW) | Tom DE SCHUTTER |
| Fondation Rurale de Wallonie (FRW) | Michel JOUREZ, Francis DELPORTE, Marc QUOIDBACH |
| Institut Scientifique du Service Public (ISSEP) – Cellule « Environnement et santé » - Direction des risques chroniques | Suzanne REMY |
| Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) | Bertrand IPPERSIEL |
| DGO 1 – Département des infrastructures subsidiées, Direction des aménagements paysagers | Harold GRANDJEAN |
| DGO 1 – Département des infrastructures subsidiées, Direction des déplacements doux | Chantal JACOBS |
| DGO 1 – Département de la Stratégie routière, Direction impacts économiques et environnementaux routiers | Laurent DONATO |
| DGO 2 – Département de la stratégie de la mobilité, Direction de la planification de la mobilité | Bernadette GANY |
| DGO 2 – Département de la stratégie de la mobilité, Direction de la réglementation et des Droits des usagers | Maryse CARLIER |
| DGO 3 – Département Développement – Direction de la qualité | Damien WINANDY |
| DGO3 – Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole – Direction de l'Etat environnemental | Vincent BRAHY |
| DGO5 – Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales – Observatoire wallon de la santé | Anouck BILLIET, Jean-François HEILIER, Véronique TELLIER |
| DGO 5 – Cellule permanente Environnement-Santé | Philippe COLLART |
| DGO 6 – Cellule ADL du service central | Stéphane FERMINE |
| DICS – Cellule évaluation et méthodologie | Xavier DE BUSCCHER |
| Secrétariat général du SPW– Département Développement Durable | Natacha ZUINEN |
| UCL – CORE | Isabelle THOMAS |
| UCL – CREAT | Martin GRANDJEAN et Alexandre LECLERCQ |
| ULG – SEGEFA | Serge SCHMITZ |
| ADL Comblain-au-Pont, Cellule Cadre de vie | François LOUON et Mike MINET |
| Commune de Gembloux – Cellule Mobilité | Thomas VERBEEREN et Emmanuel HAEGEMAN |

.

# ANNEXE 3 : COMPTE RENDU DES SÉANCES DE TRAVAIL (MARS À JUIN 2014)

Les remarques ici synthétisées sont celles collectées au cours des séances de travail organisées auprès des GAL wallons, parcs naturels et auteurs de diagnostics rencontrés. Ces séances ont débuté en mars et se sont finalisées début juin 2014. L'outil présenté est resté le même pour toutes les séances de travail organisées. Sur base des commentaires recueillis, l'outil a pu être amélioré.

Afin de garantir la qualité des échanges et favoriser un débat approfondi, nous avons décidé de limiter le nombre de participants à dix personnes maximum.

L'organisation de ces séances de travail avait pour objectifs d'utiliser les critiques et remarques collectées en vue d'améliorer l'outil construit (ses indicateurs), sa diffusion et son usage. Dans ce sens, les remarques collectées sont présentées selon la finalité qu'elles visaient à atteindre.

## *1. Remarques relatives à la construction de l'outil*

- Outil/cheminement de la réflexion (des dimensions au radar) cohérent.
- Bonne représentation visuelle, image parlante : objectif d'ouverture à la discussion et à la réflexion atteint.
- Intérêt à ce que l'outil soit mis à disposition et qu'une remise à jour soit prévue.
- Belle batterie d'indicateurs sur lesquels les communes peuvent se positionner les unes par rapport aux autres.

- Il y a un décalage de quelques années entre les données utilisées et la réalité : problème de la « photo » réalisée sur quelques indicateurs.
- L'outil est développé de manière fort académique/théorique : manque de perception individuelle de la qualité du cadre de vie, en contradiction avec le principe de participation citoyenne.
- Le radar donne une vision très restrictive du concept : que se cache-t-il derrière ?
- Suggestion : on devrait parler de durabilité du cadre de vie et non de qualité du cadre de vie. Proposition soumise à d'autres GALs : durabilité souvent réduite à « environnement » or il est question ici de société et d'économie. Mieux vaut garder la terminologie proposée par CAPRU.
- Il serait intéressant que des radars puissent être construits pour différentes périodes anciennes (pour voir l'évolution).
- L'approche adoptée a une vision urbaine du développement durable. Les spécificités du monde rural ne sont pas assez intégrées.
- Critique des indicateurs qui ne sont pas tous jouables au niveau communal, les indicateurs sur lesquels la commune n'a pas de pouvoir d'action sont souvent pointés du doigt : quid sur une réutilisation future de l'outil si les actions menées n'ont pas d'impact sur l'évolution du radar. Les mandataires communaux risquent de ne pas se sentir concernés par les constats de l'outil présenté s'ils n'ont pas de pouvoir d'action sur ce qui est mesuré.
- Ajout de la dimension suivante : gouvernance locale (pour montrer l'investissement des communes)

- Les données à l'échelon communal limitent l'utilisation de certains Parcs naturels qui ne couvent pas toujours la totalité des territoires communaux (ex : Hauts Pays). Dès lors, le fait d'intégrer des sections de communes qui ne font pas partie du parc entraîne des radars qui ne collent pas avec les réalités ressenties sur le terrain (à stipuler en amont de l'utilisation de l'outil délivré).
- Il serait probablement plus équitable d'apporter quelques éléments de pondération aux indicateurs retenus. Ex : 6000/6000 ménages en AA n'épurent pas leurs eaux usées : ça pollue toujours moins que 8000/10000 ménages dans cette même situation.
- Recouvrement des dimensions retenues pour le cadre de vie avec des outils déjà développés, notamment ISADF. Les indicateurs n'étant pas les mêmes, les résultats peuvent être fort différents, ce qui peut perturber les utilisateurs.

*2. Remarques relatives aux indicateurs*

---

- Certains indicateurs sont jugés comme n'étant pas pertinents :
  - Emploi intérieur : masque des réalités (pas de considération de la qualification de la population active occupée, du coup, ne colle pas avec taux de chômage : résultats peuvent alors être surprenants).
  - APE/DEI : art.60 serait mieux adapté (DEI : en théorie, mais pas en pratique, 1 jour d'inoccupation suffit pour accéder à l'APE).
  - Considérer uniquement les points APE administrés à la commune et au CPAS engendre un biais : il y a des points APE qui sont également utilisés par les DEI de la commune et qui ne sont pas alloués à l'administration et au CPAS .
  - Les exploitations dont le LS >1 n'exploitent pas nécessairement sur le même lieu que le siège social.
  - La présence de supermarchés et hypermarchés contribuent à la décentralisation des services et à l'isolement des personnes âgées notamment. Proposition indicateurs : part des produits du terroir/locaux dans le panier des ménages, présence de petits commerces et taux d'occupation de ces commerces.
  - Le nombre de cyclistes victimes de la route : dépend de la propension à rouler à vélo sur le territoire : si pas de cyclistes, pas de victimes (c'est vrai, mais dans l'hypothèse qu'on compare des communes comparables, on ne crée pas un biais trop important + d'où l'intérêt de créer un radar avec les indicateurs repris par axe).
  - La distance à une gare où passent au moins 2 trains/heure : la commune n'a aucun pouvoir d'action, quelle que soit les améliorations apportées, ça ne se marquera donc pas dans le radar. Un agent de la FRW explique que s'il utilise l'outil aujourd'hui, et qu'il le ressort dans 5 ans, il explique que ça n'a aucun intérêt si les indicateurs retenus sont « figés ». D'autre part, la distance calculée est celle qu'il faut pour se rendre à la gare en voiture. La multimodalité n'est pas intégrée via l'indicateur.
  - L'indicateur de l'IWEPS (accessibilité théorique aux TC) : pas d'indications sur la fréquence des passages.
  - Nombre d'arbres et haies remarquables : propension de la commune à établir un relevé. En milieu urbain, il y a davantage une tendance à classer les arbres et haies qu'en milieu rural afin de les préserver. Aucun acte officiel ne valide le recensement de ces arbres, c'est à l'initiative de la commune (pas d'enquêtes publiques obligatoires).
  - Les indicateurs utilisés pour évaluer le critère « de caractère » sont souvent critiqués : pas de pouvoir d'action de la commune, la notion de qualité paysagère n'est pas considérée, ce n'est pas parce qu'un bien est classé qu'il est bien entretenu → Autres indicateurs jugés plus intéressants :
    - Superficie couverte par les chancres/SAR
    - Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et les Points et Lignes de Vue Remarquables (PVR et LVR), relevés et cartographiés par l'asbl ADESA. L'inventaire « ADESA » n'a actuellement

pas de valeur réglementaire. Il est cependant utilisé, notamment, pour les études d'incidences sur l'environnement
    - Longueur des sentiers balisés, des promenades
    - Nombre des plus beaux villages de Wallonie
    - Superficie couverte par les SGIB (sites de grand intérêt biologique)
    - Nombre d'espèces faunistiques et floristiques recensés
    - Patrimoine monumental (actuellement : format papier, révision et numérisation des données en cours)

- Certains indicateurs sont jugés inutiles car il n'est pas nécessaire d'avoir toutes des communes homogènes :
    - il n'est par exemple par nécessaire d'avoir des logements de transit dans toutes les communes
    - La Cellule explique que ce n'est effectivement pas un but à atteindre (voir explication forme en étoile)

- Il manque des indicateurs relatifs aux dimensions suivantes :
    - SAIN :
        - la consommation/production d'énergie. Ex : Nassogne (réseau de chaleur)
        - la qualité de l'eau distribuée : c'est important de pointer les mauvais élèves ; il s'agit justement des communes où la distribution de l'eau est assurée par les communes.
        - la pollution visuelle : déchets clandestins, friches. Or, c'est la « paille dans l'œil » .
    - MIXTE :
        - la vie associative
    - CARACTERE :
        - la qualité des territoires paysagers
        - la biodiversité
    - FONCTIONNEL :
        - les soins de santé (pharmacie, médecins). NB : on va de plus en plus à la pharmacie sans aller chez le médecin.
        - la diversité des commerces présents sur le territoire n'est pas exprimée : davantage d'indicateurs devraient être utilisés.

- la dynamique culturelle est manquante (proposition : intégrer les services de la FWB : bibliothèque, piscine, centre culturel, académie, complexe sportif, etc.)

- Autres remarques – amélioration de certains indicateurs
    - Ce n'est pas parce qu'on a une station d'épuration individuelle que celle-ci fonctionne correctement : le préciser dans la description de l'indicateur.
    - Il serait intéressant de regrouper les logements situés en zone à risques d'inondation avec les zones SEVESO, l'idée étant de donner une indication sur la perception des individus à se sentir en sécurité chez soi.
    - Part de l'espace non artificialisé : il serait peut-être bon de distinguer le public du privé.
    - Répartition de la population selon les classes de déclaration fiscale : préférer utiliser des classes selon la répartition de la population totale, cela afin d'éviter de lisser les résultats.

*3. Remarques relatives à l'usage de l'outil*

- Bon appui objectif, basé sur des données validées pour des propositions que le GAL/la commune pourrait proposer dans son programme.
- L'outil permet de cibler les atouts et faiblesses d'un territoire de manière objective.
- L'élaboration des diagnostics est chronophage. Proposer des outils de standardisation de diagnostic = gain de temps. De plus, la standardisation des diagnostics permettrait un comparatif plus aisé entre territoires.
- Outil intéressant dans la recherche de territoires pertinents de coopération à une échelle intermédiaire entre la commune et la Région, l'échelle communale n'étant pas toujours la plus adéquate lorsqu'il s'agit de mener une réflexion stratégique touchant à la fois au développement, à l'aménagement du territoire, au cadre de vie et à la cohésion sociale.
- Bon outil pédagogique d'ouverture au dialogue et à la réflexion : support intéressant pour des animations avec citoyens (CLDR) : superposition de radars objectifs (CAPRU) à radars subjectifs (points placés par les participants) : belle ouverture à la discussion + meilleure connaissance des faiblesses de l'outil (bien avoir en tête quels sont les indicateurs retenus) et donc meilleur usage de l'outil.
- Bon outil de partage d'information dans le cadre de projets transcommunaux et de participation citoyenne.
- Bonne motivation à faire des fiches plus ciblées par dimension.
- Stimule à la logique territoriale plutôt qu'à la logique communale.
- Outil intéressant dans le cadre de la mise en place du PDS des GAL mais aussi du PCDR des communes (il serait intéressant de présenter l'outil à des auteurs de diagnostic : BEP, INASEP, Bureau privé type Tr@me, TOPOS, etc.). L'outil semble toutefois pouvoir porter plus d'intérêt dans le cadre de structures supracommunales (parc, GAL, province, intercommunale) qu'à l'échelle communale.
- Il serait intéressant de mener une analyse de corrélation entre les radars et les prix du foncier
- Ouverture de portes supplémentaires que celles qu'on (GAL) pense pouvoir/devoir agir.

- Ne sera pas utilisé à son usage attendu par les politiques : comparaison des communes.
- Les pouvoirs locaux n'admettront pas leurs faiblesses (attention aux susceptibilités).
- Crainte ressentie au niveau local : utilisation de l'outil pour l'accréditation des subsides par les pouvoirs régionaux.
- Il est important d'établir à qui s'adresse l'outil construit. Un outil dédié aux citoyens et pouvoirs locaux n'est pas compatible à un outil dédié aux pouvoirs régionaux : les enjeux régionaux ne sont pas les mêmes que les enjeux communaux. Le langage utilisé, la manière de présenter l'outil construit doivent être adaptés à l'utilisateur visé (langage différent selon qu'il s'adresse à la CRAT, la DGO3 ou la commune). En outre, l'approche développée est probablement peu compréhensible pour la population.
- La supracommunalité est loin d'être à l'ordre du jour à l'échelon local (le politique local n'est pas favorable à se comparer aux communes voisines) ; la logique n'est parfois même pas communale, mais plutôt villageoise. L'outil proposé a une vision macro et est de ce fait plutôt dédié aux pouvoirs régionaux. Intérêt de l'outil selon TOPOS : accréditation des subsides, et c'est une bonne chose.
- Les auteurs de diagnostics expliquent qu'il est fréquent d'adopter l'approche *Bottom-Up* avec les citoyens et pouvoirs locaux ; c'est-à-dire une approche où l'on part du détail (des préoccupations des villageois présents), pour consolider progressivement et opérer une stratégie.
- Outil trouvant davantage son utilité dans l'élaboration d'un Schéma de Structure Communal plutôt qu'un PCDR. Pour que l'outil soit utilisable dans le cadre d'un PCDR, il faudrait des données à l'échelon du secteur statistique (plus en accord avec la logique de développement villageois)

*4. Remarques relatives à la typologie en clusters*

- Les résultats ne collent pas souvent avec la réalité : les clusters regroupant des communes au profil varié pour différentes dimensions. En effet, les clusters se forment sur base de valeurs similaires pour un maximum de dimensions, mais pas toutes.
- Représentation souvent qualifiée de caricaturée et plus réductrice que les radars.
- Risque accru de hiérarchisation des communes.
- La construction des clusters n'est souvent pas comprise.

*5. Autre remarques*

- Souhait manifesté par plusieurs participants de disposer du rapport final.
- Demande d'envoi de radars de communes pour lesquelles PCDR en cours (Tr@me).
- Le BEP utilise fréquemment la base de données CAPRU : sortie des résultats fort pratique (facile et rapide) et correspondant à leurs besoins.

*6. Remarques relatives à la diffusion de l'outil*

- Nécessité de bien contextualiser l'approche.
- Préciser en quoi chacun des indicateurs contribue au développement durable (justifier pourquoi chacun des indicateurs a été retenu).
- Nécessité de formuler des recommandations à l'utilisation de l'outil.
- Eventuellement prévoir un accompagnement des utilisateurs de l'outil pour éviter une mauvaise interprétation et un mauvais usage.
- Prévoir des courroies de transmission de l'outil sinon il ne sera pas utilisé.
- Permettre à l'utilisateur de sortir les radars qu'il souhaite et de les comparer à d'autres radars aisément.

Dans ce sens, la Cellule prévoit de construire le projet de diffusion de l'outil sur base des éléments suivants :

1. En amont de l'outil mis à disposition : nécessiter de prévoir une note explicative. Cette note reprendrait les points suivants :
   - A quoi sert l'outil proposé ?
   - Justifier pourquoi certains choix/limites ont été posés. Ex : données remises à jour tous les deux ans au moins parce que l'idée est de voir comment évolue le terrain au cours d'une même programmation.
   - Comment bien l'utiliser : exemples concrets d'interprétation de radars et/ou sous forme de FAQ et réponses.
     - Comparer des communes comparables
     - Toutes les communes sont évaluées sur base du même set d'indicateurs
     - Ouverture à la réflexion, volonté de minimiser le nombre d'indicateurs pour éviter d'avoir des résultats moyens qui ne montrent plus rien.
     - Les extrêmes ne sont pas des optimums à atteindre.
     - Développement territorial : complémentarité des communes (forme en étoile)
     - Aide à l'identification des objectifs principaux et non d'un objectif à atteindre.
   - Les erreurs à éviter (également sur base d'exemples et/ou FAQ)
   - Un lien vers d'autres outils à utiliser de manière complémentaire à l'outil (ex : radars de l'IWEPS)

- Des indications quant à la vision à avoir vis-à-vis de l'outil – quelques précautions à prendre pour bien comprendre (ex : qualité du cadre de vie >< qualité de vie qui dépend d'autres facteurs tel que « le bien-être de chacun dépend de ce que ses ressources lui permettent de faire ou d'être, mais la capacité d'utiliser ces ressources pour se construire une bonne vie varie selon les personnes » (cf. biblio)

2. Radar vierge sur lequel on pourrait venir superposer les radars voulus : celui d'une commune, celui d'un GAL ou de tout autre territoire supra-communal ou catégorie de communes reconnues (rurales/urbaines, clusters proposés par BELFIUS, etc.). L'idée étant d'assurer la flexibilité du choix de l'utilisateur dans les territoires de comparaison. Deux possibilités :
    - les radars seraient déjà construits et enregistrés dans la « machine » : en un clic, le radar voulu apparaîtrait. Faiblesse : territoires de comparaison limités à ceux qui sont proposés. Atout : suggère des territoires de comparaison.
    - les radars supra-communaux et radars de groupes de communes seraient construits par l'utilisateur (une courbe moyenne est construite sur base des communes sélectionnées). Faiblesse : pas de territoires proposés autre que les communes. Atout : offre plus de flexibilité à l'utilisateur dans son choix de territoires de comparaison.

3. Afin d'assurer la transparence de l'outil, éviter l'effet réducteur de l'agrégation en un indice pour chaque dimension et éviter les interprétations personnelles individuelles (on tente de trouver l'explication du positionnement de la commune par soi-même) :
    - prévoir 8 radars par commune/territoire ciblé : une seule dimension serait traitée sur chaque radar, les axes correspondraient aux indicateurs utilisés. Cela permettrait de mieux comprendre pourquoi l'indice synthétique est plus ou moins élevé
    - nécessité de connaître les données de base utilisées, leur source et l'année
    - OU : préférer la représentation en histogramme des indicateurs de base (notamment pour les dimensions appréhendées par 2 indicateurs : impossibilité de dresser un radar)
    - présenter la distribution des communes pour chaque dimension. C'est bien de savoir qu'on a un indicateur faible par exemple, mais bien aussi de savoir si 200 communes ou au contraire 10 communes sont également dans le même cas.

4. Il est apparu à plusieurs reprises au cours des discussions que l'objectif à poursuivre par les utilisateurs de l'outil serait d'améliorer le radar de son territoire. Danger : agir uniquement sur les indicateurs qui sont utilisés pour construire les radars. Or, le radar ne prétend pas cibler de manière exhaustive les domaines d'action (et ce n'est d'ailleurs par son rôle >< ouverture à la réflexion, ciblage de l'analyse diagnostic), ni même de cibler les domaines primordiaux (cf limites de l'outil). Dès lors, il conviendra de le stipuler.
    - Il est suggéré de proposer une série d'indicateurs supplémentaires pour chaque dimension (éventuellement source) devant être visionnés/analysés afin d'avoir une vue plus précise de la dimension ciblée.
    - Cibler les indicateurs à ne pas oublier dans le cadre du diagnostic
    - NB : ces indicateurs listés : ça restera des indicateurs sur lesquels les communes ne peuvent pas se positionner par rapport aux autres.

*7. Ressenti de la Cellule CAPRU au cours des séances de travail : éléments à intégrer dans l'outil de diffusion*

A de nombreuses reprises il a fallu justifier le choix des indicateurs et pourquoi certains n'ont pas été retenus : petit patrimoine wallon, nombre d'hôpital/pharmacie/médecins, incivilités recensées, déchets clandestins, offre enseignement fondamental. La cellule pense qu'il serait probablement intéressant d'expliquer pourquoi certains indicateurs n'ont pas pu être retenus (services de soins de santé : qui a été remarqué comme manquant à de nombreuses reprises).

La subjectivité est omniprésente à propos de l'évaluation de l'outil présenté : controverse au cours des débats : les gens autour de la table ne sont eux-mêmes pas d'accord, surtout pour les critères suivants : caractère, fonctionnel. Lorsque les radars sont « bons », les participants ont davantage tendance à considérer l'outil proposé comme bien construit, et inversément.

Tendance à réduire davantage l'outil par les participants : ex « *Nassogne : bateau comme info que cadre de vie sûr, c'est super rural, il n'y a pas d'accidents* » >< réduction de cadre de vie sûr aux indicateurs relatifs à la sécurité routière.

Tendance à oublier que l'outil donne une vision comparative d'un territoire par rapport à l'ensemble des communes wallonnes (bornes 0 et 1 : les communes présentant les indices les plus faibles/élevés). Les participants considèrent le 0 et le 1 comme « figés ». La cellule explique à plusieurs reprises que même si une commune lambda s'améliore dans une dimension, il se peut que sa position tende vers 0 (lors d'une remise à jour), dans le cas où beaucoup d'autres communes wallonnes s'amélioreraient davantage dans cette dimension et donc que cette même commune lambda resterait à la traîne par rapport aux autres. En outre, la Cellule rappelle que des niveaux d'acceptabilité ne sont pas déterminés : il a fallu défendre l'utilité de l'outil malgré cela, ce qui n'était pas toujours perçu de manière évidente.

Il n'est pas nécessaire de tendre vers l'octogone plein. Des formes en étoile, complémentaires entres communes d'un territoire de programmation peuvent également être un objectif. Il n'est effectivement pas nécessaire que deux communes voisines excellent toutes les deux dans une même dimension. L'échelle communale devant être ici surpassée.

Moyenne régionale : nécessité de bien la définir : s'agit-il de la moyenne des communes ou de la valeur régionale ?

Besoin de centralisation des données et outils disponibles pour faire le diagnostic exprimé par plusieurs GAL.

A plusieurs reprises, les participants nous ont fait part de la nécessité qu'un accompagnement de l'outil soit prévu auprès des communes ou à défaut qu'une note explicative bien détaillée soit établie.

Les résultats présentés sur l'axe « pour tous » sont souvent comparés aux radars proposés par l'IWEPS (PCS). La Cellule explique alors que les indicateurs choisis pour le CDV évaluent la population tandis que l'IWEPS évalue l'accès aux droits fondamentaux de cette population. Dans ce sens, la Cellule prévoit de supprimer l'indicateur « offre en logements publics ».

# ANNEXE 4 : COMMUNES PAR CLUSTER

| Cluster | Groupe | n | Communes |
|---|---|---|---|
| 1 | A | 15 | Ans, Boussu, Charleroi, Chaudfontaine, Comines-Warneton, Herstal, la Louvière, Montigny-le-Tilleul, Mouscron, Saint-Ghislain, Sambreville, Seraing, Verviers, Waremme, Waterloo |
| 2 | A | 12 | Arlon, Braine-l'Alleud, Ciney, Floreffe, Gembloux, Leuze-en-Hainaut, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Ottignies LLN, Rixensart, Soignies, Wavre |
| 3 | A | 12 | Ath, Dinant, Eupen, Huy, La Hulpe, Liège, Mons, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Spa, Tournai, Mouscron |
| 4 | B | 16 | Berloz, Dalhem, Fexhe-le-Haut-Clocher, Hamois, Hélécine, Héron, Kelmis, Lincent, Lontzen, Raeren, Ramillies, Rebecq, Remicourt, Villers-la-Ville, Walcourt, Walhain |
| 5 | B | 35 | Anderlues, Awans, Beaumont, Blégny, Braives, Chappelle-lez-Herlaimont, Chièvres, Crisnée, Donceel, Eghezée, Estaimpuis, Estinnes, Faimes, Fernelmont, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Fosses-la-Ville, Geer, Hannut, Herve, Incourt, Jodoigne, La Bruyère, Les Bons Villers, Orp-jauche, Perwez, Profondeville, Quévy, Saint-Georges-sur-Meuse, Seneffe, Sombreffe, Soumagne, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wasseiges |
| 6 | B | 32 | Aiseau-Presles, Amay, Antoing, Aubange, Bernissart, Beyne-Heusay, Chastre, Châtelet, Colfontaine, Courcelles, Dour, Farciennes, Flémalle, Fléron, Frameries, Grâce-Hollogne, Hamoir, Hensies, Jemeppe-sur-Sambre, Jurbise, Manage, Marchin, Mont-Saint-Guibert, Morlanwelz, Oreye, Oupeye, pont-à-Celles, Quaregnon, Saint-Nicolas, Tubize, Wanze |
| 7 | C | 17 | Beauraing,Bièvre, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Florenville, Gedinne, Gouvy, Herbeumont, Houyet, La Roche-en-Ardenne, Lierneux, Rendeux, Somme-Leuze, Stavelot, Tenneville |
| 8 | C | 14 | Bertogne, Bouillon, Chimay, Houffalize, Libin, Manhay, Momignies, Pecq, Saint-Ode, Stoumont, Tellin, Vielsalm, Vresse-sur-Semois, Wellin |
| 9 | C | 19 | Amel, Anthisnes, Buellingen, Buetgenbach, Burdinne, Burg-Reuland, Cerfontaine, Doische, Ellezelles, Fauvillers, Froidchapelle, Hastière, Honnelles, Meix-Devant-Virton, Mont-de-l'Enclus, Onhaye, Rumes, Viroinval, Waimes |
| 10 | C | 18 | Attert, Chaumont-Gistoux, Clavier, Etalle, Gesves, Habay, Jalhay, Léglise, Messancy, Mettet, Modave, Musson, Ohey, Olne, Saint-Léger, Sprimont, Thimister-Clermont, Tintigny |
| 11 | - | 21 | Aubel, Bastogne, Beauvechain, Bertrix, Celles, Florennes, Frasnes-Lez-Anvaing, Genappe, Havelange, Ittre, Lobbes, Nandrin, Nassogne, Neufchâteau, Ouffet, Paliseul, Plombières, Saint-Hubert, Saint-Vith, Tinlot, Vaux-sur-Sûre |
| 12 | - | 22 | Aywaille, Braine-le-Château, Brunehaut, Couvin, Esneux, Ferrières, Flobecq, Gerpinnes, Grez-Doiceau, Ham-sur-Heure-Nalinne, Hotton, Lasne, Limbourg, Malmedy, Martelange, Neupré, Philippeville, Rochefort, Rouvroy, Sivry-Rance, Trois-Ponts, Virton |
| 13 | - | 29 | Andenne, Anhée, Assesse, Baelen, Bassenge, Beloeil, Binche, Braine-le-Comte, Brugelette, Comblain-au-Pont, Court-Saint-Etienne, Dison, Ecaussinnes, Enghien, Engis, Erquelinnes, Juprelle, Le Roeulx, Lens, Lessines, Merbes-le-Château, Pepinster, Péruwelz, Silly, Theux, Thuin, Trooz, Visé, Welkenraedt |

# REMERCIEMENTS


| | | |
|---|---|---|
| AIMONT | Hélène | GAL Culturalité |
| ANCION | Nicolas | GAL Cuestas |
| BASTIN | Pascale-Emmanuelle | SPW-DGO6 |
| BAUGNEE | Jean-Yves | SPW-DGO3 |
| BILLIET | Anouck | SPW-DGO5 |
| BISTEAU | Emmanuelle | SPW-DGO3 |
| BOSMANS | Nicolas | FRW |
| BOURNONVILLE | Hugues | SPW-DGO4 |
| BRAGARD | Daniel | PNPE |
| BRAHY | Vincent | SPW-DGO3 |
| BREJEAN | Thierry | PNHP |
| BRUAUX | Daniel | Commune Gesves |
| CARAZZAI | Nathalie | PNHP |
| CARLIER | Maryse | SPW-DGO2 |
| CHANTRAINE | Ingrid | Bibliothèque Jodoigne - Incourt |
| CHARLIER | Julien | IWEPS |
| CHARLIER | Thierry | ADL Dinant |
| COLLART | Philippe | SPW-DGO5 |
| COLOT | Alexandre | BEP Namur |
| CORNELIS | Eric | FUNDP |
| COSSE | Véronique | CGT |
| COX | Pierre | TOPOS |
| CREMER | Caroline | GAL Racines et Ressources |
| CROQUET | Stéphanie | Centre Culturel de Jodoigne |
| DALLEMAGNE | Charlotte | SPW-DGO2 |
| DAWANCE | Françoise | Commune Hamois |
| DE BEURNE | Nicolas | ADL Anhée |
| DE BUSSCHER | Xavier | DICS |
| DE FAVEREAU | Nathalie | GAL Romana |
| DE GROOTE | Katty | FRW |
| DE ROSEN | Gilles | GAL Cuestas |
| DE SAINT HUBERT | Anne | ADESA asbl |
| DE SCHUTTER | Tom | UVCW |
| DEBAST | Benoît | AWAC |
| DECLERCQ | Eric | SPW-DGO3 |
| DELAITTE | Laurent | ICEDD |
| DELCAMBRE | Pierre | PNPE |
| DELFORGE | Yves | GAL Transvert |
| DELMARCHE | Caroline | GAL Romana |
| DELMON | Xavier | Tr@me |
| DELOGNE | Stéphane | GAL Romana |
| DENIS | Sylvie | PNHP |
| DEVEUX | Audrey | Centre Culturel de Dinant |
| DONATI | Jessica | FRW |
| DONATO | Laurent | SPW-DGO1 |
| DOPAGNE | Claude | ULg-aCREA |
| DUBOIS | Emilie | ADL Léglise |
| DUBRUILLE | Dominique | GAL Transvert |
| DUMONT | Jean-Marie | SPW-DGO4 |
| DUPREZ | Jean-Paul | IWEPS |

| | | |
|---|---|---|
| FAGNANT | Christian | Commune Anthisnes |
| FERMINE | Stéphane | SPW-DGO6 |
| FERREIRA DO VALE | Linda | GAL Racines et Ressources |
| FOCANT | Anne-Sophie | GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz |
| FONTAINE | Sébastien | ULg-CLEO |
| FRANS | Jean | SPF-Economie |
| FRERE | Rémy | SPGE |
| FYALKOWSKI | Tania | ADL Ciney |
| GANY | Bernadette | SPW-DGO2 |
| GAUQUIE | Benoît | PNPE |
| GERMEAU | Vincent | ADL Braives |
| GILLES | Martine | FRW |
| GILLET | Martine | SPW-DGO3 |
| GOBIET | Alice | SPW-DGO2 |
| GOFFIN | Christophe | Commune Dinant |
| GRANDJEAN | Harold | SPW-DGO1 |
| GRANDJEAN | Martin | UCL-CREAT |
| GRANDJEAN | Valérie | GAL Pays des Tiges et Chavées |
| HAEGEMAN | Emmanuel | Ville de Gembloux |
| HALLEUX | Etienne | SPW-DGO3 |
| HEILIER | Jean-François | SPW-DGO5 |
| IPPERSIEL | Bertrand | ICEDD |
| JACOBS | Chantal | SPW-DGO1 |
| JANSSENS | Amélie | GAL Culturalité |
| JASIENSKI | Nathalie | Commune Marchin |
| JUPRELLE | Julien | IWEPS |
| LABOUTTE | Loïc | GAL Racines et Ressources |
| LAFFUT | Michel | IWEPS |
| LAMBOTTE | Jean-Marc | ULg-LEPUR |
| LANGHENDRIES | Marie | GAL Culturalité |
| LAVIGNE | Sandra | GAL Cuestas |
| LEBIZAY | Fabienne | SPW-DGO3 |
| LECLERCQ | Alexandre | UCL-CREAT |
| LEGAST | Marie | GAL Condruses |
| LEGER | Anne | GAL Cuestas |
| LEPLAT | Reinald | PNPE |
| LERUTH | François | SPW-DGO1 |
| LIESSE | Donatien | Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier |
| LOMBA | Eric | Commune Marchin |
| LORENT | Philippe | SPW-DGO2 |
| LOUON | François | ADL Comblain-au-Pont |
| MABILLE | Jérôme | GAL Haute-Meuse |
| MAES | Pascal | SPW-DGO4 |
| MARECHAL | Bénédicte | Commune Jodoigne |
| MAREE | Michel | ULg-CES |
| MASSON | Mickaël | GAL Cuestas |
| MAUNY | Isabelle | GAL Cuestas |
| MENGEOT | Bénédicte | GAL Transvert |
| MEYFROIDDT | Hélène | ADL Dinant |
| MIGEOTTE | François | Commune Ohey |
| MINET | Mike | Ecoconseiller Comblain-au-Pont |
| MONFORT | Nathalie | GAL Cuestas |
| MOTTET | Bernard | CCRT |
| MOTTLO | Chloé | GAL Romana |

| | | |
|---|---|---|
| NOLLEVAUX | Hugues | SPW-DGO4 |
| PALLANT | Carine | Commune Yvoir |
| PAUWELS | Christophe | SPF Mobilité |
| PECHEUR | Jean-François | GAL Condruses |
| PIETERS | Jérôme | ULg-CLEO |
| PILET | Claude | FRW |
| PIRARD | Hervé | FRW |
| PREVEDELLO | Cédric | AQUAWAL SA |
| QUOIDBACH | Marc | FRW |
| REMY | Suzanne | ISSeP |
| ROUELLE | Arnaud | SPW-DGO3 |
| RUYTERS | Christine | IWEPS |
| SCHMITZ | Serge | ULg-SEGEFA |
| SCHONNE | Séverine | FRW |
| SEVRIN | Damien | GAL Culturalité |
| SOHET | Xavier | GAL Pays des Tiges et Chavées |
| STEL | Kevin | PNHP |
| STEPHENNE | Nathalie | ISSeP |
| TELIER | Véronique | SPW-DGO5 |
| THOMAS | Isabelle | UCL-CORE |
| THOME | Michel | ADL Marchin |
| TIMMERMANS | Etienne | FRW |
| TURNEER | Laurent | Tr@me |
| VAN LIL | Muriel | Commune Hastière |
| VANDER STRICT | Valérie | IWEPS |
| VANOUDEWATER | Valérie | PNPE |
| VERBEEREN | Thomas | Ville de Gembloux |
| WANUFELLE | Laurence | BEP Namur |
| WARZEE | Pierre | RND asbl |
| WINANDY | Damien | SPW-DGO3 |
| ZENONI | Anne-Lise | PNPE |
| ZUINEN | Natacha | SPW-SG |